12. Nivôse an 4

F.H.L. 6028 c

Case FRC 15725

FEUILLETON

DES RÉSOLUTIONS

ET DES PROJETS DE RÉSOLUTION.

(N.° 3.)

RAPPORTS (*) des représentans du peuple CAMUS, BANCAL, QUINETTE, LAMARQUE, envoyés par la Convention nationale, conjointement avec le général et ministre de la guerre BEURNONVILLE, à l'armée du Nord, par décret du 30 Mars 1793;

ET DU REPRÉSENTANT DU PEUPLE DROUET;

Lus au Conseil des Cinq-cents, les 22, 23 et 27 Nivôse, l'an IV.e de la République française, une et indivisible.

(*) Les Rapports et les Opinions dont l'impression et l'envoi seraient ordonnés par une loi, seront insérés au Feuilleton. *(Loi du 12 Vendémiaire, art. II.)*

THE NEWBERRY LIBRARY

N.° 3. *Discours du président aux citoyens admis à la barre du Conseil, qui ont partagé la captivité des représentans du peuple* Camus, Bancal, Quinette, Lamarque *et* Drouet.

Victimes d'une infame trahison, enfin, après le plus long et le plus cruel des orages, vous respirez sur le sol d'une République, non pas d'une République seulement décrétée, mais d'une République établie et assise sur des fondemens inébranlables.

Les fers, les indignes fers dont vos mains furent chargées, ont écrasé la tyrannie; ils ont excité des transports jusqu'alors inouis dans l'histoire des nations. Nous combattions auparavant pour notre liberté; nous avons depuis combattu pour la cause de l'humanité entière, et des prodiges de toute espèce ont fait expier à nos ennemis vos souffrances, par de longs et innombrables revers.

Qu'ils les expient encore, en trouvant vos noms inscrits parmi ceux des premiers fondateurs de la liberté française! L'énergie qui l'a conquise, nous en garantit la durée; et cette République est véritablement impérissable, dans laquelle vous voyez la loi, expression de la volonté générale, s'élever au-dessus de toutes les volontés et de toutes les passions particulières.

Ce silence même, ce silence profond que gardent autour de vous des frères qui brûlent de vous serrer dans leurs bras, et qui contiennent avec tant de peine le sentiment dont ils sont pleins; ce silence, dis-je, vous annonce le respect inviolable des répu-

blicains pour la loi, et tout vous atteste ici que le monstre de l'anarchie expire avec celui du despotisme.

Il nous reste cependant encore une vengeance à exercer : unissons nos efforts pour cicatriser des plaies, suites funestes et malheureusement inséparables d'une grande révolution. Élevons l'agriculture, le commerce, les arts, à ce degré d'éclat inconnu sur un sol esclave. Que le spectacle de notre concorde, de nos vertus, de notre bonheur, prépare à nos ennemis un nouveau genre de tourmens. Voilà la vengeance républicaine, la vengeance dont nous devons encore l'exemple à l'univers.

Le Conseil vous invite à sa séance.

N.° 4. *Rapports des représentans du peuple Camus, Bancal, Quinette et Lamarque,*

La trahison de Dumouriez a tenu éloignés de leur patrie, pendant trente-trois mois, quatre représentans du peuple et un ministre de la République. Rendus à leurs concitoyens et à leurs collégues, ils s'empressent de présenter à la nation et à ses représentans le compte de leur conduite. Leur récit exige un détail exact de toutes les circonstances, soit afin de fixer des faits importans pour la nation et pour l'histoire, soit afin de mettre sous les yeux du peuple français de nouveaux exemples de la tyrannie des despotes, et des crimes auxquels les dépositaires d'une puissance absolue se livrent, lorsqu'aveuglés par leur intérêt ou par leurs haines, ils abandonnent les

règles de la morale publique, et se réduisent au sort malheureux de n'employer pour agens que des esclaves.

Les événemens dont on va présenter la suite, se divisent facilement en quatre parties, marquées par quatre époques distinctes.

La première comprend les faits qui se sont passés depuis le départ des commissaires, le 30 mars 1793, jusqu'à leur sortie, le 23 mai suivant, de Maëstricht, première bastille où ils ont été renfermés.

La seconde partie comprend l'intervalle du 23 mai au 27 juillet 1793. Après avoir été rassemblés pendant cinq semaines dans les cachots de Coblentz, et après avoir passé quinze jours à Wurtzbourg, ils ont été séparés alors les uns des autres, conduits à Kœniggratz, Spilberg, Olmutz.

Les faits relatifs à leur séjour dans ces prisons d'état, sont contenus dans la troisième partie.

Enfin, dans les premiers jours de novembre 1795, les représentans du peuple, le ministre et leur suite, ont été tirés des châteaux et des casernes où on les avait détenus; ils ont été conduits à Frybourg en Brisgaw : là, ils ont trouvé d'autres victimes de la tyrannie, le représentant du peuple Drouet, les ambassadeurs Semonville et Maret avec leur suite. Tous ont obtenu ensemble l'inestimable liberté après laquelle ils soupiraient depuis un si long intervalle. Les faits relatifs à la portion de temps écoulée depuis les premiers jours de novembre 1795, jusqu'au 22 nivôse de l'an IVe de la République, où ces captifs, après avoir eu le bonheur de souffrir pour leur patrie, ont l'avantage de paraître réunis devant les représentans de

la nation, formeront la quatrième partie du rapport des commissaires.

La netteté du récit et la facilité de l'intelligence du rapport ont exigé un article préliminaire, où l'on rappelât, en peu de mots, la situation de la République au moment du départ des commissaires, et les circonstances qui déterminèrent leur mission.

Plusieurs faits seront rapportés dans le cours de ce compte, autrement qu'on ne les a lus dans divers écrits livrés à la crédulité publique. Il serait hors du plan des commissaires, de se livrer dans leur rapport à des dissertations pour réfuter des récits inexacts; il serait plus loin encore de leur intention, de réveiller par des diatribes imprudentes des sentimens éteints : on déclarera donc seulement qu'il n'est pas un seul fait compris dans ce récit, dont ils ne donnent leur honneur pour garant; qu'il n'en est pas un seul sur lequel on y ait gardé le silence, qui ne doive être rejeté dans la classe des anecdotes fausses ou hasardées. Le bonheur qu'un d'entre eux a eu de conserver tous ses papiers, et entre autres un journal exact des faits communs à tous et des faits particuliers à sa captivité, est la base principale de ce qui va suivre, et le fondement de sa certitude.

ARTICLE PRÉLIMINAIRE.

État de la République à l'époque du 30 mars 1793; causes et objet de la mission des Commissaires.

La victoire remportée par les Français à Gemmape sur les Autrichiens, le 6 novembre 1792 a été la source de tous les crimes de Dumouriez Son esprit, accoutumé à se nourrir d'idées extraor-

dinaires, de projets ambitieux et d'intrigues, fut excessivement enflé par les succès de Gemmape. Il attribua à ses talens personnels une victoire due à l'énergie des Républicains français : l'autorité que la nécessité de la discipline militaire lui donnait dans son camp, lui parut un droit attaché à la supériorité de ses vertus ; il crut qu'elle devait s'étendre sur la République entière. La Belgique lui semblait une propriété conquise, où il lui appartenait d'ordonner à son gré. De-là l'aigreur des plaintes de Dumouriez dès le mois de novembre 1792 ; de-là l'impatience avec laquelle il souffrait les contradictions les plus légitimes de la part des commissaires envoyés auprès de lui en décembre et janvier 1793 et 1794 ; de-là enfin l'abandon de la Belgique pour tenter une expédition dans les Provinces-unies, où il se flattait de régner avec plus d'empire que dans la Belgique. Bientôt il est forcé de revenir à Bruxelles pour remédier par lui-même aux maux que faisaient l'impéritie, la lâcheté et la trahison des généraux qu'il avait nommés pour le remplacer : mais il y rentre la rage dans le cœur d'être contraint d'abandonner ses projets sur la Hollande. Furieux de les voir contrecarrés, à ce qu'il s'imagine, par la Convention, à peine a-t-il mis le pied dans la Belgique, qu'il déclame, soit contre les commissaires de la Convention, soit contre ceux du pouvoir exécutif. Il n'arrive le 11 mars au soir à Louvain, où les commissaires de la Convention (Camus et Treilhard) l'attendaient, qu'après avoir publié à Anvers et à Bruxelles des proclamations destructives indistinctement de toutes les mesures prises par les commissaires.

Les commissaires de la Convention qui s'étaient rendus à Louvain, étaient seulement au nombre

de deux. L'examen de la conduite de Dumouriez exigeait la plus grande attention et la prudence la plus réservée. Dumouriez avait été appelé pour rassembler les débris de l'armée, que des généraux ignorans ou traîtres laissaient débander : les soldats n'avaient aucune confiance en eux. Dumouriez, qui les avait commandés à Gemmape, leur inspirait seul l'espoir de réparer leurs pertes, et de vaincre : c'eût été livrer la Belgique, et par suite livrer la France aux Autrichiens, de prononcer en ce moment contre Dumouriez la peine qu'il méritait, et de le destituer. Les deux commissaires satisfirent à tous leurs devoirs, en rendant compte à l'instant même, aux comités diplomatique et de défense générale réunis, de la conduite de Dumouriez. Ils joignirent à leur lettre un exemplaire de ses proclamations (1). Mais tandis que la prudence engageait à jeter, pour le moment, un voile sur des fautes graves, Dumouriez semblait impatient de se démasquer, par les lettres qu'il écrivait à la Convention, et dont la première en ce genre, est celle du 12 mars 1793 (2). Il en donna communication le 13 aux commissaires de la Convention, qui lui en témoignèrent tout leur mécontentement ; ils étaient d'autant plus forcés de le ménager encore, que l'un des commissaires (Gossuin), qui l'avait accompagné ce jour-là même sur la montagne de Fer près Louvain, où les armées commandées par les généraux Valence et Miranda étaient rangées

(1) Leur lettre se trouve aux pages 140 et 141 du rapport des citoyens Lacroix, Gossuin, Danton, Merlin (de Douai), Treilhard, Robert, imprimé par ordre de la Convention en 1793. Ce rapport est celui qu'on citera dans la suite, avec la seule indication, *Rapport des citoyens Lacroix*, &c.

(2) Cette lettre est imprimée dans le Moniteur, feuille du 25 mars 1793, page 576.

en bataille, avait été témoin de l'attachement idolâtre et de la confiance des troupes envers ce général. Ce fut néanmoins alors que, la conversation devenant plus vive, Dumouriez énonça, parmi les plaintes qu'il ne cessait de répéter, qu'on prétendait qu'il voulait être César. C'était, selon lui, une calomnie : au surplus, ajouta-t-il, en mettant la main sur la garde de son sabre, si l'on vient m'attaquer, je me défendrai. Vous avez raison, lui dit un des commissaires (Camus), de renoncer à être César; si vous l'étiez, je serais Brutus : en lui disant ces mots, il lui présenta sur la poitrine un pistolet dont il était armé (1).

Le 14 et le 15 furent des journées heureuses pour la République; on obtint des avantages sur les Autrichiens. Le 18, la bataille de Nerwinde fut livrée; et quelles qu'aient été les causes des événemens de cette journée, les Français furent obligés de faire retraite le 19.

Dumouriez, incapable de jouir avec modération de ses avantages à Gemmape, ne fut pas le maître de modérer les peines que lui causait l'échec de Nerwinde, et beaucoup plus encore le dérangement des projets insensés qui lui échauffaient l'esprit. Son premier crime fut alors d'avoir désespéré du salut de la République. D'abord il sembla concevoir quelque regret de sa lettre du 12; et, reconnaissant encore la supériorité de la Convention, il la pria de ne pas se hâter de le juger sur cette lettre (2).

---

(1) Voyez les Mémoires de Dumouriez, Londres, tome II, page 46; édition de Hambourg, tome II, page 21.

(2) Mémoires de Dumouriez, édition de Londres, tome II, page 69; de Hambourg, tome II, page 63.

Mais bientôt d'autres idées succédèrent à celles-ci : il se livra de nouveau à ses premiers systèmes ; il ne s'occupa plus qu'à combiner un plan pour les faire réussir. Voici quel en fut le résultat.

Premièrement, l'abandon aux impériaux de toutes les parties de la Belgique où six mois auparavant il était entré en vainqueur ; il leur cédait le terrain jusqu'aux anciennes frontières de la République.

Ensuite Dumouriez s'attacha à écarter, autant qu'il était en son pouvoir, les volontaires nationaux, de l'armée française. Il ne connaissait pas assez l'esprit de ses troupes, pour savoir que, parmi les troupes de ligne, comme parmi les volontaires nationaux, il ne trouverait point d'imitateurs de sa trahison : de-là les désagrémens multipliés qu'il donnait aux volontaires, et les reproches exagérés dont il les accablait.

La troisième démarche de Dumouriez fut d'adresser au ministre, au département du Nord, à la Convention elle-même, et de publier la censure la plus amère et la plus insolente de la conduite de la Convention ; il voulait fomenter les troubles, exciter la division entre les membres de la Convention, et préparer l'exécution de ses desseins par la commotion qu'il réussirait à faire naître.

Enfin, la dernière démarche de Dumouriez, celle qui mit le comble à ses crimes, fut de traiter avec les Autrichiens, et de leur vendre les clés de sa patrie.

La totalité de ce plan s'exécutait avec rapidité dans les derniers jours de mars.

Le 26 mars et les deux jours suivans, Dumouriez fit part de son système de contre-révolution à Prôly,

Pereyra et Dubuisson (1). Ceux-ci en rendirent compte au ministre des affaires étrangères, Lebrun. Ce n'était pas seulement en confidence qu'il communiquait ses projets, et qu'il s'exprimait dans les termes les plus indécens sur la Convention. Le fait est constaté par une dénonciation écrite, remise aux commissaires de la Convention à Lille, le 29 (2); et d'après cette dénonciation, les commissaires requirent Dumouriez de se rendre devant eux à Lille, dans le jour (3).

Le 28, Dumouriez écrivit au ministre de la guerre (le général Beurnonville), une lettre dans laquelle, après quelques détails sur l'armée, et des plaintes très-aigres, il lui présentait des ouvertures pour traiter avec les Autrichiens, et s'efforçait de le pénétrer de ses idées contre la Convention (4). Le ministre porta cette lettre au comité de défense générale : le comité était nombreux, et, indépendamment des membres qui le composaient, il s'y était réuni beaucoup de membres de la Convention : on était avide d'entendre le récit d'événemens de grande importance, et de connaître le résultat des avis. La séance avait commencé vers les huit heures du soir; elle se prolongea jusqu'à trois heures du matin.

Les sentimens furent partagés quant au jugement que l'on devait porter de la personne de Dumouriez. Les uns voyaient déjà en lui un traître

---

(1) Il est nommé *Desjardins* dans les Mémoires de Dumouriez, tome II, page 81, édition de Londres; dans l'édition de Hambourg, tome II, page 85, il est nommé *Dubuisson*.

(2) Rapport de Lacroix, &c. page 149.

(3) Voyez leur arrêté dans le rapport de Lacroix, &c., page 152.

(4) Sa lettre est imprimée au Moniteur, n.° 92, page 410.

décidé ; les autres n'y voyaient qu'un insensé, dont les événemens contraires à ses desirs, avaient absolument dérangé la cervelle. On se réunissait pour convenir que, soit traître, soit insensé, il était impossible de laisser le commandement de l'armée entre ses mains ; on convenait également de la nécessité de le mander à la barre de la Convention ; enfin on s'accordait à reconnaître qu'on ne pouvait prendre sur tous ces objets, et sur le remplacement de Dumouriez, des mesures trop promptes. C'est ce qui fit ouvrir l'avis d'envoyer sur-le-champ des commissaires, et de faire partir avec eux le ministre Beurnonville, parce que, connaissant l'armée, et en étant bien connu, il serait en état de donner et de faire exécuter sur-le-champ les ordres convenables. Beurnonville s'excusa quelques momens de partir, sur l'état de sa santé ; mais bientôt il céda à l'empressement du comité, et il déclara qu'après avoir mis ordre à ses bureaux, il serait en état de se joindre le lendemain aux commissaires.

Marat était présent : on ne l'écoutait qu'avec impatience, et souvent avec un juste mépris ; mais enfin il fallait qu'il usât de son droit de parler. La proposition d'envoyer Beurnonville à l'armée lui déplut ; il reprocha au ministre des nominations qui le lui rendaient suspect ; il en indiqua plusieurs : le ministre lui répondit, et justifia, par la comparaison des dates, qu'elles avaient été faites avant son entrée dans le ministère. Marat ne paraissait pas encore totalement satisfait : plusieurs des représentans du peuple qui assistaient au comité, le pressèrent de s'expliquer nettement. Point de réserve, lui dit-on ; aujourd'hui chacun doit s'expliquer franchement : ou accuse le ministre, ou déclare qu'après t'être expliqué avec lui, tu n'as plus aucun reproche à lui faire. Marat proposa

de nouvelles inculpations : Beurnonville y répondit; il lui prouva, en particulier, qu'un homme sur la nomination duquel il l'inculpait, n'avait jamais existé au nombre des officiers de l'armée. Marat déclara enfin qu'il était satisfait de la franchise avec laquelle le ministre s'était expliqué.

Un autre objet de délibération fut de savoir quels seraient les détails dans lesquels on entrerait sur la conduite de Dumouriez, vis-à-vis de la Convention et du public. Paris était tranquille ; cependant il n'était pas à l'abri des entreprises des factieux, attentifs à saisir une occasion d'exciter des troubles. Il paraissait dangereux, dans cette position, de dévoiler les griefs de la nation contre Dumouriez, avant qu'on fût pleinement instruit des mesures que la Convention aurait prises pour arrêter les suites de ses projets contre-révolutionnaires. Il fut arrêté que les lettres et les autres écrits qui devaient le démasquer aux yeux de la France, ne seraient lus que le lendemain du départ des commissaires (1).

Le comité était sur le point de lever sa séance lorsque le ministre des affaires étrangères, Lebrun, donna connaissance du résultat de la conversation de Prôly, Dubuisson et Pereyra, avec Dumouriez. Personne dans le comité ne doutait plus des intentions criminelles de Dumouriez; cependant on persista dans le parti, pris d'abord, de le mander seulement à la barre. Les motifs qui décidèrent la délibération, furent qu'une grande partie du peuple ne voyait encore dans Dumouriez que le vainqueur de Gemmape. Ses partisans, disait-on, ses confidens,

(1) C'est ce qui a été exécuté le premier avril 1793, par le rapport de Cambacérès. Voyez les journaux du temps, et le rapport même, imprimé d'après les procédés logotachygraphiques du citoyen F. E. Guiraut.

ses complices, ne cessent d'exalter ses triomphes: si, dans cet instant, on le décrète d'accusation, si on le met en état d'arrestation, tous les hommes qu'il a attachés à son char, ou qui ont le projet d'exciter des troubles, jetteront des cris perçans; les torts de Dumouriez étant moins connus que les victoires remportées par les soldats qu'il commandait, on accusera les représentans de la nation, de précipitation, de légéreté, d'ingratitude. Prenons des mesures capables de fixer irrévocablement l'opinion sur Dumouriez. S'il respecte les commissaires, s'il obéit au décret qui lui sera notifié, son crime, quel qu'il soit, ne sera point la désobéissance à la volonté nationale; il sera entendu, condamné ou absous. S'il refuse de se soumettre au décret, ses intentions criminelles éclatent; le cri public l'accusera, l'évidence des faits prononcera sa condamnation (1).

Le 30 mars, le rapport des vues du comité fut fait à la Convention. Le décret fut unanime. Dumouriez était mandé à la barre. Il était ordonné au ministre de la guerre de partir à l'instant pour l'armée du Nord, à l'effet de prendre connaissance de son état: quatre commissaires de la Convention étaient pareillement envoyés à l'armée, avec le pouvoir de suspendre les généraux et les officiers, et d'apposer les scellés sur les papiers de toutes personnes suspectes. Les anciens commissaires furent rappelés pour donner de vive voix les renseignemens relatifs à l'armée (2).

Avant de nommer les commissaires, un membre de la Convention proposa de donner aux représentans qui seraient envoyés, une marque distinctive,

(1) Voyez ci-après la note, page 36.

(2) Voici le texte entier du décret.

« La Convention nationale, ouï le rapport de son comité de défense générale, décrète:

propre à leur assurer le respect dû à leur mission : mais un autre membre observa que le respect mérité par le caractère des personnes qui seraient choisies, était plus assuré que le respect accordé simplement à des signes extérieurs : l'unique point important, dit-il, est de nommer des personnes décidées à se dévouer pour la patrie (1). Les suffrages de l'Assemblée se réunirent en faveur de Camus, Bancal, Quinette et Lamarque. On proposa ensuite de leur adjoindre Carnot, qui était déjà en commission dans le nord de la République : l'Assemblée accepta la proposition ; mais elle décréta en même temps que les commissaires ne pourraient agir qu'autant qu'ils seraient réunis au nombre de quatre. L'Assemblée attribua au ministre des affaires étrangères, Lebrun, la signature du département de la guerre pendant l'absence de Beurnonville.

ARTICLE PREMIER.

» La Convention nationale mande à la barre le général Dumouriez.

II. » Le ministre de la guerre partira à l'instant pour l'armée du Nord, à l'effet d'en connaître l'état, et d'en rendre compte à la Convention nationale.

III. » Quatre commissaires pris dans la Convention nationale, se rendront de suite à ladite armée, avec pouvoir de suspendre et faire arrêter tous généraux, officiers militaires, quels qu'ils soient, fonctionnaires publics et autres citoyens qui leur paraîtront suspects ; de les faire traduire à la barre, et d'apposer les scellés sur leurs papiers.

IV. » Lesdits commissaires ne pourront agir qu'autant qu'ils seront réunis au nombre de quatre.

V. » Les commissaires qui sont actuellement auprès de l'armée de la Belgique, se rendront dans le sein de la Convention nationale, pour lui donner de vive voix, tous les renseignemens qu'ils ont acquis sur l'état de l'armée et des frontières.

» Les commissaires sont : Camus, Bancal, Quinette, Lamarque et Carnot ».

(1) Journal des Débats, n.° 193, page 362.

Les commissaires annoncèrent à la Convention qu'à compter de leur arrivée auprès de Dumouriez, elle recevrait tous les jours des nouvelles de leurs opérations et de l'armée (1); et ils sortirent de la séance pour se préparer à leur départ. Il était alors plus de deux heures.

PREMIÈRE PARTIE.

DÉPART des Commissaires représentans du peuple et du ministre de la guerre; compte de leur conduite et des événemens qui ont eu lieu à leur égard jusqu'à la sortie de Maëstricht, le 23 mai 1795.

LES commissaires nommés par la Convention, se réunirent d'abord au comité de défense générale, pour y recevoir des instructions plus particulières sur leur conduite, et y concerter avec le ministre Beurnonville, qui y fut appelé, l'heure de leur départ et leur route. Le ministre Lebrun remit par écrit, des notes du rapport de Proly, Pereyra et Dubuisson dont il avait été question dans la nuit (2). Il survint contre Dumouriez de nouvelles inculpations de la part de Miranda, qui attribuait le décret d'arrestation dont il était frappé alors, à une vengeance de Dumouriez, indigné de ce que, sur la proposition de conduire son armée sur Paris, Miranda lui avait répondu qu'il n'obéirait jamais qu'aux ordres de la Convention.

Le ministre Beurnonville demanda trois heures pour expédier, dans ses bureaux, des ordres relatifs

---

(1) Gazette nationale de France, page 424.

(2) Voyez ce procès-verbal dans le Moniteur, n.° 93, page 413.

aux vivres et aux approvisionnemens des armées et des places : on convint de se réunir au bureau de la guerre, et l'on se mit en marche vers les huit heures du soir, 30 mars.

Le secrétaire de la commission était le citoyen Foucaud, l'un des secrétaires des archives nationales : le ministre était accompagné d'un aide-de-camp, le citoyen Menoire, capitaine dans le huitième régiment de hussards, et d'un secrétaire, le citoyen Villemur ; Marchant, piqueur du général, et Constant Laboureau, attaché à l'aide-de-camp, précédaient les voitures. On convint de marcher jour et nuit sans interruption, pour se rendre à Lille auprès des anciens commissaires, afin de leur faire connaître le décret du 30, et de prendre d'eux les renseignemens nécessaires ; de là au quartier général de Dumouriez.

Le 31 matin, il fut fait rencontre d'un courrier extraordinaire (Louis Languet), porteur de dépêches datées du quartier général de Tournay le 29 mars, adressées par Dumouriez au ministre de la guerre. Celui-ci les ouvrit, et les communiqua aux commissaires. Elles enchérissaient sur la lettre du 28, et contenaient des plaintes amères contre l'armée, des plaintes insolentes contre la Convention (1). A sa lettre au ministre, Dumouriez avait

---

(1) Voici quelques passages de cette lettre, qui est très-longue : ils sont tirés de la correspondance de Dumouriez, dont l'impression avait été ordonnée par la Convention.

« JE compte voir demain, à mon quartier général, le chef de l'état-major du prince de Cobourg, avec lequel je compte arranger une capitulation pour nos garnisons de Breda et Gertruydemberg. Ce sont sept à huit mille hommes sacrifiés, que je sauverai à la patrie pour en faire un meilleur usage. Je conçois d'avance tout ce que les scélérats qui agitent la République, produiront de calomnies sur cette manière de traiter avec les enne-

joint

joint 1.° une copie de la lettre par lui écrite aux anciens commissaires de la Convention, pour leur annoncer son refus de se rendre à Lille où ils l'avaient mandé le 29, et les engager au contraire

---

mis. Je me défendrai avec autant de vigueur contre les ennemis intérieurs que contre les ennemis extérieurs. Vous pouvez juger de ma résolution à cet égard, par l'exemplaire que je vous envoie de ma proclamation aux départemens du Nord et du Pas-de-Calais. Dites au comité de sûreté générale que, revenu sur les frontières de la France, je me séparerai en deux parties, pour empêcher, d'une part, l'envahissement des étrangers, et de l'autre, pour rendre à la partie saine et opprimée de l'Assemblée la force et l'autorité dont la privation la jette dans l'avilissement, même aux yeux des départemens. Les commissaires de la Convention viennent de me sommer d'aller à Lille pour répondre à des imputations graves lancées contre moi; je vous envoie copie de leur lettre et de ma réponse. Il est exactement vrai que je ne peux pas quitter cette armée-ci une minute, sans l'exposer à être détruite. Je vous déclare d'ailleurs, mon cher Beurnonville, que je regarde ma tête comme trop précieuse pour la livrer à un tribunal arbitraire. Je ne peux être jugé de mon vivant que par la nation entière, comme je le serai après ma mort par l'histoire. Deux jours avant la lettre des commissaires, il m'est venu des députés de la part du club des Jacobins; ceux-ci m'ont proposé les plus belles choses du monde, à condition que je les aidasse à culbuter la Convention. Ce qui m'a fort étonné, c'est qu'ils fussent porteurs d'une lettre de recommandation du ministre Lebrun. Il faut en finir; et je vous prie sur-tout de communiquer mes lettres, sans quoi vous savez qu'elles seront un jour publiques. Lorsqu'il s'agit de sauver l'état, lorsque la France est au moment de sa perte entière, je ne vois que factions, que projets sinistres, que dénonciations, que crimes : je ne vois ni l'amour de la liberté, ni la liberté elle-même; je vois tous les individus prêts à se poignarder, et se couvrant mutuellement de boue : je vois par-tout la honte d'une grande nation, et, pour toute ressource, l'ingratitude envers vos malheureux généraux, qui, depuis un an, sacrifient tout; et le desir de les accabler, certainement sans savoir qui on mettra à leur place. J'ai déjà, mon cher Beurnonville, joué plus d'une fois le rôle de Decius, en me jetant dans les bataillons ennemis; mais je ne jouerai pas celui de Curtius, en me jetant dans un gouffre. Les décrets de l'Assemblée me frappent d'étonnement ».

à se rendre auprès de lui (1); 2.° deux exemplaires imprimés d'une proclamation qu'il avait adressée aux départemens du Pas-de-Calais et du Nord (2). Le courrier fut retenu pour le service des commissaires : ils voulaient l'envoyer à Paris porter leurs dépêches aussitôt qu'ils auraient mis le décret à exécution.

---

(1) Elle est imprimée dans le compte de Lacroix, Gossuin, Danton, Merlin, Treilhard et Robert, page 134.

(2) PROCLAMATION

Aux départemens du Pas-de-Calais et du Nord.

CITOYENS,

« JE ne vous dissimulerai pas la grandeur des dangers qui nous menacent : ils existent moins dans le nombre et le courage de nos ennemis, que dans l'abandon coupable des soldats de la République, et dans leur indifférence pour la cause que nous avons juré de défendre. Ceux qui restent avec moi et avec les autres généraux, sont de braves soldats et de bons citoyens. Nous ne fuyons pas ; nous reculons comme de vrais guerriers ; et chaque fois que l'ennemi tente de nous entamer, nous nous défendons comme des hommes libres. Nous couvrons en ce moment votre frontière. J'ai pourvu par des garnisons, à la sûreté de vos principales places fortes ; nous les défendrons si on les attaque, et vous nous seconderez.

Mais pensez, chers concitoyens, que nous avons à combattre un monstre bien plus dangereux que les ennemis extérieurs : c'est l'anarchie. Ce monstre nous désorganise depuis long-temps ; il prend les formes et le langage d'un patriotisme exagéré, et il nous conduit à la licence et au crime. Les lâches qui coupent des têtes, ou qui conseillent les moyens violens, sont ceux qui donnent l'exemple de la fuite, et qui n'osent soutenir le regard de l'ennemi. L'homme vraiment courageux est vertueux et humain. Bientôt, lorsque mes braves camarades et moi, réduits à un petit nombre par la désertion, rentrerons dans l'intérieur de nos frontières, nous serons assaillis d'une foule de dénonciations et de calomnies : aucun de vos généraux n'a pu encore y échapper.

J'ai été souvent menacé de mort ; ne craignez rien, citoyens, nous défendrons nos têtes, parce qu'elles sont nécessaires à la

A midi du même jour 31, on était déjà arrivé à Roye. Il s'y trouva plusieurs commissaires du pouvoir exécutif, précédemment envoyés dans la Belgique, et le représentant du peuple Treilhard, qu'un décret du 26 mars avait autorisé, d'après sa demande, à quitter la commission pour venir reprendre sa place dans les assemblées de la Convention. Les griefs contre Dumouriez furent appuyés par ces citoyens; mais ils ne parurent instruits d'aucun nouveau détail.

A Péronne, on rencontra un second courrier adressé par Dumouriez au ministre de la guerre. Les dépêches dont il était porteur, datées de Tournai le 30 mars 1793, annonçaient que Dumouriez avait évacué Tournai, et qu'il se renfermait dans les camps de Maulde et de Bruilles (1). Cette conduite était une désobéissance formelle aux ordres que le ministre lui avait fait

---

république. Les braves se rassembleront autour de nous; les égarés reviendront de leurs erreurs; le règne des lois renaîtra, et nous défendrons la patrie avec la même force contre l'anarchie que contre le despotisme ».

Signé DUMOURIEZ.

A Tournai, le 28 mars 1793, l'an II.e de la République.

(1) « J'AI répondu d'avance, mon cher *Beurnonville*, à votre lettre du 29. Il m'était impossible, étant découvert par Mons et par Courtrai, de conserver ma position de Tournai, où je suis déja environné par les avant-postes de l'ennemi: la citadelle ne pourrait pas tenir six heures, quand même elle serait approvisionnée en munitions de bouche et de guerre; il y faudrait au moins quatre forts bataillons, et il n'y a pas de logement; l'argent qu'on a pu même y dépenser est totalement perdu. Je suis d'ailleurs obligé de me resserrer dans la position des camps de Bruilles et Maulde; et j'ai si peu de troupes, elles sont encore dans une si grande confusion, que si je laissais une garnison dans Tournai, et si elle était attaquée, je ne pourrais pas marcher en avant pour la secourir, sans risquer de tout perdre.

Le corps d'armée ennemie qui est devant moi, a fait aujourd'hui quelques petites attaques contre le général Neuilly, sur Quiévrain,

expédier, de se tenir hors de l'ancien territoire de la République, dans une ligne formée par les villes de Namur, Mons, Tournai, et par la rivière de l'Escaut.

La route était couverte de volontaires nationaux qui rentraient dans l'intérieur de la République ;

---

l'Hermitage et Persvuels ; il a été repoussé. Je juge d'après cela que son intention était de me prendre en flanc par Burry. Demain ma marche sur Bruilles me mettra dans une position respectable.

Vous me mandez, mon ami, de ne pas perdre courage ; je vous assure que cela ne m'arrivera jamais : mais je crains bien plus d'être poussé à bout par les atrocités que se permettent contre moi les Jacobins, et par les interprétations absurdes qu'on donne à tout ce que je fais, ou à tout ce que j'écris. La séance du 27 de la Convention me montre ce que je dois attendre des suivantes. Je mettrai toute la prudence possible dans ma conduite ; mais j'annonce que je ne me laisserai pas accabler : j'aurai pour juge la nation entière. Je soutiendrai tous les articles de ma lettre du 12 ; je prouverai dans quel esprit elle a été écrite, et par-là je prouverai dans quel esprit elle a été lue. Sa publicité fera ma justification. Il ne sera pas dit qu'un Cambon, un Robespierre, puissent perdre, par des sophismes orgueilleux, un homme qui a déjà eu le bonheur de sauver plusieurs fois sa patrie, et qui la sauvera encore, malgré tous les malveillans, à moins qu'on ne pousse l'aveuglement jusqu'à vouloir lui arracher la vie pour le récompenser de ses services. Je suis bien loin d'accuser la Convention nationale des excès de quelques-uns de ses membres. Livrée à la tyrannie des tribunes, elle lutte et succombe sous une minorité qui réduit la majorité au silence. Cela ne peut pas durer : les hommes de bien qui, comme moi, veulent le salut de leur patrie, l'environneront de leurs forces et lui rendront tout son éclat et toute sa considération. Il ne faut plus qu'il soit question de conciliation avec les scélérats ; ils en ont trop abusé. La Convention nationale pourra tout, lorsqu'elle voudra se prononcer contre le système de sang et de crimes qui, depuis quelque temps, fait le désespoir des vrais citoyens. Les départemens gémissent ; l'armée attend avec inquiétude ; les ennemis qui nous environnent se réjouissent ; et nous, généraux, victimes d'une désorganisation préparée, nous sommes calomniés, menacés de mort, lorsqu'avec toute l'énergie d'hommes libres, nous disons des vérités importantes et nécessaires.

mais un nombre au moins égal d'autres volontaires nationaux, couraient de l'intérieur de la République aux frontières: contraste singulier, dont la cause était la différence de l'esprit dont les chefs étaient animés dans l'intérieur de la République et aux frontières. Les commissaires, ignorant les véritables motifs de la marche rétrograde des volontaires nationaux, engagèrent le ministre à donner les ordres convenables pour arrêter les fuyards; ils furent expédiés sur-le-champ, et adressés aux municipalités voisines de la grande route.

Les dépêches dont les deux courriers de Dumouriez s'étaient trouvés porteurs, déterminaient les représentans du peuple et le ministre à accélérer leur marche autant qu'il était en leur pouvoir. On fut arrêté quelques instans à Douai par le manque de chevaux, qui, étant sortis avant la fermeture des portes, n'avaient pas pu rentrer dans la ville pendant la nuit; mais le ministre donna l'ordre d'atteler aux voitures des chevaux d'artillerie, et l'on arriva à huit heures et demie du matin à Lille. Le ministre descendit chez le général Duval, commandant de la place; les représentans du peuple, chez les anciens commissaires. Ils trouvèrent le citoyen Merlin seul dans la chambre où ils furent introduits: celui-ci fit appeler ses collègues; on s'embrassa, et on prit lecture du décret. Lacroix, l'un des anciens commissaires, déclara que si l'on avait suivi son avis, la commission se serait transportée dès la veille au quartier de Dumouriez, pour le destituer. Je l'aurais arrêté, dit-il, et vous l'aurais amené (1). Les autres commissaires ajoutèrent qu'au moment où l'on venait de les avertir de l'arrivée des nouveaux membres

(1) Compte rendu par Lacroix (seul), page 12.

de la Convention, ils allaient s'assembler pour délibérer sur ce qu'ils avaient à faire dans le jour. Ils annoncèrent que les rapports inquiétans sur la conduite de Dumouriez se multipliaient; ils leur lurent la déclaration remise par Goguet, le 29; et ils montrèrent à leurs collègues une série de questions qu'ils avaient préparée pour interroger Dumouriez (1), offrant de la leur remettre, et déclarant, au surplus, que leur intention était de partir le soir même pour Roye, d'après la lecture du décret dont il venait de leur être donné connaissance. Les nouveaux commissaires ne prirent point cette série de questions, parce que leur mission n'était pas d'interroger Dumouriez. Ils proposèrent au surplus à leurs collègues, de se charger d'une lettre pour annoncer au comité de défense générale leur arrivée à Lille, et leur départ à l'instant même pour le camp de Maulde, afin d'y exécuter le décret du 30 mars dans toutes ses parties. Ils déclarèrent qu'ils avaient trouvé leurs collègues occupés des mêmes mesures que la Convention avait décrétées, et ayant pris d'ailleurs les moyens d'assurer la subsistance de l'armée (2).

Les anciens commissaires remirent à leurs collègues les papiers relatifs à quelques affaires particulières que la commission devait expédier; entre autres le porte-feuille de Jaubert, arrêté à Lille par leurs ordres. Jaubert avait été aide-de-camp du général d'Alton, employé par l'empereur dans la première révolution du Brabant.

Le représentant du peuple Carnot, que le

(1) Elle est imprimée dans le compte de Lacroix, &c., page 152.

(2) Cette lettre est imprimée dans le compte de Lacroix, &c., page 16.

décret du 30 mars avait adjoint à la commission, ne se trouva point à Lille, où l'on avait espéré le rencontrer. Sa mission l'avait conduit à Arras, où les commissaires lui adressèrent une lettre pour l'inviter à se rendre promptement à Douai. Il s'y rendit sans délai; mais déjà le crime de Dumouriez avait anéanti la commission (1).

Il est nécessaire de rendre compte encore ici d'un fait, particulier, il est vrai, à l'un des membres de la commission, mais qui importe à l'intérêt des finances de la République. Les commissaires, qui, d'après les arrêtés des représentans du peuple, avaient été chargés de faire procéder à la saisie des effets appartenant au gouverneur des Pays-Bas autrichiens, étaient à Lille (2). Ils vinrent trouver Camus, garde des archives nationales, l'un des membres de la nouvelle commission, et lui mirent sous les yeux un sac contenant un nombre considérable de médailles d'or, la plupart du grand module, saisies au château de Laecken, maison de plaisance du gouverneur des Pays-Bas. Ils lui déclarèrent que leur intention était de porter, à leur arrivée à Paris, ces médailles aux archives nationales, pour y être déposées jusqu'à ce que la Convention eût statué sur leur emploi; ils

(1) Cette lettre est imprimée dans le Moniteur, n.° 96, page 430.

(2) Un de ces commissaires doit être le commissaire des guerres Chartrey, qui avait été chargé à Bruxelles de la direction des biens étant à la disposition de la nation. Voyez, dans le compte de Lacroix, &c., page 278, l'arrêté du 22 février 1793, qui l'avait confirmé dans ses fonctions. On ne prétend pas dire que les médailles n'aient pas été déposées entre les mains de quelqu'un des agens de la République; on affirme seulement qu'elles ne l'ont pas été aux archives, et l'on attend que l'on rende public le *récépissé* qui doit justifier qu'elles ont été déposées ailleurs.

proposèrent même à Camus de les lui remettre entre les mains. Un pareil dépôt n'était point de nature à être porté dans un voyage au quartier de Dumouriez, et dans le voisinage des troupes de l'ennemi. Camus refusa la remise qu'on lui offrait, et il se contenta de recommander aux commissaires d'effectuer le dépôt des médailles aux archives, aussitôt qu'ils seraient arrivés. A son retour, il s'est informé de ce dépôt; on lui a répondu que jamais on n'en avait entendu parler aux archives.

Deux routes différentes conduisent de Lille au lieu appelé *les Boues-de-Saint-Amand*, où Dumouriez avait établi son quartier-général : l'une passe par Douai, l'autre par Orchies; celle-ci est la plus courte, mais elle était alors exposée aux incursions des Autrichiens. L'empressement des commissaires pour exécuter les ordres de la Convention, détermina bientôt leur choix : ils préférèrent la route d'Orchies, la plus périlleuse, mais la moins longue; seulement ils demandèrent une escorte, et le général Beurnonville ordonna cent chevaux de la légion du Nord du colonel Saint-George qui marcha à leur tête.

Miaczinsky était en cantonnement à Orchies avec la légion des Ardennes. Les cavaliers de la légion du Nord étant déjà fatigués, et ne pouvant, faute de place suffisante, coucher au bourg de Saint-Amand, on proposa de les remplacer par un semblable détachement de la légion des Ardennes. Les représentans du peuple acceptèrent la proposition; mais, comme Miaczinsky leur était violemment suspect à raison de sa conduite lorsque les passages de la Roër furent forcés par les Autrichiens, ils déclarèrent qu'ils ne souffriraient pas que Miaczinsky les accompagnât. Cet

homme vil fit mille courbettes auprès des commissaires, pour dissiper les préjugés légitimes qu'ils avaient conçus contre lui; mais il résulte de ce qui a suivi, que son intention était beaucoup moins de fléchir les commissaires, que de faire couler le temps, pendant lequel les cavaliers se disposaient très-longuement à partir. Il se passa plus d'une demi-heure avant que l'on fût monté à cheval. Les commissaires en firent des reproches à Miaczinsky, et lui observèrent que c'était une telle lenteur dans les opérations militaires, qui ouvrait aux ennemis les passages, lorsqu'ils voulaient faire des irruptions sur le territoire de la République.

L'intention des représentans du peuple n'était point d'arriver au quartier de Dumouriez, accompagnés d'une escorte. Dumouriez était-il disposé à reconnaître la représentation nationale; une escorte était superflue. Devait-il le refuser; de quel secours aurait été une faible escorte au milieu de traîtres choisis par Dumouriez! Et si l'on se fût fait accompagner d'une escorte assez considérable pour défendre les commissaires, il eût donc fallu tirer les armes. Quel funeste exemple pour la République! des représentans du peuple français aux mains avec le général de l'armée française! Quel prétexte plus plausible aux déclamations de Dumouriez, que des factieux en voulaient à sa vie, et qu'on cherchait l'occasion de l'assassiner! D'après ces vues, les commissaires exigèrent de Beurnonville qu'il fît retirer l'escorte avant d'arriver à Saint-Amand; et cela fut exécuté.

Le bourg de Saint-Amand est à une demi-lieue environ de distance du lieu où l'on prend les bains, dit *les Boues-de-Saint-Amand*. Le quartier de Dumouriez était dans ce dernier endroit, et il fallait traverser le bourg pour y parvenir. En arrivant au

bourg, on rencontra un piquet d'environ trente hussards de Bercheny qui se rangèrent autour des voitures, particulièrement autour de celle du général Beurnonville. Les commissaires demandèrent ce qu'était cette escorte. C'était, leur dit-on, une garde d'honneur envoyée par Dumouriez. Ils n'en crurent rien ; ils connaissaient Dumouriez, et son peu d'empressement à honorer les membres de la Convention : ils virent dans l'envoi de ce détachement, une intention de s'assurer de leurs personnes ; et l'on mit un instant en question, si l'on ne s'arrêterait pas au bourg de Saint-Amand. Mais la délibération ne fut pas longue : les commissaires lurent leur devoir dans le décret dont ils étaient porteurs ; il fallait aller trouver Dumouriez quelque part qu'il fût ; et l'on continua à marcher, quoique déjà investi par les hussards.

Le quartier-général était entouré d'une garde nombreuse, Dumouriez était environné de son état-major. Il n'y avait point de doute que Dumouriez avait été instruit, et qu'il avait pris ses précautions. Comment avait-il été instruit ? Il rapporte dans ses mémoires (1), qu'il avait posté à Pont-à-Marque, sur la route de Lille à Douai, un capitaine de chasseurs, avec quinze hommes déterminés, pour arrêter les commissaires. Dumouriez reçut les premiers avis par le capitaine. Il n'est pas douteux que Miaczinsky donna pareillement connaissance à Dumouriez de l'arrivée des commissaires. Ce n'était pas sans cause que les hussards avaient laissé écouler une demi-heure avant de monter à cheval ; d'ailleurs, les commissaires aperçurent, en approchant des bains de Saint-Amand,

(1) Tome II, page 95, édition de Londres, 1794; tome II, page 112, édit. de Hambourg.

un officier de la troupe de Miaczinsky, qui revenait du quartier-général (1).

Les commissaires étant entrés dans la salle où était Dumouriez, le trouvèrent froid, inquiet, embarrassé. Après s'être informé du nom de ceux des commissaires qu'il ne connaissait pas : vous venez apparemment, dit-il, pour me faire arrêter. Point du tout, lui répondit-on. Beurnonville lui présenta le décret, en demandant si l'on voulait se retirer à part pour en prendre lecture? Les commissaires observèrent que la notification du décret devait être publique. Le décret est lu. Dumouriez déclare qu'il n'ira point à Paris, où l'on veut, dit-il, le faire assassiner. Et à l'instant il commence ses déclamations ordinaires contre Marat, contre les Jacobins, &c. Il s'échauffait : Beurnonville, remarquant l'influence que l'état-major, composé de personnes très-suspectes, pouvait avoir sur l'esprit de Dumouriez, pensa que, dans une conférence particulière, il pourrait le ramener à ses devoirs et à la raison. Il lui proposa, du consentement des commissaires, une conférence particulière avec Valence. Tous trois se retirent dans un cabinet à côté de la première pièce où l'on était entré. Le maréchal-de-camp Thouvenot, chef de l'état-major, ne cessait d'aller et de venir pour donner des ordres relatifs sans doute à l'arrestation des commissaires, et à l'interception de toute communication avec l'armée de la République. Devaux, l'un des aides-de-camp de Dumouriez, fut requis par les commissaires de faire cesser ces mouvemens, et

(1) Les liaisons intimes de Dumouriez avec Miaczinsky sont prouvées par les mémoires de Dumouriez. Voyez d'ailleurs la lettre de celui-ci à Miaczinsky, imprimée dans le Moniteur, n.° 96, p. 430.

d'empêcher que personne ne sortît ; mais leur demande ayant été inutile, ils appelèrent Beurnonville, qui rentra aussitôt. Alors il s'engagea une nouvelle conversation entre les commissaires et Dumouriez. Les commissaires, loin de vouloir le perdre comme il les en accusait, réunissaient leurs efforts pour le rappeler à des sentimens français ; ils espéraient encore le rendre à sa patrie.

Cette action grave et sérieuse fut interrompue par une farce ridicule que joua un certain Baptiste, valet-de-chambre de Dumouriez, auquel la Convention, trompée par une lettre complaisante de Dumouriez, avait accordé l'habit de garde national, et qui, l'on ne sait pourquoi, prenait alors le grade de capitaine. Baptiste, après être sorti un moment, rentra avec précipitation, en criant : Messieurs, pendant que vous délibérez, l'ennemi s'avance sur trois colonnes. Un des commissaires prononça aussitôt, au nom de tous, que Baptiste devait être mis en état d'arrestation, pour être venu troubler l'exécution de la loi par l'annonce de fausses nouvelles (1). Beurnonville dit de son côté : Quelle est donc cette extravagance ! est-ce à plus de six heures que les ennemis marchent sur trois colonnes ! Dumouriez lui-même, se tenant à peine de rire de la sottise de son valet, dit : qu'on aille voir. Il donna cet ordre à un vieil officier, auquel ses jambes refusaient à-peu-près le service.

Dans le cours de cette même conversation, Dumouriez s'étant échappé jusqu'à dire qu'il n'exécuterait pas le décret, et qu'il se défendrait s'il était attaqué, deux des commissaires dirent, en adres-

(1) Le même jour, et peut-être à la même heure, la Convention décréta que ce même Baptiste serait mis en état d'arrestation, et traduit à la barre. Voyez le procès-verbal de ce jour.

sant la parole à l'état-major : Sans doute nous ne sommes pas ici avec des Autrichiens ! nous sommes au milieu de Français qui savent le respect qu'ils doivent à la loi, et qui le maintiendront. Il s'éleva aussitôt un cri général, exprimé, ou par une dissimulation perfide, ou par un reste d'attachement pour la patrie : *oui*, s'écrièrent tous les officiers, *nous sommes Français.*

Les commissaires avaient calculé le temps qu'ils pouvaient employer, soit à ramener Dumouriez, si la chose était possible, soit à délibérer sur la forme de l'exécution du décret, s'il persévérait à désobéir. Leurs calculs étaient disposés de manière que le courrier (Languet) qu'ils avaient retenu, pût rendre leurs dépêches à la Convention dans la séance du mercredi matin, et que la journée du lundi n'expirât pas sans que le décret fût exécuté. Plus Dumouriez leur semblait coupable, plus ils jugeaient indispensable que son crime fût constaté aux yeux de la nation française et de toute l'Europe, en ne lui laissant pas même le sujet de se plaindre qu'on eût manqué d'égards envers lui. La présence des officiers de l'état-major paraissant continuer à influer sur l'obstination de Dumouriez, les commissaires l'engagèrent à entrer de nouveau dans son cabinet avec le général Valence : Beurnonville y fut également introduit. On attaqua Dumouriez par des principes qu'il ne lui était pas possible de méconnaître : qu'un état quelconque ne saurait subsister, si un particulier s'élève au-dessus de la loi ; qu'un général d'armée ne peut pas juger les lois, pas plus que tout autre citoyen ; que son armée étant celle de la République, c'est un crime de lui donner des ordres contraires aux volontés de la République. On essaya, par des exemples, de le détourner du précipice où il allait se jeter. On

lui représenta la conduite des fameux généraux de l'antiquité sur les traces desquels il s'était vanté de marcher, et dont les premières vertus étaient d'être soumis aux ordres de leur république, et de ne jamais désespérer des forces de leurs concitoyens. Préférerait-il maintenant de marcher sur les pas de Lafayette, dont il avait condamné la conduite, et auquel il avait succédé; de se dégrader comme lui; de perdre en un instant le fruit de ses combats et de ses victoires? Il avait goûté combien il était flatteur d'être chéri de la nation : voudrait-il devenir l'objet de son mépris, de sa haine? Dumouriez, paraissant embarrassé et plein de projets qu'il était impatient d'exécuter, répétait aux commissaires que la France marchait à sa ruine et qu'il voulait la sauver malgré elle : il demandait avec des instances singulières qu'on le destituât; plusieurs fois il fit la question de savoir qui, pendant son absence, commanderait son armée, affaiblie et suivie par un nombreux ennemi, et sur-tout par une immense cavalerie. Beurnonville lui répondit qu'il la commanderait lui-même, s'il le fallait, et qu'il assurait que l'ennemi ne pénétrerait pas sur le territoire français. C'est-à-dire, répartit Dumouriez, que vous êtes venu pour me *souffler* mon commandement. Comment pouvez-vous faire cette supposition, répliqua Beurnonville? Si j'ai accepté le ministère, ce n'a été que par obéissance, et pour mettre les armées en état, pendant que la mienne, que je chéris, est dans l'inaction. Sans la déroute de la vôtre, je serais à mon poste sur les bords de la Moselle. Je l'ai proposé à la Convention; les commissaires en sont témoins : je vous donne bien ma parole de ne pas rester à votre armée; et vous savez que je ne donne pas ma parole en vain.

Le refrain de Dumouriez était qu'on voulait

l'assassiner, ou à Paris, ou sur la route. On lui représenta qu'en ce moment la paix régnait dans Paris, qu'il n'avait rien à appréhender : enfin, pour calmer ses terreurs affectées, deux des commissaires (Quinette et Lamarque) lui proposèrent de l'accompagner à Paris, répondant sur leur tête de la sûreté de sa personne. Il ne répondit rien : et, malgré des offres aussi positives, il n'a pas moins eu l'impudence de qualifier d'*assassins* les membres de la Convention envoyés auprès de lui, et Beurnonville lui-même.

Le général Valence, présent à l'entretien, comme on l'a dit, voulait qu'au lieu d'obliger Dumouriez à se rendre à la barre de la Convention, les commissaires l'interrogeassent; qu'ils envoyassent deux d'entre eux à Paris pour obtenir à cet effet des pouvoirs, si les leurs étaient insuffisans; qu'au moins ils remissent leurs opérations au lendemain. Dumouriez disait alors aussi, que le décret était déplacé, en ce que son armée étant désorganisée et mécontente, la quitter en cet état opérerait sa dissolution totale ; qu'il était sage de suspendre l'exécution du décret ; que la Convention avait certainement compté sur la prudence des commissaires autant que sur leur fermeté ; qu'il ne refusait pas positivement l'obéissance, qu'il demandait seulement le retard. Enfin, il les exhorta à retourner à Valenciennes et à rendre compte à la Convention des motifs de son refus, en appuyant sur l'impossibilité de se séparer de son armée (1).

Toutes ces propositions tendaient à engager les commissaires à composer avec leur devoir : c'était la chose impossible. Huit heures s'approchaient ; il

---

(1) Mémoires de Dumouriez, tome II, pag. 98 et 109, édition de Londres ; pag. 117 et suiv., édit. de Hambourg.

ne restait plus que le temps nécessaire pour concerter entre eux la manière d'exécuter le décret : les commissaires sortirent du cabinet, et passèrent seuls dans une autre pièce, laissant Dumouriez entre les mains de Beurnonville, qui répondait de sa personne.

La délibération fut grave. Les commissaires étaient pénétrés de l'influence que la fidélité à remplir leur mandat devait avoir par rapport au salut public ; elle fut tranquille quoiqu'ils n'ignorassent pas qu'ils étaient entourés d'hussards et à la merci d'une horde de traîtres qui agitaient Dumouriez.

Trois partis s'offraient à leur esprit : remettre l'exécution du décret au lendemain matin, et se retirer jusque là au bourg de Saint-Amand ; faire assembler l'armée, et lui donner connaissance du décret avant d'en compléter l'exécution ; passer à l'instant même à cette exécution, suspendre Dumouriez de ses fonctions s'il persistait dans sa désobéissance, confier l'armée à un autre général, arrêter les personnes suspectes et apposer le scellé sur leurs papiers.

Entre ces trois partis, les commissaires n'eussent pas délibéré même un instant, si l'importance de leur position n'eût exigé d'eux qu'ils considérassent attentivement chacun des points de vue qui pouvaient se présenter. Les deux premiers partis furent bientôt rejetés : tout délai capable d'entraîner l'inexécution du décret leur sembla un crime ; et quels effets auraient d'ailleurs produit ces retards ! S'ils eussent quitté Dumouriez, s'ils eussent voulu prendre quelque repos pendant la nuit, Dumouriez, qui les avait déjà vendus à l'ennemi, n'aurait-il pas profité de cette tranquillité pour les faire enlever par les Autrichiens ! S'ils eussent été se présenter à l'armée, Dumouriez ne se serait-il pas plaint, avec

quelque

quelque apparence de prétexte, qu'on venait désorganiser son armée, la porter à la révolte contre son chef, dans un moment où elle était en présence de l'ennemi ! Et que serait-il arrivé ensuite, si une partie des troupes, aveuglée par les artifices de Dumouriez, se fût élevée contre le décret de la Convention ? L'exécution prompte du décret devait au contraire démasquer Dumouriez. Elle était périlleuse pour la personne des commissaires ; ils ne se le dissimulaient pas : ils savaient qu'ils délibéraient au milieu des armées et des satellites qui les surveillaient, mais ils savaient aussi qu'en périssant ils sauvaient la patrie. Il leur était indifférent d'être les victimes de la fureur de Dumouriez : leur volonté unique était d'accomplir leur devoir, et de justifier par une conduite ferme le choix qui les avait honorés.

On se fixa donc irrévocablement à l'exécution pure, simple et subite du décret ; on résolut de faire à Dumouriez une nouvelle réquisition de se soumettre au décret : on arrêta de le suspendre de ses fonctions s'il persistait à désobéir ; de remettre le commandement de l'armée au général Valence, dont les commissaires ne soupçonnaient pas la perfidie ; enfin, d'apposer le scellé sur tous les papiers de l'état-major, et de faire arrêter la plupart des officiers qui le composaient.

Rentrés vers neuf heures dans la salle commune, les commissaires la trouvèrent remplie d'une multitude d'officiers et de personnes attachées à l'armée. L'assemblée était beaucoup plus nombreuse qu'au moment de leur arrivée. Les deux frères Thouvenot paraissaient les premiers ; on remarquait avec eux le général de brigade de Bannes, les colonels Nortmann et Leclerc ; Lécuyer, prévôt de la gendarmerie ; Denize, un des membres du comité

batave établi par Dumouriez; les aides-de-camp Devaux, Romme et Rainville : les anciens commissaires avaient fait poursuivre ce dernier pour raison de déprédations commises, lors de l'entrée à Bruxelles, sur les effets de Lambesc et de Christine. On voyait ensuite le médecin Menuret, dont Dumouriez prétend avoir pris les conseils dans cette circonstance délicate, et avoir reçu de lui pour avis, que le topique à mettre sur cette plaie était le même que l'année précédente, au camp de Maulde; un grain de désobéissance (1). Les filles Fernig étaient là aussi; ces jeunes guerrières que la République avait tirées du rang de simples soldats pour leur donner le traitement des officiers attachés à l'état-major; ces citoyennes, dont la maison, ruinée par les ennemis, devait être rebâtie aux frais de la République, d'après un décret de la Convention (2). Enfin, le valet-de-chambre Baptiste se montrait à la tête d'une tourbe nombreuse d'autres valets en habits bleus, qui tous déshonoraient l'uniforme de la République.

Les commissaires instruisirent d'abord en particulier Beurnonville de leurs dispositions et de celles qu'il aurait à faire; ils donnèrent ordre d'appeler le général Valence, qui était absent : un silence absolu régnait dans la salle; Camus, l'ancien des commissaires, s'approche de Dumouriez. Vous connaissez, lui dit-il, le décret de la Convention nationale, qui vous ordonne de vous rendre à sa barre : voulez-vous l'exécuter? *Dumouriez :* Non. — Vous désobéissez à la loi. — Je suis nécessaire

(1) Mémoires de Dumouriez, tome II, page 102, édition de Londres; 124, édition de Hambourg.

(2) L'exécution de ce décret a été suspendue le 11 avril 1793. Voyez le Moniteur, n.° 104, page 463.

à mon armée. — Par cette désobéissance vous vous rendez coupable. — Allons, ensuite. — Nous voulons, aux termes du décret, mettre le scellé sur vos papiers. — Je ne le souffrirai pas ; et en même temps il donne des ordres pour que ses gens mettent ses papiers en sûreté. — Quels sont les noms des officiers qui sont ici présens ! — Ils les donneront eux-mêmes. Des cris tumultueux s'élèvent : *Je m'appelle Devaux ; je m'appelle Denize.* Dumouriez : *voici les demoiselles Fernig.* Une d'elles : *c'est affreux.* Le tumulte appaisé, Camus reprend : Nous mettrons le scellé sur les papiers de ces officiers. — Point du tout ; tout cela ne tend qu'à entraver mes opérations ; c'est une inquisition. — Vu votre désobéissance à la loi, nous vous déclarons que vous êtes suspendu de vos fonctions. Les officiers présens s'écrient : *Suspendu ! nous le sommes tous ; on veut nous enlever Dumouriez, Dumouriez, notre père, Dumouriez, qui nous mène à la victoire.* Dumouriez prend la parole : *Allons donc, il est temps que cela finisse ; je vais vous faire arrêter : lieutenant, appelez les hussards.* La porte s'ouvre : vingt-cinq hussards de Bercheny, armés, se précipitent dans la salle ; les officiers de l'état-major s'écartent ; les commissaires sont entourés. Dumouriez : *Arrêtez ces messieurs :* et, touchant le bras de Beurnonville : *Mon cher Beurnonville, vous serez arrêté aussi. Messieurs, vous me servirez d'otages.* Beurnonville aux hussards : Je crois que vous respecterez les ordres du ministre de la guerre. C'étaient des muets ; ils ne répondent mot. Les commissaires à Dumouriez : *Puisque nous sommes arrêtés, nous ne devons pas demeurer avec vous : faites-nous conduire dans une autre pièce.* Dumouriez : On va vous y mener ; vous ne manquerez de rien ; on aura tous les égards qui vous sont dus.

La première pensée des commissaires, pensée également commune à tous, fut le sentiment d'une satisfaction complète. Libres de la présence du traître, qu'ils ne pouvaient plus supporter, ils se félicitaient de leur arrestation, parce que, se disaient-ils, voilà Dumouriez connu, et, dès qu'il est connu, il ne peut plus être dangereux. Son forfait sera un trait de lumière pour ceux qu'il a séduits; l'armée l'abandonnera comme elle a abandonné Lafayette. On s'était accoutumé à ne voir dans sa personne que le général nommé d'un consentement unanime par l'assemblée législative, le 14 août, pour remplacer le traître Lafayette; le général qui avait chassé les ennemis de la Champagne; le vainqueur de Gemmape. Sur ses dénonciations, on imputait les déroutes d'Aix-la-Chapelle à l'indiscipline des troupes; sa retraite sur nos places pouvait être appelée un acte de prudence. La République, bercée de ces illusions, tombait dans l'abyme que le perfide lui creusait : la vérité s'est montrée avec éclat; Dumouriez était un fourbe, c'est aujourd'hui un scélérat, c'est un ennemi déclaré, et la République n'en redoute aucun (1). Qu'est-ce que cet homme va, dans son délire, ordonner de nous !

(1) Cette position est exactement la même que celle où Cicéron se trouvait vis-à-vis de Catilina. Le consul ne doutait point de la réalité du crime de Catilina; il le savait coupable : cependant il ne le fait pas arrêter. Il le laisse venir au sénat, et ensuite, non-seulement il lui donne la facilité de sortir de la ville, mais même il le presse d'en sortir, et de passer dans le camp de Mallius, où ses satellites étaient réunis. Quel est le motif de cette conduite ? C'est que le crime de Catilina n'étant pas encore manifeste aux yeux de la multitude, il aurait eu des défenseurs. Le peuple n'étant pas suffisamment instruit, au lieu de condamner Catilina qui perdait la république, aurait condamné ses adversaires qui la sauvaient. Voyez le premier discours contre Catilina, n.os 2 et 12; et le second, n.os 1 et 4.

Peu importe ! la République est hors de danger ; cinq individus sont trop heureux de s'immoler pour la liberté et la vie de vingt-cinq millions d'hommes.

La chambre où les commissaires et le général furent transportés, était sans feu ; il se trouva sur la cheminée une bouteille et deux verres ; on ne prit pas la plus légère inquiétude de pourvoir à leurs besoins. Des hussards gardaient l'entrée ; l'intérieur était rempli de vingt-cinq hussards. Le seul étranger qui parvint à y pénétrer, fut le courrier Languet ; il apporta aux commissaires quelques vêtemens tirés de leur voiture.

On amena dans la même salle le citoyen Foucaud, secrétaire de la commission ; les citoyens Menoire et Villemur, aide-de-camp et secrétaire du ministre. Foucaud avait été jusque-là privé de toute communication avec les commissaires : il avait aperçu quelques démarches des gens de l'état-major ; on avait fouillé la voiture des commissaires, et on s'y était emparé de leur porte-feuille, qui contenait 1436 livres en assignats ; on y avait volé plusieurs autres effets, des livres, des cartes, des pistolets, le porte-feuille de Jaubert, dont il a été parlé précédemment, un sac de nuit, &c.

Le porte-feuille du ministre avait été également saisi : il envoya son aide-de-camp Menoire le réclamer. Celui-ci aperçut Thouvenot l'aîné occupé à tracer une route sur la carte. On le tenta, par des propositions séduisantes, de rester au quartier-général. Les mêmes propositions avaient été faites à Beurnonville pendant que les commissaires étaient occupés à délibérer. « On vous offre, lui avait dit » Dumouriez, sécurité, liberté, moyens. Rappe- » lez-vous ce que vous venez de souffrir de la part » des anarchistes. Résisterez-vous aux désorganisa- » teurs qui transformeront vos travaux et vos veilles

» en crimes ! Quelque événement qui arrive, avait » répondu le ministre, je mourrai à mon poste ; je » sais à quoi on est exposé dans une révolution : s'il » le faut, je mourrai avec plaisir pour ma patrie, » mais je ne la trahirai jamais ». Apparemment Dumouriez voulait faire des secondes propositions encore à Beurnonville ; il le fit prier, par l'aide-de-camp Denize, de venir lui parler : peut-être voulait-il l'effrayer, en lui annonçant qu'il allait être livré à l'ennemi ; mais le ministre, inflexible, préférant la mort au déshonneur, ne répondit que par ces paroles : « Dites à votre maître que je lui ai parlé tant » que je l'ai connu innocent, honnête homme ou » susceptible de l'être, mais que je ne peux plus » parler à celui qui s'est déclaré traître. Arrêté avec » les représentans du peuple, je suis inséparable » d'avec eux, et je ne les quitterai point pour aller » converser avec Dumouriez ».

L'officier qui commandait aux hussards, entra, et s'adressant au ministre, il lui dit : « Vous rappelez-» vous, général, comme nous sautâmes avec vous » dans les redoutes de Gemmape ! Je m'en rappelle, » dit le ministre, mais je n'aurais jamais cru que les » troupes avec lesquelles j'ai battu les Autrichiens » à Gemmape, eussent dû m'arrêter aujourd'hui, » et que vous les commanderiez ». L'officier resta muet.

L'état violent dans lequel le général et son aide-de-camp se trouvaient au milieu des janissaires de Dumouriez, se peignait sur leur visage. Plus d'une fois ils furent sur le point de mettre le sabre à la main et de tailler les hussards. On leur fit observer l'impossibilité qu'un si petit nombre de personnes résistât aux hussards qui étaient en faction, et à tous ceux dont la cour et les dehors de la maison étaient remplis.

Les commissaires étaient détenus déjà depuis près de deux heures. Denize vint leur demander s'ils avaient des armes. Deux d'entre eux n'en avaient point ; ils le déclarèrent; les autres gardèrent le silence : des hussards s'approchèrent et tâtèrent leurs habits, mais de manière à ne pas s'apercevoir des pistolets qui étaient dans leurs poches. Le général et son aide-de-camp déclarèrent qu'on aurait leur vie plutôt que leurs sabres, et on les laissa tranquilles.

Cependant Dumouriez avait écrit au général Clerfayt pour lui annoncer ses desseins sur les représentans du peuple qu'il venait d'arrêter, ou plutôt pour lui faire part que le marché précédemment conclu avec lui allait s'exécuter (1) ; il avait aussi adressé deux

---

(1) *Aux bains de Saint-Amand, le 1.er Avril, à dix heures du soir.*

MON GÉNÉRAL,

« JE vous adresse quatre députés de la Convention nationale, qui sont venus, de la part de cette Assemblée tyrannique, pour m'arrêter et me conduire à leur barre : leur projet, ou au moins celui de leurs commettans, était de me faire assassiner à Paris.

» Je vous prie de les envoyer à son altesse le prince de Saxe-Cobourg, pour être gardés en otage pour empêcher les crimes de Paris. Je marche demain sur la capitale pour faire cesser cette horrible anarchie. Je compte, comme on me l'a expressément promis, sur la trêve la plus parfaite pendant l'expédition que je vais faire, et même sur les secours de vos troupes, en cas que j'en aie besoin, pour venir à bout des scélérats que je veux châtier pour remettre l'ordre dans le royaume de France, et rendre à toute l'Europe le repos et la tranquillité qu'ils ont troublés si criminellement.

» Je vous envoie aussi particulièrement le général Beurnonville, ministre de la guerre, avec son aide - de - camp. Je vous prie de séparer les deux militaires d'avec les quatre membres de la Convention nationale, et de les traiter avec plus d'égards ».

proclamations, l'une au département du Nord (1), l'autre à son armée (2). Il y disait que quatre

(1) *Aux administrateurs du département du Nord.*

CITOYENS ADMINISTRATEURS,

» LA tyrannie, les assassinats, les crimes de tout genre, sont à leur comble à Paris; l'anarchie nous dévore sous le masque de la liberté. Plus les dangers sont grands, plus la Convention devient tyrannique.

» J'ai osé dire la vérité dans ma lettre du 12 de ce mois; aussitôt les Marat, les Robespierre, ont dévoué ma tête à leur vengeance. Quatre commissaires ont été envoyés pour m'arrêter, ou plutôt pour se défaire de moi. Le ministre de la guerre s'est joint à eux. Beurnonville, dont j'ai fait la fortune militaire, veut m'assassiner. Mes soldats sont en fureur; et si je n'avais retenu leurs mouvemens impétueux, mes ennemis n'existeraient plus.

» Je les ai fait arrêter, et je les ai envoyés en lieu sûr pour me servir d'otages contre les entreprises qu'on tenterait sur moi. Je ne tarderai pas à marcher sur Paris pour faire cesser la sanglante anarchie qui y règne. En 1789, nous avions juré une constitution stable; depuis ce temps, nos malheurs ont puni la violation de nos sermens. En faisant reprendre cette constitution, je suis sûr de faire cesser la guerre étrangère et la guerre civile.

» Je serai le libérateur de Paris; je le serai de la France entière; et je jure que je suis bien loin d'aspirer à la dictature. Je m'engage à quitter toute fonction publique, aussitôt que j'aurai sauvé ma patrie ».

(2) *A l'Armée française.* Du 1.er Avril.

MES COMPAGNONS,

« QUATRE commissaires de la Convention nationale sont venus pour m'arrêter et me conduire à la barre : le ministre de la guerre les accompagnait. Je me suis rappelé ce que vous m'avez promis, que vous ne laisseriez pas enlever votre père, qui a sauvé plusieurs fois la patrie, qui vous a conduits dans le chemin de la gloire, et qui, dernièrement encore, vient de faire à votre tête une retraite honorable. Je les ai mis en lieu de sûreté pour nous servir d'otages. Il est temps que l'armée émette son vœu, purge la France des assassins, des agitateurs, et rende à notre malheureuse patrie le repos qu'elle a perdu par les crimes de ses représentans; il est temps de reprendre une constitution que nous avons jurée trois ans de suite, qui nous donnait la liberté, et qui peut seule nous garantir de la licence et de l'anarchie dans laquelle on nous a plongés. Je vous déclare, mes compagnons, que je vous donnerai l'exemple de vivre et mourir libre. Nous ne pouvons être libres qu'avec de bonnes lois, sinon nous serions les esclaves du crime ».

commissaires avaient été envoyés pour se défaire de lui ; que Beurnonville voulait l'assassiner ; qu'il les avait fait arrêter et envoyés *en lieu sûr*, pour lui servir d'otages contre les entreprises qu'on tenterait sur lui.

Enfin, tout étant préparé sous les ordres de Dumouriez, par les soins des aides-de-camp Denize, Rainville et Romme, Denize vint porter l'ordre aux représentans du peuple et au général, de monter dans leurs voitures pour partir. Ils lui demandèrent qui il était : il leur déclara son nom. De qui venait l'ordre : — de Dumouriez. On lui observa que Dumouriez étant suspendu, ne pouvait donner aucun ordre; il se moqua de cette observation. On lui demanda alors de justifier d'un ordre par écrit. Il sortit ; et, rentré un instant après, il déclara que Dumouriez avait répondu que l'ordre par écrit n'était pas nécessaire ; mais qu'on emploîrait, s'il le fallait, la force pour le mettre à exécution.

Tout le monde est conduit dans la cour. Les voitures étaient au nombre de trois : celle des commissaires, une berline à quatre places; celle du général, à trois places; et une chaise à une seule place, dans laquelle Foucaud, secrétaire de la commission, avait fait le voyage. On proposait à Foucaud de le renvoyer en France. Il déclara qu'il ne se séparerait point des commissaires; qu'il était déterminé à les suivre par-tout où on les conduirait. Tout ce qu'il avait aperçu avant qu'on l'introduisît dans la salle des commissaires, lui faisait assez présager le sort qu'on leur préparait; mais il n'en fut que plus constant à ne pas se détacher d'eux. Villemur, secrétaire du ministre, jeune homme de vingt-deux ans, ferme dans les mêmes principes, voulut également partager son sort. Les

aides-de-camp de Dumouriez donnèrent l'ordre pour le placement dans les voitures. Ils contraignirent un des commissaires à monter dans la voiture du ministre ; ils firent entrer son secrétaire dans celle des commissaires ; et, dans chacune des deux, il se plaça un des aides-de-camp de Dumouriez : Rainville dans la voiture du ministre ; Denize dans celle des commissaires ; Romme monta à cheval. Menoire voulut entrer dans la voiture du ministre ; on avait affecté, pour avoir un prétexte de le retenir, de n'y laisser aucune place vide, et Rainville s'opposait à son entrée. Menoire se saisit de ses pistolets, et les montrant à Rainville : J'entrerai, dit-il ; rien ne me séparera de mon général, que la mort. On le fit asseoir, faute d'autre place, sur le plancher de la voiture. Marchant et Constant Laboureau, attachés, l'un au général, l'autre à son aide-de-camp, sautent derrière les voitures ; on les en arrache ; et ce ne fut qu'à force de sollicitations réitérées qu'ils obtinrent, le lendemain, la permission de suivre les personnes auxquelles ils s'étaient dévoués.

On était entassé et gêné dans les voitures. Un des commissaires, placé dans la première voiture, voulant s'informer s'il y avait également dans la seconde un des hommes de Dumouriez, et malheureusement accoutumé à appeler les choses par leur nom, demanda à son collègue et au ministre : Avez-vous aussi un *coquin* dans votre voiture ! Cette expression excita la fureur des gens de Dumouriez ; ils traitèrent les représentans du peuple, de scélérats et d'assassins. Vous avez assez coupé de têtes, disaient-ils, on va couper les vôtres.

On partit par une nuit très-obscure : les voitures étaient escortées de 200 hussards de Bercheny ; celle du ministre marchait la première. Après avoir

tourné le bourg de Saint-Amand, l'on prit des routes de traverse excessivement mauvaises. Où nous mène-t-on, dit le ministre à l'aide-de-camp Rainville ! A Valenciennes, répond celui-ci. Prenez garde ; reprend le ministre ; si vous me trompez, je vous tue sur la place. Un quart-d'heure n'était pas écoulé, Rainville, qui connaissait le ministre pour homme de parole, prit prétexte de ce que le citoyen Menoire qui était parti de Paris indisposé, était mal à son aise sur le plancher de la voiture, monta à cheval et se tint auprès de la portière.

Vers minuit, Rainville se trouvait éloigné de quelques pas ; Beurnonville baisse la glace, et demande au conducteur des chevaux : où vas-tu ! Cet homme était un paysan, qu'on n'avait pas mis dans le secret. Il répond naïvement : à Rumigies. Le ministre voit qu'on dirige les voitures sur Tournai. Il présumait que l'escorte n'était que d'une trentaine de hussards, distribués proportionnellement sur chaque voiture. Nous sommes livrés aux ennemis, dit-il à son aide-de-camp ; nous pouvons sauver nos fidèles représentans et nous-mêmes ; nos sabres coupent bien, et vingt-cinq traîtres qui nous escortent ne peuvent être que vingt-cinq lâches. Nous en sabrerons une partie, nous mettrons le reste en déroute, et peut-être le nom de leur ancien général aura-t-il encore quelque influence. Je commence par abattre la tête de l'officier qui est à la portière : descendons. La portière s'ouvre ; Beurnonville porte un coup de sabre à l'officier. Celui-ci se retire en arrière, crie : Alerte, hussards, coupez, hachez, taillez tout ce qui paraîtra hors des voitures. Les 200 hussards qui composaient l'escorte, enveloppent la voiture du ministre, et frappent de toutes parts sans ménagement. Le représentant du peuple qui était dans

la même voiture, persuadé que contre un si grand nombre toute tentative serait vaine, défend à Beurnonville, au nom de la Convention, de continuer le combat. Le général et son aide-de-camp Menoire se retirent dans la voiture ; mais déjà Beurnonville avait la cuisse entamée d'un coup de sabre ; un autre coup est paré par son propre sabre. Menoire tente de relever le marche-pied, un hussard frappe ; il lui abattait la tête, si le coup encore n'eût été paré par le sabre du ministre. La portière se ferme ; mais les lanternes de la voiture restent brisées par les coups, et la voiture est endommagée dans plusieurs endroits. On se remet en marche. Les coups étaient accompagnés du cri de guerre des gens de Dumouriez : F.... canaille, nous vous tenons ; vous avez assez coupé de têtes, on va couper les vôtres.

Les commissaires placés dans la seconde voiture avaient entendu quelque tumulte ; ils en ignoraient la cause. N'est-ce pas, dirent-ils à Denize, un parti d'Autrichiens qui nous attaque ! Non, répond celui-ci avec le sang glacé de la scélératesse et de la perfidie ; vous n'avez rien à craindre des ennemis. — Mais où va-t-on ! — Je ne sais pas. — Qui est-ce qui commande l'escorte ! — Ce n'est pas moi. Rainville vient frapper à la portière, et annonce à Denize que Beurnonville est blessé. Denize ne répond rien d'abord ; il lui fallait plusieurs minutes de réflexion : alors il baisse la glace, appelle Rainville. — Écoutez : j'ai mon mouchoir ; si le ministre a besoin de linge pour panser sa blessure, offrez-le lui. — Il serait difficile d'imaginer un être plus dégradé par la bassesse des sentimens, que ce Denize. Les commissaires étaient sous le couteau des traîtres. Si les voitures s'arrêtaient, l'escorte les serrait du plus près possible ; si quelque

besoin les forçait de descendre, deux hussards tiraient le sabre, et l'approchant du cou, tenaient leur tête entre les lames. Cependant ils étaient fort tranquilles, et l'un d'eux s'amusa quelque temps à stimuler Denize, pour connaître quelle pouvait être la trempe de l'ame de cet homme vil. Il le considérait avec une attention singulière, dans un moment où, à un changement de relais, la voiture se trouvait éclairée. Pourquoi me regarder ainsi, dit Denize? — Pour bien connaître la figure d'un scélérat, et m'assurer s'il est possible que l'esclave qui se vend à un traître, atteigne la perfection de son métier, l'art de ne plus rougir. — Il joignit à ces paroles quelques rapprochemens des fonctions de Denize avec celles des infames geoliers de nos anciennes bastilles. Pour tout autre ils auraient été piquans; chez Denize, il ne fut jamais possible d'exciter un sentiment, pas même d'impatience ou de colère : il n'y avait dans son ame que boue et corruption froide, incapable de fermenter.

Vers la pointe du jour, plusieurs soldats autrichiens passèrent près de l'escorte sans rien dire, mais faisant bonne mine aux hussards et aux officiers de Dumouriez. Un de ceux-ci allait et venait le long de la voiture des commissaires, en chantant : *Vaincre ou mourir pour notre Dumouriez.* On arriva sur une chaussée; c'était celle de Tournai. Les dragons de la Tour, autrichiens, parurent, et se rangèrent de l'un et de l'autre côté du chemin. Les officiers autrichiens parlementent avec Romme et Rainville : alors les hussards de Bercheny se retirent; les dragons de la Tour s'emparent des voitures, et la trahison de Dumouriez est consommée (1).

(1) Sur la nouvelle de cette trahison, portée à la Convention le 13 avril 1793, elle s'est déclarée en permanence. Par un décret du même jour, Dumouriez a été déclaré traître à la patrie,

On entra dans la ville de Tournai, et l'on descendit à l'abbaye de Saint-Martin. Les commissaires étaient percés de douleur en voyant cette maison, qui, un mois auparavant, avait été le théâtre

---

mis hors de la loi, une récompense de 300,000 livres assurée à quiconque l'amenerait à Paris mort ou vif. (Les commissaires de la Convention, dans le département du Nord, avaient déjà mis la tête de Dumouriez à prix, par leur réquisition du 2 avril 1793. Voyez le Moniteur, n.° 96, p. 430.) Les commissaires et le ministre de la guerre ont été mis sous la sauve-garde de l'honneur et de la loyauté des soldats français ; les pères et mères, les femmes et les enfans des officiers de l'armée qui était commandée par Dumouriez, depuis le grade de sous-lieutenant jusqu'à celui de lieutenant-général, ont dû être gardés à vue comme otages par les municipalités de leur résidence ; quiconque parlera de capituler avec Dumouriez, doit être puni de mort. Voyez le procès-verbal des séances du 3 avril.

Le 4, la Convention a mandé à sa barre les généraux Valence et Égalité ; les adjudans Devaux et Montjoye, les officiers généraux Léqueville, Bermat, Westermann, le commissaire Malus.

Le 5, la Convention décrète que le comte Aversperg et le comte de Linange, tous les deux de la famille du prince de Cobourg ; les deux la Barre, neveux du général Clairfayt ; trois autres comtes de la maison de Linange, tous prisonniers de guerre, détenus en différentes villes, seront transférés à Paris pour y servir d'otages jusqu'à ce que la liberté ait été rendue aux quatre commissaires et au ministre Beurnonville ; qu'il en sera usé de même à l'égard de tous ceux qui, ayant voix et séance à la diète de Ratisbonne, pourraient se trouver actuellement en France ; qu'ils seront traités de la même manière qu'on traitera les commissaires de la Convention et Beurnonville. Voyez les procès-verbaux.

Le 11, la Convention a chargé le comité de salut public, de lui faire un rapport sur les secours pécuniaires à fournir aux quatre commissaires et à Beurnonville, détenus par les Autrichiens. Collect. des décrets.

Le 16, la Convention a adressé à tous les peuples et à tous les gouvernemens un manifeste pour développer l'énormité du crime de Dumouriez et des généraux autrichiens ses complices. Voyez les procès-verbaux et collections des décrets ; et le Moniteur, n.° 109, page 483.

Le , la Convention a décrété que son président écrirait aux femmes et aux familles des commissaires et de Beurnonville.

d'une fête célébrée par le général O-Moran en faveur de la liberté, devenue, par la lâcheté de Dumouriez, le quartier-général de Clairfayt. Le ministre fut placé dans un appartement, les commissaires dans un autre; on leur présenta quelques alimens. C'étaient les premiers qu'ils prenaient depuis le déjeûner qu'ils avaient fait la veille à Lille, avant de se rendre au quartier de Dumouriez.

Un officier fut commis à la garde des chambres; des sentinelles furent placées aux portes; on apposa les scellés sur les coffres, cassettes et portefeuilles. On servit à dîner, et l'on fit passer ensuite le ministre et les commissaires dans l'appartement du général Clairfayt. Ils ne laissèrent échapper aucune occasion de réclamer contre l'infame trahison dont ils étaient victimes, et contre la violation trop manifeste du droit des gens que l'on commettait à leur égard. La réponse des officiers était en général la même : Nous ne sommes que des subordonnés et des exécuteurs d'ordres; vous trouverez à Mons le prince de Saxe-Cobourg, avec lequel vous vous expliquerez. Le général Clairfayt dit quelque chose de plus à Beurnonville : Nous ne pouvons refuser le bien qu'on nous fait. Ce ne fut pas ainsi que pensa jadis un des hommes célèbres de l'antiquité : lorsque l'instituteur des jeunes citoyens de la ville des Falisques conduisit au camp de Camille les élèves confiés à ses soins, le général romain fut très-éloigné de considérer comme un bien le présent qu'on lui offrait (1). « Tu n'es pas

(1) *Non ad similem tui nec populum nec imperatorem scelestus ipse cum scelesto munere venisti. Nobis cum Faliscis quæ pacto fit humano societas non est; quam ingeneravit natura utrisque est eritque. Sunt et belli sicut pacis jura : justèque ea non minùs quàm fortiter didicimus gerere.* T. Livius, Hist. Lib. V, cap. 27.

En effet, dit un autre auteur qui rapporte le même trait, la guerre

» venu, dit-il au traître, auprès d'un de tes sem-
» blables; retire-toi, scélérat, avec tes coupables
» offres. Nous n'avons pas avec les Falisques ces
» liaisons que forment des conventions arbitraires;
» nous avons celles que la nature a consacrées. La
» guerre elle-même a ses lois; nous avons appris à
» la faire autant avec justice qu'avec bravoure ».
Tel fut le discours de Camille: mais Camille était un républicain; il était le général des troupes romaines; et Clairfayt.....?

Vers midi l'on partit de Tournai, escorté de cinquante dragons, et l'on arriva à Mons sur les huit heures du soir. Les Autrichiens eurent la complaisance de laisser entrer dans l'auberge où l'on était descendu un grand nombre de curieux. Un officier de l'état-major vint prendre les noms des captifs: il eut grande attention de n'ajouter aucune qualité aux noms des commissaires. Il arriva par hasard qu'un de ceux-ci avait son chapeau sur la tête, et ne l'ôtait pas en répondant à l'officier. *Monsieur*, lui dit Zebreau (c'était le nom de cet officier), *l'égalité n'a pas lieu ici. Je suis de l'état-major, MOI, et vous ne devez pas garder votre chapeau.* En continuant de parler à cet officier, le commissaire eut occasion de lui dire que l'armée n'était point l'armée de Dumouriez, mais celle de la République. *Point de République*, dit Zebreau, *nous ne connaissons pas cela ici.* Cette réprimande n'a pas empêché que les commissaires n'aient fréquemment prononcé le nom de la République française;

---

a ses lois, observées entre les gens d'honneur. Ils tiennent pour règle qu'un grand général et un brave officier ne doivent pas fonder l'espérance de leurs conquêtes sur la turpitude d'autrui, mais sur leur vertu propre et personnelle. *Plutarque, dans la vie de Camille.*

et maintenant les oreilles des Autrichiens doivent être accoutumées à l'entendre.

Après le souper, on fit passer les commissaires et le ministre dans la maison d'un habitant de Mons, nommé Bizeau de Familiéreu. Ils y furent distribués, le général dans une chambre, les commissaires dans une autre: on donna des lits à quelques-uns ; les autres se jetèrent sur des matelas posés à terre. Un officier couchait dans la même chambre ; et, outre la sentinelle attachée aux portes, on plaça dans chaque chambre un factionnaire, le sabre nu à la main.

Le lendemain 3 avril, un commissaire des guerres vint examiner les papiers et les effets des voyageurs. On ne leur rendit leurs porte-feuilles qu'après en avoir retiré les papiers que l'on jugea à propos, et notamment les expéditions du décret du 30 qui établissait leur mission, et une autorisation particulière, expédiée à l'un des représentans pour la commission des monumens dont il était membre. On saisit dans le porte-feuille du ministre une carte générale de la France, réduite et très-soignée, l'état des officiers-généraux de l'armée, et sa dernière ordonnance sur les recrutemens; enfin on s'empara de deux exemplaires imprimés du rapport fait par la commission de la Belgique le 11 janvier 1793.

Le prince de Cobourg envoya différentes personnes chargées d'annoncer aux représentans et au ministre l'ordre qu'elles avaient de leur procurer, sur leur demande, soit les livres, soit les autres objets qui leur seraient nécessaires, et que ce qui ne se trouverait pas à Mons, on le donnerait à Bruxelles. Ils ont fait usage de ces offres, mais avec la plus grande modération.

Le baron de Macque, aide-de-camp général,

s'annonça comme venant de la part du prince de Cobourg. Après avoir fait sortir tout le monde, il dit aux représentans du peuple qu'il était envoyé pour leur déclarer qu'ils seraient retenus en otage *pour la reine* (ce fut l'expression dont il se servit) et pour son fils, et qu'ils eussent à écrire à la Convention que si l'on attentait à ces personnes, leur tête en répondait : les commissaires lui répondirent que, hors des terres de la République et captifs, ils n'avaient ni avis à donner à la Convention, ni déclaration à lui envoyer; que quant à leur détention, l'Europe la jugerait, et ne verrait pas sans indignation la perfidie de Dumouriez. Macque trouva mauvais qu'on employât le nom de la République; son existence n'était connue, disait-il, de personne : et s'adressant particulièrement à celui des commissaires qui avait le premier pris la parole, il l'avertit d'être plus réservé, parce que sa tête pourrait bien n'être pas très-ferme sur ses épaules. Et que m'importe, reprit le commissaire ! vous croyez que parce qu'on m'a trahi et livré aux ennemis de la France, je changerai de sentimens, et que j'appréhenderai la mort. Tel qui semble bien hardi, continua Macque, change de ton lorsqu'il voit la mort de près : songez que vous êtes en notre pouvoir. — Oui, et libres dans vos fers. Ces réponses furent appuyées par les autres commissaires, qui s'exprimèrent tous à peu près dans les mêmes termes, en observant à Macque que quand on s'engageait dans une révolution, qu'on acceptait d'être membre d'une Convention, et qu'on se chargeait ensuite de la mission d'aller trouver un général au milieu de son camp, on avait mis au nombre des chances à courir, la mort, et qu'alors on n'était pas effrayé de la voir plus ou moins près.

Les réponses des commissaires firent impression sur Macque. Il parut se repentir de la vivacité de ses premiers discours, et il revint à la déclaration dont il avait parlé. Il ne s'agit point, dit-il, de donner aucun avis à la Convention, mais uniquement de lui transmettre la proposition du prince de Cobourg. Sur ce qu'on lui observa qu'il fallait donc que le prince de Cobourg donnât à connaître ce qu'il desirait que sût la Convention, il répondit qu'à cela il ne voyait aucune difficulté, et que le prince ferait mettre par écrit la déclaration qu'il proposait. Les commissaires dirent, de leur côté, que quand ils auraient la déclaration sous les yeux, ils conféreraient sur ce qu'ils auraient à faire. On la leur promit pour le soir; elle n'arriva pas; et le lendemain matin Macque, en leur faisant présenter ses excuses de ce qu'il ne venait pas les voir, leur fit dire qu'il n'était plus question de la déclaration.

Macque alla pareillement chez le ministre, lui faire les mêmes déclarations qu'il serait détenu prisonnier; mais il y ajouta que s'il voulait donner sa parole d'honneur, il serait traité comme prisonnier de guerre, avec la faculté de demeurer prisonnier dans une ville d'outre-Rhin. Le ministre répondit que les nations d'Europe reconnaissaient un droit des gens; qu'il était livré par un brigand français; que ce n'était pas dans de telles circonstances qu'on donnait sa parole d'honneur de demeurer prisonnier; et que, dans tous les cas, il devait être un et indivisible avec les citoyens commissaires. Il fit au surplus les mêmes observations sur la nécessité de voir par écrit les propositions qu'on lui adressait. Macque se retira pour aller parler au prince de Cobourg; mais il revint sans aucun écrit. Il demanda de nouveau à Beurnonville s'il voulait se rendre prisonnier de guerre: le

ministre réitéra sa déclaration qu'il ne voulait point se séparer des représentans du peuple. *Vous resterez donc prisonnier d'état*, lui dit Macque : « Et vous, » M. le baron, reprit Beurnonville, dites au prince » de Cobourg, qu'un prince Eugène m'eût remis » sur-le-champ en liberté, en me traitant d'une » manière différente de celle dont use le prince de » Cobourg. Il ne se rend invisible en ce moment, » que parce qu'il appréhende mes justes reproches : » dites-lui qu'il ne me garde que parce qu'il me » craint; qu'encore une fois, un prince Eugène » m'eût provoqué au combat, au lieu de m'en- » voyer dans une prison d'état : dites-lui bien » qu'un jour son Empereur, dont il compromet » la gloire et la réputation, lui fera sentir la faute » qu'il commet, et l'en punira : dites-lui enfin, » que l'histoire de cette guerre sera écrite, et que » sa conduite y sera appréciée ».

Les représentans commissaires et le ministre demandèrent inutilement à voir le prince de Cobourg, quoique le général Clairfayt les eût assurés qu'ils pourraient s'expliquer avec lui sur leurs réclamations. On évitait l'occasion de les recevoir, et il fallut se borner à les annoncer aux officiers qui étaient chargés de la garde, et qui donnaient tous la même réponse : « Nous n'avons d'autre faculté que d'exécuter les ordres que nous avons reçus ». On accorda aussi aux captifs la permission d'écrire : le ministre en usa pour donner au conseil avis de son arrestation ; il écrivit, pour quelques affaires particulières, à son adjoint Felix. Les représentans commissaires écrivirent à leur famille. Ils pensèrent ne devoir pas écrire à la Convention, soit parce que l'état de captivité leur paraissait interrompre toute relation entre le gouvernement français et eux, soit parce que s'ils

eussent écrit, ils ne pouvaient commencer leur lettre que par cette phrase : « Citoyens nos col-
» lègues, nous sommes victimes de la trahison, et
» captifs ; mais gardez-vous bien de prendre, dans
» la vue de nous délivrer, aucune délibération
» qui puisse nuire à la République, ou d'hésiter,
» d'après ces mêmes vues, à prendre aucune déli-
» bération qui vous semble de quelqu'utilité pour
» l'avantage du peuple ». Il est évident que les lettres devant être remises ouvertes, une lettre de ce genre aurait été arrêtée par les ministres impériaux, et ne serait jamais parvenue en France (1).

L'aide-de-camp Menoire, déjà indisposé comme on l'a dit, devint plus gravement malade : Beurnonville aurait desiré que le séjour à Mons fût prolongé, afin de lui donner le temps de se rétablir ; mais on répondit que les ordres de partir le lendemain pour Maëstricht étaient donnés ; et effectivement l'on quitta Mons le lendemain, 4 avril, sur les une heure après midi.

La marche de Mons à Maëstricht dura huit jours, c'est-à-dire, jusqu'au jeudi 11 avril ; le 7, on séjourna à Louvain : chaque jour de marche était seulement de cinq à six lieues. Il avait été commandé une double escorte, l'une de cinquante hommes à cheval, l'autre de cinquante hommes à pied, l'une et l'autre aux ordres du comte d'Ioulay, hongrais, capitaine du corps franc d'Oden-ell. Il avait sous ses ordres un capitaine de cavalerie nommé *Bellout*, un lieutenant nommé *Hammerschaal*,

(1) On connaissait bien les commissaires, et on rendit justice dans la Convention à leur manière de penser, lorsqu'à la séance du 12 avril 1793, un des membres s'exprima en ces termes : Nos commissaires sont dignes de la Nation et de la Convention nationale ; ils ne doivent pas craindre le tonneau de Régulus. Voyez le Moniteur, n.° 106, page 471.

un sous-lieutenant, et un commissaire chargé de payer la dépense. Les jours de marche, le détachement d'infanterie partait dès le matin pour se rendre au lieu de station, et les cavaliers prenaient les postes de garde : les captifs partaient vers les une heure, accompagnés de l'escorte à cheval; en arrivant on trouvait le gîte préparé, et le détachement à pied en faction. On réunissait les quatre représentans du peuple et leur secrétaire dans une même chambre, et pour suppléer au défaut d'un nombre suffisant de lits, on étendait des matelas sur le plancher. Un factionnaire veillait toute la nuit dans la chambre, le sabre nu à la main. Pour dîner et souper, on se réunissait tous avec les officiers de l'escorte.

Les lieux où l'on coucha dans cette route furent, Braine-le-Comte, Bruxelles, Louvain, Tirlemont, Saint-Tron et Tongres. Voici quelques anecdotes relatives au voyage.

Le 4, à une demi-lieue de Mons, il fut fait rencontre d'une voiture attelée de six chevaux, dans laquelle étaient trois personnes. L'une était le baron de Macque, l'autre le ci-devant général Valence. Il ne fut pas possible de reconnaître exactement la troisième personne.

Aux approches de Bruxelles, une foule de monde était sortie de la ville pour voir arriver les captifs. C'étaient gens de toute espèce : prêtres, moines, émigrés, filles publiques et perruquiers. Beaucoup de ces gens-là suivirent les captifs avec des regards menaçans et des gestes tristes. Leurs courses durèrent jusqu'à l'entrée dans la maison. Le jour même de l'arrivée des commissaires à Bruxelles, on y célébrait une fête à l'occasion de l'arrivée du comte de Metternick, ministre plénipotentiaire de l'empereur à Bruxelles. Des feux étaient allumés dans

la ville ; on tirait des pétards, et on vint en jeter sous les fenêtres des captifs. Des officiers prussiens, logés dans la ville, desiraient les voir, et ils étaient parvenus jusque dans l'intérieur de la cour ; le capitaine d'Ioulay exigea qu'ils sortissent : sur leur refus, il les fit chasser. En sortant de la ville, une française, qui paraissait émigrée, dit en apercevant les captifs : *Ah ! voilà donc ces messieurs qu'on a escroqués.* Ces expressions peignaient parfaitement le résultat de la conduite de Dumouriez et de celle de l'empereur.

La justice et la vérité commandent ici deux observations : la première, relative aux officiers et soldats de l'escorte. Il n'est point de précautions qu'ils n'aient prises pour arrêter l'insolence des émigrés. Ils ne parlaient des émigrés qu'avec le ton d'un parfait mépris ; et la manière dont ils réprimaient leur tumulte, était parfaitement d'accord avec le mépris qu'ils annonçaient faire de leurs personnes.

La seconde observation est relative aux gens par lesquels les captifs étaient insultés. Ce ne fut jamais par cette classe d'hommes qu'on doit appeler *le peuple ;* ce n'étaient point des bourgeois domiciliés, des artisans utiles : c'étaient des gens sans aveu, auxquels se joignaient indécemment quelques prêtres et quelques moines.

L'entrée dans la ville de Maëstricht fut à-peu-près semblable à l'entrée dans la ville de Bruxelles. Les émigrés et leurs adhérens attendaient avec impatience les captifs pour les insulter. Depuis plusieurs jours ils sortaient dès le matin pour voir s'ils ne les découvriraient pas. La nouvelle de leur arrivée s'étant répandue, la route se trouva couverte d'une infinité de personnes cruellement empressées d'exhaler leur rage contre les représentans du

peuple français. La vigilance des officiers et des soldats de l'escorte assura un passage tranquille au milieu de ces forcenés. A une heure et demie, le 11 avril, les représentans commissaires, le ministre et leur suite descendirent à la maison des États-généraux des Provinces-unies : ils furent reçus par deux majors hollandais.

Le ministre Beurnonville fut logé dans cette maison, au rez-de-chaussée. Les représentans et leur secrétaire furent placés dans l'appartement au-dessus, mais chacun dans des chambres séparées et constamment fermées sous des verrous. Le 16 avril, la séparation cessa; il fut permis aux représentans et à leur secrétaire de passer la journée les uns avec les autres ; on les enfermait seulement la nuit dans leur chambre : mais toute communication avec le général et les personnes de sa suite fut sévèrement interdite ; et plus d'une fois on eut à souffrir de sottes réprimandes, parce que le capitaine prétendait avoir vu ou les représentans, ou le général, se faire respectivement des signes par les fenêtres. Pendant tout l'intervalle du séjour à Maëstricht, c'est-à-dire, depuis le 11 avril jusqu'au 23 mai, il ne fut jamais permis aux représentans commissaires de sortir, et ils ne mirent pas le pied hors de l'appartement.

Menoire, retenu à Mons par son indisposition, arriva à Maëstricht le 12. On conduisit avec lui huit autres prisonniers français : L. A. Pille, adjudant-général du premier bataillon de Seine et Oise; Lecointre, capitaine de canonniers; Charve, canonnier ; David, lieutenant; Montigny, Leblond, Dubois et Luquet, sous-officiers du deuxième bataillon de Saône-et-Loire. Ils étaient les victimes d'une seconde perfidie de Dumouriez ; l'adjudant-général avait été amené sur son cheval ;

le capitaine et un canonnier sur une charrette, les autres à pied; tous enchaînés.

On les mit dans les prisons militaires, sous la garde du prévôt, et ils y restèrent jusqu'au 10 mai.

Ce fut d'abord à Maëstricht que les représentans commissaires et le ministre furent instruits qu'on les traitait comme prisonniers d'état. On leur laissait cependant papier, plumes et encre, et la liberté d'écrire. Un des premiers usages qu'ils en firent, fut d'adresser, chacun en leur nom, parce qu'ils étaient alors renfermés séparément, une réclamation à l'empereur contre leur détention (1). Le ministre fit également sa réclamation.

---

(1) Une seule de ces réclamations a pu être conservée; on va la transcrire : toutes les autres étaient dans le même sens.

A Sa Majesté l'Empereur et Roi.

« Le soussigné, membre de la Convention nationale de France, actuellement détenu à Maëstricht, persistant dans les réclamations verbales qu'il a précédemment faites, croit devoir exposer à votre majesté les faits suivans : il la prie d'y donner quelques instans d'attention.

Le 30 mars dernier, la Convention nationale de France a prononcé un décret : elle a mandé à sa barre le général Dumouriez; envoyé le ministre de la guerre Beurnonville à l'armée, pour prendre connaissance de son état, et en rendre compte; ordonné le transport de commissaires pris dans son sein, pour suspendre ou destituer les officiers suspects, et examiner leurs papiers. Le décret nommait pour commissaires le soussigné et quatre de ses collègues. Carnot, l'un d'eux, devait se trouver déjà sur les lieux; mais, en ce moment, une autre mission l'avait conduit ailleurs. Les quatre autres commissaires; savoir, Lamarque, Quinette, Bancal et le soussigné, se sont rendus le premier avril, avec le ministre de la guerre, à Lille, et de là au quartier de Dumouriez, aux bains de Saint-Amand. Ils s'étaient fait accompagner d'une escorte sur la route de Lille à Saint-Amand, dans la crainte de rencontrer quelque parti des troupes de votre majesté : mais à une demi-lieue

Les unes et les autres étant demeurées sans réponse, les commissaires, réunis alors, écrivirent

---

de Saint-Amand ils ont renvoyé l'escorte. Ils pensaient que leur caractère suffisait pour les faire respecter d'un général français, et ils ne voulaient pas que Dumouriez pût imaginer ou dire qu'on était venu l'enlever à main armée.

Les commissaires et le ministre sont arrivés au quartier sur les six heures du soir. Dumouriez les a reçus entouré de son état-major et d'un grand nombre de gens armés. Ils lui ont donné lecture du décret; ils lui en ont développé les motifs; et pour le rassurer sur les dangers qu'il prétendait avoir à courir à Paris, deux d'entre eux ont offert de l'accompagner s'il le voulait, lui promettant de ne le quitter que quand il se croirait en sûreté.

La conférence a duré deux heures, sans que Dumouriez ait voulu consentir à se soumettre au décret.

Les commissaires se sont retirés pour délibérer.

A neuf heures ils sont rentrés, et le soussigné portant la parole, Camus, le plus âgé de la commission, a requis expressément Dumouriez d'obéir aux différentes dispositions du décret.

Il l'a refusé.

Ce cas avait été prévu par les commissaires; et, conformément à leur résolution, le soussigné a déclaré à Dumouriez qu'il était suspendu de toutes fonctions.

Les officiers de l'état-major, et les gens armés qui étaient toujours demeurés auprès de Dumouriez, ont alors jeté de grands cris; Dumouriez lui-même s'emportant, a dit aux commissaires et au ministre : *Je vais vous faire arrêter; vous me servirez d'otages : lieutenant, faites entrer les hussards.*

Une troupe de hussards s'est emparée des commissaires et du ministre; et, malgré leurs réclamations réitérées, elle les a conduits de force, la nuit, par des chemins détournés, sur la route de Tournai. Le 2 avril, vers les huit heures du matin, ils ont été livrés, sur cette route, aux troupes de votre majesté, qui les ont transportés à Maëstricht, où le soussigné est actuellement détenu depuis le 11 avril, sous la garde des officiers hollandais.

Au passage à Mons, le colonel Macque a dit verbalement au soussigné et à ses collègues qu'ils seraient retenus *comme otages*, pour la sûreté et la vie des personnes détenues au Temple à Paris, à la conservation desquelles votre majesté prend intérêt.

A son arrivée à Maëstricht, le commissaire hollandais chargé de la garde du soussigné, lui a déclaré qu'il était *prisonnier d'état*.

Le soussigné représente à votre majesté qu'il ne saurait être

en commun, le 4 mai, à l'aide-de-camp général Macque, auquel leurs dépêches étaient adressées,

---

son *prisonnier d'état*, n'ayant commis sur les terres de votre majesté aucun délit, n'y ayant même fait aucun acte pour lequel il puisse être justiciable de votre majesté.

Il ne lui semble pas plus possible qu'on le regarde comme *otage*. Un otage est donné volontairement de puissance à puissance; ou bien l'on retient à ce titre des personnes qui ont été prises par le droit de la guerre.

Le soussigné n'a été ni donné volontairement en otage par le peuple français à votre majesté, ni pris par droit de guerre: il a été livré contre tout droit et toute règle. Dumouriez n'avait pas le pouvoir de le faire arrêter; et, de sa part, l'acte est contraire aux lois les plus formelles de la République française, qu'il avait juré de maintenir. Lorsqu'ensuite il a livré le soussigné et ses collègues à vos troupes, il a commis une trahison que l'Europe et la postérité sauront qualifier de la manière qu'elle le mérite.

Serait-il permis à votre majesté de tirer quelques avantages des actes criminels dont Dumouriez s'est rendu coupable! Non: votre majesté méprisera le traître, et refusera de profiter de la trahison. Les principes du droit des gens sont connus à votre majesté, et ils régleront sa conduite. Le soussigné réclame avec confiance leur application aux circonstances présentes: en conséquence, il demande à votre majesté qu'elle veuille bien ordonner qu'il sera reporté sur les terres de France, et rendu libre à sa patrie. »

Signé CAMUS.

Lettre au colonel Macque, à l'armée.

A Maëstricht, le 12 avril.

MONSIEUR,

« J'AI l'honneur de vous envoyer une réclamation que j'adresse à sa majesté l'empereur, sur ma détention; je vous prie de la lui faire parvenir: je joins en même temps une lettre à ma femme; je vous prie, lorsque vous l'aurez lue, de la faire cacheter et passer en France. Je suis extrêmement reconnaissant de l'attention qu'on m'a assuré que vous aviez bien voulu avoir de faire passer mes précédentes lettres. Il paraît que c'est par vous, Monsieur, que je recevrai les lettres que j'ai marqué pouvoir être adressées à Maëstricht. Vous ajou-

une lettre pour lui demander si leurs écrits avaient été envoyés à l'empereur, s'il y avait eu quelque décision sur leur réclamation, et dans quel temps ils pouvaient espérer une décision, supposé qu'elle n'eût pas encore été donnée (1).

Cette seconde lettre étant pareillement demeurée sans réponse, les représentans commissaires rédigèrent en commun une nouvelle réclamation. Après

---

terez à tout ce que je vous dois déjà, Monsieur, si vous voulez bien me les faire parvenir. »

Signé CAMUS.

J'avais desiré que ma réclamation à sa majesté fût de meilleure écriture que la mienne, et sur du papier de grand format. Je n'avais point de secrétaire à ma disposition, et je n'ai pu employer que le papier qui m'a été donné.

Bancal avait envoyé à Cobourg deux expéditions de sa réclamation : l'une pour l'empereur, l'autre pour être remise à la Convention nationale. Le 20, Lamarque et Quinette ayant fait leur réclamation, en ont joint aussi une copie pour la Convention nationale. Alors j'ai fait de même : j'ai adressé une copie de ma réclamation au président de la Convention, et j'ai fait passer cette copie au colonel Macque, en lui demandant de l'envoyer s'il envoyait la copie des réclamations de mes collègues.

(1) Voici la teneur de la lettre :

A Maëstricht, le 4 mai.

MONSIEUR,

« NOUS vous avons adressé, chacun en particulier, des notes destinées à être mises sous les yeux de l'empereur, pour lui présenter nos plaintes sur la détention que nous éprouvons; nous vous avons envoyé aussi une double copie de ces notes, pour être adressée à la Convention nationale de France : il ne nous est parvenu encore aucune réponse, ni de l'empereur, ni de vous, monsieur. Nous vous prions de nous faire savoir si nos écrits ont été envoyés à l'empereur ; si le double en a été adressé à la Convention ; si vous, monsieur, ou M. le prince de Cobourg, avez reçu de l'empereur quelque décision à notre sujet, ou quelque réponse sur nos réclamations ; et, s'il n'en est pas arrivé, dans quel temps nous pourrions espérer qu'il en arrivera. »

y avoir rappelé sommairement les faits énoncés dans leurs premières réclamations particulières, et s'être plaints du défaut de réponse, en demandant si ce silence était une nouvelle insulte faite aux captifs, ou le résultat de ce qu'on ne pouvait leur donner une réponse que la raison et la justice voulussent avouer, ils développaient le crime de leur détention. Ils établissaient qu'on ne pouvait les retenir, ni comme otages, ayant été livrés par trahison, ni comme prisonniers d'état, n'ayant commis aucun délit sur le territoire autrichien. Ils finissaient par demander à l'empereur qu'il fît le rapprochement des principes du droit des gens avec la conduite de Dumouriez, et qu'il jugeât lui-même comment il pouvait retenir des citoyens français que Dumouriez n'avait pas pu lui livrer sans crime (1).

---

(1) Voici le texte entier de cette seconde réclamation :

A Sa Majesté l'Empereur et Roi.

« Les citoyens français, membres de la Convention nationale, détenus à Maëstricht, ont adressé à votre majesté, chacun séparément, le 12 et le 20 avril dernier, une note contenant l'exposé des faits relatifs à leur situation actuelle. Ils y ont fait voir que leur arrestation était, de la part du général Dumouriez, une trahison perfide, qui a dû attirer sur lui la détestation et le mépris de tous les peuples : ils y ont démontré que leur détention était une violation des premiers principes du droit des gens ; de ce droit que les peuples civilisés respectent lors même qu'ils sont en guerre les uns avec les autres ; de ce droit sacré qu'on ne peut enfreindre sans s'exposer aux plus funestes représailles. On leur avait dit verbalement, tantôt qu'ils seraient retenus comme otages, tantôt qu'ils seraient gardés comme prisonniers d'état ; ils ont établi l'impossibilité de les placer dans aucune de ces deux classes ; et, sur ces motifs, ils ont appuyé la demande expresse qu'ils ont faite par les mêmes notes, d'être reportés sur les terres de France, et rendus libres à leur patrie.

Chacun des quatre citoyens détenus a signé sa note et l'a adressée au baron de Macque, colonel aide-de-camp général de votre

Les représentans adressèrent à l'aide-de-camp général Macque, avec lequel on avait réglé leur

---

armée : les officiers de vos troupes qui les ont conduits à Maëstricht, leur avaient indiqué cette voie comme sûre pour faire parvenir à votre majesté leurs demandes et leurs mémoires ; aucun d'eux n'a reçu de réponse. Le 4 de ce mois, ils ont écrit, en commun, une lettre au baron de Macque, pour s'informer si leurs notes étaient parvenues à votre majesté, s'il y avait été fait une réponse, s'ils devaient en attendre quelqu'une : même silence.

Les officiers qui les ont conduits, leur avaient-ils laissé un vain espoir ? Ce silence est-il une nouvelle insulte aux captifs ? est-il le résultat de ce qu'on ne saurait leur donner des réponses que la raison et la justice veuillent avouer ?

Cependant leur détention se prolonge. Leur premier devoir a été de faire connaître les faits qui l'ont préparée ; ils l'ont rempli : leur droit aujourd'hui est de se plaindre d'un acte dont ils ont fait connaître l'injustice ; de la développer, cette injustice, et de demander à votre majesté qu'elle la fasse cesser.

Hommes, citoyens, représentans du peuple français, les commissaires de la Convention nationale sont privés de tous leurs droits : ils ne jouissent plus de la liberté, qui est le premier attribut de l'homme, et le plus cher à son existence ; ils sont séparés de mères, de femmes, d'enfans, de parens, d'amis, dont l'âge et l'état exigeraient leurs soins, et auxquels, sans prétexte comme sans droit, on fait partager leurs peines. Citoyens, on les a arrachés à leur patrie, à leurs frères, à la société entière. Représentans du peuple français, honorés de sa confiance, revêtus d'une mission passagère, mais la plus belle qu'on puisse donner à des hommes, celle de préparer une constitution pour une grande république, ils sont réduits à l'impuissance de partager les travaux de la Convention nationale, et de s'acquitter envers leurs concitoyens des devoirs que ceux-ci leur avaient imposés.

L'auteur de ces attentats est Dumouriez. C'est cet homme qui, après avoir fait un pacte avec les ennemis de la nation pour leur livrer les places et les armées de la République, a voulu, par un forfait inoui, la perfidie envers des hommes revêtus d'une autorité qu'il avait juré de respecter, donner un gage des autres forfaits qu'il s'était proposé de commettre. Déjà le traître reçoit le prix de ses crimes. Proscrit de sa patrie, si jamais il en eut une, méprisé des peuples à qui il avait témérairement promis les avantages des grandes trahisons qu'il préparait, il erre dans des terres étrangères ; sa conscience seule l'y suit,

correspondance, deux exemplaires de leur réclamation, destinés à être envoyés, l'un à l'Empe-

---

elle l'y dévorera : mais les effets de sa trahison subsistent, et les commissaires qu'il a livrés sont captifs.

A qui ont-ils été livrés ? aux chefs de vos troupes. Par qui sont-ils retenus ? par votre majesté. De quel droit ? du droit arbitraire de la force, appuyé sur la perfidie du général français. Pour quelle cause ? Ici l'on est forcé de se taire, ou réduit à conjecturer. Forcé de se taire, puisque votre majesté ou ses agens, au mépris du droit naturel qui ne permet pas d'enlever à un homme sa liberté et ses droits sans lui en déclarer les motifs, refusent de s'expliquer d'une manière authentique et positive.

S'il faut se livrer aux conjectures, elles ne peuvent porter que sur ce qui a été dit verbalement aux commissaires, tantôt qu'on les regardait comme des otages, tantôt qu'on les regardait comme prisonniers d'état.

Des otages pris par trahison, conservés par une suite du profit que l'on tirerait de la trahison ! Le droit d'otage est un droit sacré : il sera profané à jamais, si une fois il a pu être fondé sur la perfidie.

Les commissaires seraient prisonniers d'état ! Mais on ne peut être prisonnier d'état que quand on a commis des délits envers l'état. Quel est donc l'état contre lequel ils ont pu commettre un délit ? Est-ce l'état de l'Empire ? ils n'étaient pas sur ses terres quand ils ont été pris. Loin de faire aucun acte sur le territoire présent de l'Empire, ils n'y avaient pas même mis le pied lorsqu'ils ont été arrêtés, non sur les terres de votre majesté, par ses officiers, mais en France, par un général français. Est-ce la France qui leur reprochera un délit ? quelle accusation le peuple français a-t-il intentée contre eux ? Et s'il existait une accusation du peuple français contre ses représentans, qui aurait le droit de la juger, sinon le peuple français lui-même ? Les nations diverses qui habitent sur la surface du globe, ne sont-elles pas absolument indépendantes les unes des autres ? Les individus qui ne sortent point du territoire de la nation dont ils sont membres, peuvent-ils appartenir à une autre nation qu'a la leur ?

Les citoyens français livrés par celui qui n'avait la force en main que pour faire respecter leur caractère et leur mission, n'ignorent pas ce que l'on dit dans les cours des princes pour excuser les actes contraires au droit naturel et au droit des gens, lorsqu'on espère en tirer quelques avantages momentanés ; mais

reur, l'autre au président de la Convention française. Ils en signèrent une troisième copie qu'ils

---

des hommes libres ne s'amusent pas à discuter les vains discours des flatteurs; ils ont d'autres règles de conduite; et ces règles doivent aussi être celles des princes lorsqu'ils veulent être justes.

Les lois éternelles écrites par la divinité dans le cœur de l'homme; l'opinion publique de tous les hommes qui habitent l'Europe, éclairés, attentifs, et qui prononcent chaque jour sur chaque partie des grands événemens qui s'avancent et s'accumulent; le jugement plus tardif, mais infaillible et sévère, de la postérité: c'est auprès de ces autorités imposantes qu'il faut placer la trahison de Dumouriez, et ce qui en est la suite. Que votre majesté fasse le rapprochement, et juge ensuite comment vous pouvez retenir des citoyens français que Dumouriez n'a pu vous livrer sans crime. »

Signé CAMUS, BANCAL, QUINETTE, LAMARQUE.

Maëstricht, le 18 mai.

Au Président de la Convention nationale.

CITOYEN PRÉSIDENT,

« NOUS avons adressé à l'Empereur, le 12 et le 20 avril, de premières notes relativement à notre détention. N'ayant point de réponse, et après avoir demandé inutilement si l'on entendait nous en faire, nous avons adressé à l'Empereur la seconde note ci-jointe. Nous avons demandé qu'on fît passer à la Convention copie de nos premières notes. Nous ignorons si elles lui sont parvenues. Si cette seconde parvient jusqu'à vous, citoyen président, nous vous prions d'en donner connaissance à la Convention. »

Signé comme dessus.

Maëstricht, le 18 mai.

Au baron de Macque.

MONSIEUR,

« NOUS vous avons écrit, le 4 de ce mois, pour vous prier de nous informer s'il avait été fait, ou si vous aviez connaissance qu'il dût être fait quelque réponse aux notes que nous avons adressées à l'Empereur le 12 et le 20 du mois dernier, relativement à notre détention. Nous nous sommes

firent

firent remettre au commandant de Masëtricht pour l'envoyer aux États-généraux à la Haye (1). Elles demeurèrent sans réponse, et ce silence ne surprit pas les Commissaires ; mais ils s'étaient acquittés d'un devoir, en se plaignant authentiquement de la tyrannie qui les privait de leur liberté. Le général renouvela dans le même temps ses réclamations.

Une autre faculté dont les prisonniers jouirent à Maëstricht, fut de voir quelques gazettes. Ils y lurent l'extrait de rapports faits à la Convention sur la manière dont ils avaient exécuté leur mission

---

déterminés à adresser à l'Empereur une seconde note sur le même objet, et nous vous prions de la lui faire passer. Nous nous y plaignons du silence que vous avez gardé sur notre lettre du 4.

Nous vous prions, Monsieur, de faire passer au président de la Convention nationale la copie que nous lui adressons de notre réclamation. »

Signé comme dessus.

Maëstricht, le 18 mai.

(1) *A leurs Hautes Puissances les États Généraux de la République des Provinces-unies.*

« Les soussignés, membres de la Convention nationale de France, sont détenus et gardés à Maëstricht, l'une des villes de votre république, sous les ordres des officiers qui y commandent pour les États-généraux. Les causes de leur détention leur sont inconnues ; ils savent seulement que le général Dumouriez, traître à sa patrie, les a fait arrêter lorsqu'ils s'étaient rendus auprès de lui pour remplir une mission qui leur avait été donnée par la Convention nationale ; et qu'ils ont été livrés aux troupes de l'Empereur, lesquelles les ont conduits ici. Dans cette situation, ils viennent d'adresser à l'Empereur la note dont ils vous présentent la copie ci-jointe. Elle doit mériter l'attention des Hautes Puissances sur le territoire desquelles les soussignés sont gardés. Ils sont prêts, au surplus, à vous donner, dès qu'ils en seront requis, et sous leur signature, tous les détails que vous pourriez desirer de connaître sur leur arrestation : il peut suffire, pour le moment, que vous soyez instruits qu'ils sont les victimes d'une trahison et d'actes d'autorité purement arbitraires. »

et sur leur arrestation : ils aperçurent des inexactitudes graves ; mais ils ne pouvaient pas, de l'intérieur d'une bastille, les démentir par un écrit adressé publiquement à la Convention. Pour y suppléer, ils rédigèrent sous le voile d'un témoin oculaire, qui gardait l'anonyme, un récit exact et circonstancié de tous les détails relatifs à leur mission et à la perfidie de Dumouriez. Ce récit fut communiqué au ministre, corrigé d'après ses observations ; on en fit plusieurs copies, et on tenta diverses voies pour le faire parvenir à Paris. Une seule a réussi, graces à l'exactitude d'un brave patriote suisse, fidèle à son ami jusque dans sa captivité. Le récit ne fut point imprimé alors : on en trouve la raison dans un écrit du représentant du peuple Baudin : intitulé *Anecdotes et Réflexions générales sur la Constitution*, imprimées par ordre de la Convention nationale.

Les prisonniers étaient gardés à Maëstricht, sous l'inspection de deux majors du genie hollandais, alternativement par une compagnie de Grisons et par une compagnie de Brunswickois, les uns et les autres au service de la Hollande : quelquefois aussi ils étaient gardés par des compagnies hollandaises. Les chefs de ces compagnies entraient chaque jour pour faire la reconnaissance des prisonniers, et souvent ils conversaient avec eux pendant quelques instans. Quelle différence entre les républicains des Ligues Grises et les hommes vendus aux étrangers par les princes de Brunswick ! comme les premiers étaient amis de la liberté ! comme ils étaient sensibles au sort de ceux qui s'étaient livrés pour la défendre ! combien ils auraient desiré faire cesser leur captivité ! combien au contraire les autres (un seul excepté) se montraient-ils zélés à défendre Dumouriez ! Ce qu'il

avait fait n'était, selon eux, que l'acte d'une adroite prudence; et sans oser dire aux commissaires qu'ils fussent coupables, ils laissaient assez entrevoir qu'ils auraient desiré qu'ils fussent plus malheureux.

La liberté, incomplète alors, des Hollandais, influait néanmoins aussi sur le traitement que les captifs recevaient de leurs majors. Ils s'empressaient de leur procurer les livres et les autres objets de nécessité qu'ils desiraient : ils auraient diminué les rigueurs de leur captivité, si, dans Maëstricht, il n'eussent point été captifs eux-mêmes du prince de Cobourg.

Tels sont les faits qui appartiennent à la première partie du rapport des commissaires, au temps écoulé depuis leur départ de Paris jusqu'à leur départ de Maëstricht, ou du 30 mars jusqu'au 23 mai 1793. Ce récit doit être terminé par quelques courtes observations sur la conduite de Dumouriez.

Sa manière étourdie d'agir, démontrée dans plus d'une circonstance, pourrait laisser croire qu'il n'a été guidé ici que par les impulsions du moment, par les idées que le dépit, la colère, ou la vengeance, excitaient dans son esprit : mais si l'on examine les aveux de Dumouriez, et les proclamations ou manifestes publiés à cette époque, tant de sa part que de celle du prince de Cobourg, on demeurera persuadé de la réalité du plan que l'on a annoncé comme ayant été conçu par Dumouriez. Son dessein était d'asservir sa patrie, d'employer à cet effet les Autrichiens, avec lesquels la France était alors en guerre; et les représentans du peuple ne leur furent livrés, ainsi que le général Beurnonville, que comme un gage,

et, si l'on peut parler ainsi, comme des arrhes du prix que Dumouriez devait leur payer pour leurs services.

Les dénonciations faites contre Dumouriez aux commissaires de la Convention à Lille attestent que, le 30 mars (1), il avait eu des relations avec les généraux autrichiens. Dumouriez convient dans ses mémoires (2), que, dès le 27 mars, il avait fait connaître au colonel Macque son projet de marcher sur Paris; que l'on convint alors de régler, quand il en serait temps, les mouvemens des Impériaux....; que l'évacuation totale de la Belgique serait le prix de cette condescendance....; que Condé serait remis aux Autrichiens comme place de garantie. Et plus loin, après avoir rendu compte à sa fantaisie, et entremêlé d'une infinité d'inexactitudes et de mensonges l'histoire de l'arrestation des commissaires, il dit (3) qu'aussitôt après cet événement remarquable il envoya Montjoye pour en prévenir le colonel Macque, et convenir d'un rendez-vous *pour achever le traité*. La longue proclamation de

---

(1) Voyez la déclaration de Jean Lubrez dit *Grosse-Tête*, en date du 31 mars 1793, imprimée dans le rapport de Lacroix, &c. page 158.

(2) Dumouriez convient dans ses mémoires, tome II, page 70, édition de Londres; tome II, page 65, édition de Hambourg, que, dès le 22 mars, il avait eu des conférences avec le colonel Macque. Tort de la Sonde, un des correspondans de Dumouriez, attestait, dans une lettre du 19 août 1793 à l'archiduc Charles, qui vient d'être rendue publique, « que, dès le 10 mars, Dumouriez avait pris la résolution de » faire des arrangemens avec le prince de Cobourg pour aller » punir de concert tous les excès de la Convention nationale ». (*Tort de la Sonde peint par lui-même*, page 4).

(3) Mémoires de Dumouriez, tome II, page 96, édition de Londres; tome II, page 127, édition de Hambourg.

Dumouriez à la nation française, datée de Saint-Amand le 2 avril 1793 (1), et la première proclamation du prince de Cobourg, en date du 5 avril (2), entrent parfaitement dans ce plan. C'est parce qu'il ne réussit pas que le prince de Cobourg donna sa proclamation du 9, pour révoquer celle du 5 (3).

Il y aurait donc erreur à ne taxer Dumouriez d'autre crime que d'avoir livré à l'ennemi les représentans et le ministre français. Son crime est une conspiration ourdie contre la République même; et l'arrestation des commissaires et de Beurnonville n'est qu'un anneau d'une longue chaîne de forfaits.

On se tromperait pareillement si l'on ne voyait dans la conduite des Autrichiens, lorsqu'ils ont reçu les captifs livrés par Dumouriez, qu'un de ces événemens en quelque sorte inopinés, auxquels on se détermine sans une réflexion profonde, parce qu'on est distrait par la vue subite d'un intérêt considérable. Tout était prévu et médité; le pacte était arrêté; et si jamais il y eut des complices dans une trahison, les Autrichiens sont manifestement coupables d'une infâme complicité avec le traître Dumouriez.

Enfin les représentans du peuple et le général Beurnonville n'ont pas seulement ici l'avantage d'avoir suivi imperturbablement la ligne de leur devoir, et de s'être exposés aux horreurs de la captivité qu'ils ont subie, parce qu'il leur était impossible d'exécuter autrement la mission qui leur avait été confiée; ils ont l'avantage d'avoir

(1) Elle est imprimée au Moniteur, n.° 120, page 528.
(2) *Ibid.* n.° 104, page 462.
(3) *Ibid.* n.° 115, page 508.

sauvé en ce moment la République, parce qu'en forçant Dumouriez à mettre ses projets au jour avant qu'ils eussent pris une consistance suffisante, ils les ont fait avorter ; ils ont déchiré le masque dont il se couvrait avant qu'il eût pu en faire l'usage qui aurait assuré le succès de ses projets liberticides. En effet, il avait déjà dressé tous les plans et expédié les ordres nécessaires pour se saisir des villes françaises de première ligne, Lille, Valenciennes et Condé ; mais, lorsque, le lendemain 2 avril, les troupes envoyées par ses ordres demandèrent l'entrée des places, la trahison de Dumouriez était déjà connue ; on ne vit plus dans sa personne un général de la République, mais un perfide, auquel il était de devoir de désobéir : les portes des villes furent fermées (1) ; nos places échappèrent aux Autrichiens ; l'armée entière se déclara contre Dumouriez. Un jour plus tard, nos villes étaient entre les mains de l'ennemi.

Après la lecture de ce rapport, Camus a dit :

Vous venez d'entendre, Citoyens, la partie du rapport qui a spécialement trait à l'exécution de la commission dont la Convention avait chargé ses membres et le ministre de la guerre. Jugez notre conduite ; elle sera jugée par toutes les nations, si vous voulez ordonner l'impression du rapport qui vous a été lu. Mes collégues se sont chargés

(1) Voyez la lettre de Carnot, commissaire de la Convention, et le procès-verbal dressé par les administrateurs du département du Nord, l'un et l'autre en date du 2 avril 1793, dans le Moniteur, n.° 96, page 430 ; et les autres pièces imprimées dans la même feuille. Voyez aussi les mémoires de Dumouriez, tome II, chap. XIV, édition de Londres ; chapitre XI, édition de Hambourg.

de vous rendre compte, dans une autre séance, des faits relatifs à notre captivité (1), à celle de nos concitoyens présens à votre séance, et à l'époque heureuse de leur liberté ; ils sollicitent du Conseil la même attention dont il m'a honoré.

Signé CAMUS.

---

(1) Il aurait été difficile, dans le compte des faits postérieurs au 23 mai 1793, jusqu'au 15 novembre 1795 (*vieux style*), intervalle où les captifs livrés par Dumouriez ont vécu presque toujours séparés, d'exposer avec une égale précision les détails relatifs à chacun d'entre eux. Je fais cette observation pour ce qui me regarde en particulier. Les détails qui me sont personnels, singulièrement pendant les vingt-sept mois quatre jours où je n'ai pas passé le seuil de la porte de la chambre dans laquelle j'étais renfermé à Kœniggratz, ne peuvent être bien exposés que par moi-même ; et s'ils sont de nature à trouver place dans des mémoires, ils ne m'ont point paru mériter un rapport qui aurait distrait le Corps législatif d'objets importans. Je me contenterai de présenter en deux mots le résultat de ma conduite pendent ma captivité, et en même temps je ne saurais ne pas exprimer le sentiment que mes peines ont produit dans mon ame.

Un ancien, connu par sa philosophie autant que par son éloquence, a dit : *Sæpe virtus et magnificentia, in qua gravitas et auctoritas est, plus proficit ad misericordiam, quàm humilitas et obsecratio.* « On parvient ordinairement avec plus de succès à » exciter la sensibilité, lorsqu'on montre du courage et un » caractère élevé, joint à une gravité capable d'amener la » considération, que quand on s'abaisse à prendre le rôle de » suppliant ». (Cicéron, *de Invent. Rhetor.*, *lib.* 1, *n.* 36.) Cette réflexion m'a semblé contenir une grande vérité, et l'expérience m'a démontré sa certitude. Celui qui, après avoir été livré par trahison, est détenu dans d'honorables fers, ne doit jamais oublier sa supériorité sur les geoliers, de quelque grade qu'ils soient, qui tiennent les clés de son cachot.

Un autre ancien, également célèbre, a mis ces belles paroles dans la bouche d'une femme illustre par ses infortunes : *Non ignara mali miseris succurrere disco.* « Instruite à l'école des peines, » j'ai appris à soulager les douleurs des malheureux ». (Virgile, *Æneid. lib.* 1.) L'humanité ne me laissa jamais indifférent au sort des hommes. Une longue captivité a infiniment accru ma sensibilité. Qui n'a pas été ému au récit des maux de la vie humaine ! Mais combien l'impression de ceux qu'on éprouve est plus vive

Qu'un homme se détermine à en faire souffrir un autre ; qu'il n'emploie pas tous les moyens placés en son pouvoir pour faire cesser les tourmens d'un autre homme, ou pour les alléger, ce fait est pour moi un problème insoluble. Puisse mon observation porter les personnes constituées en autorité à tempérer les peines des infortunés détenus dans les prisons pour quelque cause que ce soit, et sur quelque terre qu'ils aient pris naissance ! Ma captivité, qui déjà m'est très-chère, parce que je l'ai soufferte pour ma patrie, acquerra un nouveau prix à mes yeux, s'il est possible qu'elle ait quelque influence sur les progrès de la sensibilité des hommes pour leurs semblables.

Signé CAMUS.

II.e et III.e PARTIES

Du Rapport des Représentans du Peuple QUINETTE, LAMARQUE, BANCAL et CAMUS.

RÉCIT de ce qui leur est arrivé depuis leur départ de Maëstricht, le 23 mai 1793, jusqu'à leur sortie des prisons d'État de Kœniggratz, Olmutz et Spilberg, les 12 et 13 brumaire dernier.

Séance du 26 Nivôse, l'an IV.

CITOYENS COLLÉGUES,

VOUS connaissez, par le récit précédent, les circonstances de notre entrevue avec le perfide Dumouriez. Vous êtes instruits des événemens qui avaient amené cette entrevue, et de ceux qui la suivirent, depuis notre arrestation aux bains de Saint-Amand, jusqu'au moment où nous fûmes renfermés à Maëstricht, soit comme otages, soit comme prisonniers d'état. Vous avez vu aussi quel avait été le genre de notre détention dans cette première bastille.

Je viens maintenant, au nom de mes collégues et au mien, vous présenter la suite de ce qui nous est arrivé depuis notre départ de Maëstricht, jusqu'à notre sortie des prisons d'état de Kœniggratz, Olmutz et Spilberg, les 12 et 13 brumaire dernier.

Je raconterai en même temps ce qui est personnel au général Beurnonville et aux autres citoyens qui ont partagé notre captivité.

Ce fut le 22 mai, à dix heures du soir, que deux officiers autrichiens, l'un major, nommé *Pradache*, l'autre lieutenant, entrèrent dans la chambre où nous nous trouvions réunis, et nous dirent brusquement que nous eussions à nous tenir prêts pour partir le lendemain matin à quatre heures.

L'un de nous était alors dans un accès de fièvre : on leur en fit l'observation ; le major feignit de ne point entendre.

Nous lui demandâmes si au moins il pouvait nous dire dans quel lieu nous allions être conduits. Il trouva cette question fort étrange, et refusa d'y répondre.

Alors nous nous plaignîmes avec un peu de chaleur qu'on se fît un jeu de nous transférer ainsi arbitrairement de cachots en cachots, et qu'on violât à notre égard toutes les lois de la guerre ; mais nous aperçûmes bientôt qu'en parlant de *lois* autres que celles du plus fort, nous devenions inintelligibles ; nous cessâmes donc toute question. Le major sortit, et nous passâmes le reste de la nuit à faire nos préparatifs.

Le lendemain, au moment du départ, l'on vint nous dire que les chevaux qui conduisaient notre voiture s'étaient jetés dans les fossés de la ville, que la voiture avait été brisée, et que l'on nous conduirait dans une autre. Cet étrange incident, que nous avons toujours regardé comme une fable, nous parut alors avoir deux motifs : l'un de se saisir de nos papiers, afin de connaître ce que nous avions pu écrire pendant notre séjour à Maëstricht ; le second, en nous privant de notre voiture, était de nous laisser entièrement exposés, dans une espèce de chariot ouvert, aux insultes qui nous étaient préparées sur la route.

Cependant le secret profond qu'on affectait de garder sur le lieu de notre destination, occasionna de notre part diverses conjectures.

Peu de jours auparavant, le major de place, hollandais, *Stoutt*, avait affecté de nous dire qu'il se répandait dans les papiers publics que nous allions être échangés contre la famille détenue au Temple.

Ce même propos nous fut répété la veille même de notre départ, et l'on y réunit des circonstances qui semblaient lui donner quelque probabilité; mais il nous a paru dans la suite que tous ces discours tendaient à nous tromper, afin que dans la route, où l'on ne nous donnait qu'une escorte assez faible, il ne nous vînt pas en la pensée de rompre nos fers.

Ce fut le 23 mai que nous partîmes vers les neuf heures du matin.

Le prince de Hesse, commandant de Maëstricht, était venu, une demi-heure avant notre départ, se montrer dans la salle où nous nous promenions en commun. Il avait paru desirer d'entrer en conversation avec nous : mais nous refusâmes de nous y prêter. Il avait envoyé directement au général Beurnonville pour le prévenir qu'il était sur son passage, et l'engager à le saluer. Il ne fut pas mieux accueilli. *Je ne connais ici*, dit Beurnonville, *ni prince, ni général; je n'ai vu que des geôliers; et je n'ai aucun salut à leur faire.*

Cependant nous remarquâmes que ce prince nous suivait à cheval pendant près d'une demi-heure, accompagné d'un aide-de-camp, le même qui avait essayé de nous persuader que c'était à la clémence et à la générosité du dernier roi, que les Français avaient dû, en 1792, leurs succès et leur

salut, *attendu*, disait-il, que les Prussiens et les Autrichiens, pouvant facilement pénétrer jusqu'à Paris, n'avaient été arrêtés *que par une lettre de Louis Capet, écrite du Temple, au roi de Prusse, lorsque celui-ci était près de Châlons.* Entre autres observations sur ce fait, nous demandâmes à cet officier comment les alliés, se déterminant uniquement par cette prétendue lettre, ne s'étaient pas bornés à quitter le territoire français, et par quel motif ils avaient eu la complaisance de céder encore aux armées de la République le Palatinat, Mayence, Francfort, les Pays-Bas, et une partie de la Hollande. Cette observation parut l'embarrasser un moment; mais il reprit facilement son premier ton de sécurité, et il n'hésita point à nous annoncer comme très-prochaine la ruine et la subversion de notre patrie.

Nous croyons, Citoyens, devoir rapporter cette circonstance, afin que vous sachiez quelle était alors l'opinion commune de nos ennemis. Ils espéraient tous (et ne s'en cachaient pas) de conquérir la France en une campagne, et ils se proposaient ensuite d'en régler le sort, à-peu-près comme on a réglé celui de la Pologne, par un des plus indignes et des plus lâches forfaits que présente l'histoire.

Dès que nous eûmes marché environ une heure, le traitement de nos conducteurs nous annonça que nous ne prenions pas la route de France, et nous força de rejeter comme une chimère toutes les espérances que nous avions eues à cet égard.

Vers midi, nous découvrîmes la ville d'Aix-la-Chapelle, et, bientôt après, quelques cavaliers et amazones émigrés venant à notre rencontre. Nous y fîmes peu d'attention; mais lorsque nous fûmes entrés dans la ville, et que nous nous trouvâmes sur une place ou grande rue, en face de ce qu'on appelle *la Redoute*, nous aperçûmes un rassem-

blement de sept à huit mille personnes ; et à l'instant même où notre voiture s'arrêta, un caporal vint nous dire, de la part du major Pradache, *qu'il ne nous était point permis de descendre.* Dans le même instant les émigrés, hommes et femmes, qui formaient partie du rassemblement, se précipitèrent sur nous avec fureur, suivis de plusieurs officiers et d'un général autrichien. Notre voiture fut entourée de toutes parts : quelques-uns montèrent sur le siége du postillon, d'autres sur le derrière et sur les roues, de manière que nous en étions totalement investis.

Le général Beurnonville, son aide-de-camp et son secrétaire, que le major Pradache avait séparés de nous, et qu'il affectait de distinguer dans cette occasion (peut-être pour leur nuire), dirent avec chaleur, dès qu'ils s'aperçurent qu'on nous retenait, qu'ils ne voulaient prendre aucune nourriture si nous ne descendions pas ; et sur-le-champ ils remontèrent dans leur voiture, où ils furent, comme nous, entourés d'une foule innombrable, et assaillis par des émigrés de tout sexe et de tout âge.

Cependant le citoyen Ménoire fut tellement indigné, qu'il affecta de traverser plusieurs fois les rangs de cette vile cohorte, et en remontant, il dit avec force à ceux qui l'environnaient, qu'ils devaient rougir de se trouver à Aix-la-Chapelle pour y injurier des hommes sans défense, pendant qu'aux frontières des étrangers se battaient pour eux.

Nous ne souillerons point notre récit par le tableau des outrages auxquels ces hommes furieux, aussi ardens à la dernière minute qu'à la première, se livrèrent pendant plus de deux heures, soit contre nous, soit contre la République ; nous ne

croyons pas même devoir retracer ici les noms de ceux que nous avons reconnus à cette occasion : ils ont été justement et sévèrement punis depuis, soit par leurs revers, soit par les mépris de l'Europe ; et si quelques-uns d'entre eux, après avoir si lâchement déserté leur patrie, et si criminellement conspiré contre elle, étaient encore incapables de remords, que les succès et la gloire de la République soient leur dernier châtiment.

Nous croyons néanmoins, même en évitant les détails de cette scène atroce, devoir rapporter deux circonstances particulières. L'une, c'est que les officiers autrichiens qui nous escortaient, loin de s'opposer au tumulte excité contre nous, le favorisèrent ouvertement, conversant avec les émigrés d'un ton gai et amical, faisant connaître chacun de nous, le montrant du doigt, et ayant soin de le distinguer, soit par son nom, soit par la place qu'il occupait dans la voiture.

Nous devons observer d'un autre côté que, parmi les Autrichiens (autres que nos conducteurs), celui qui se montra le plus furieux, et se répandit le plus en propos durs, insolens et absurdes, fut un général appelé *Starey ;* quelques-uns d'entre nous crurent entendre qu'il promettait à nos conducteurs, pour récompense de leur zèle, et de leur dureté à notre égard, de *les faire amuser*, à leur retour, *ayant*, disait-il, *une société de très-jolies femmes émigrées.* Ainsi s'alliait à la férocité d'un orgueil sanguinaire, la licence des mœurs les plus corrompues.

Nous nous soutînmes contre tous ces outrages par un sentiment profond d'indignation et de mépris, et bientôt nous fûmes entièrement consolés par l'idée si satisfaisante et si douce que nous servions notre patrie, et qu'en cela même nous pouvions

contribuer aux succès de la République, qui ont été depuis si éclatans et si beaux.

Nous partîmes d'Aix-la-Chapelle vers deux heures de l'après-midi ; bientôt après nous traversâmes la petite rivière de la Roure, en nous rappelant avec attendrissement et douleur le sort de nos concitoyens qui, peu de jours auparavant, avaient péri sur ses bords, sacrifiés par la lâcheté, la négligence, ou peut-être par la trahison déjà existante de Valence et de Dumouriez.

Un peu plus loin, nos officiers s'étant présentés aux portes de *Juliers*, ville appartenant à l'électeur de Bavière, le commandant de cette ville, soit qu'il eût ordre de maintenir rigoureusement la neutralité sur son territoire, soit qu'il eût horreur de participer à un enlèvement si attentatoire au droit respectif des nations, leur refusa le passage.

On fut donc obligé de s'arrêter. Dans l'intervalle que prit le changement de chevaux, un assez grand nombre de personnes, la plupart militaires, se rassembla autour de nous, annonçant de la curiosité, mais d'une manière paisible et presque amicale. Parmi eux se trouvait un vieux capitaine qui avait fait la guerre de sept ans, et qui, conversant avec le général Beurnonville sur l'affaire de la Roure, lui certifia que l'ennemi n'avait pas plus de vingt-deux mille hommes, lorsque nos cantonnemens avaient été forcés ; ajoutant que cela ne devait pas étonner, puisque nos troupes étaient alors dispersées sur plus de quatorze lieues de pays, sans signaux, sans point de ralliement, sans généraux ou officiers supérieurs, et même avec très-peu d'officiers en sous-ordre, de manière que les soldats, quoique remplis de patriotisme et de courage, n'avaient pu s'en servir utilement, parce

qu'attaqués partiellement, ils n'avaient su ni où ils étaient, ni à qui s'adresser.

Beurnonville, qui a eu le temps d'examiner toutes les positions depuis Maëstricht jusqu'à la Roure, a fait plusieurs observations militaires, que nous ne pouvons pas placer ici, mais qui se trouveront dans le tableau de la campagne de 1792, que ce général se propose de présenter au Directoire exécutif.

Sur les neuf à dix heures du soir, nous arrivâmes à Cologne, où nous fûmes visités par le colonel Millius, commandant de cette ville, lequel nous parla avec éloges de la nation française, et nous traita en particulier avec politesse et humanité.

Le lendemain au matin l'on nous fit partir vers les huit heures.

Nous remontâmes le Rhin, passâmes par Bonn, Rheineck, Andernach; et vers les dix heures du soir, nous arrivâmes à Coblentz, que nous traversâmes avec assez de rapidité. L'on nous fit ensuite passer le Rhin sur le pont de bateaux, et nous entrâmes à onze heures dans la citadelle d'Ehrenbreistein.

Dans le même instant, nous nous vîmes entourés de soldats, et consignés dans notre voiture, d'où il ne nous fut permis de descendre qu'environ une demi-heure après.

Alors on nous fit entrer dans un corps-de-garde, où le major de la citadelle nous reçut sans dire un seul mot. Après quelques momens de délibération entre lui et Pradache, ce major donna ordre qu'on conduisît chacun de nous dans une prison séparée, dont la porte, fermée de plusieurs serrures ou cadenas, fut gardée nuit et jour par deux fusiliers. Nous trouvâmes pour tous meubles, dans

ces

ces espèces de cachots, deux ou trois bottes de paille et une chaise de bois.

Le lendemain au matin, vers les sept heures, entrèrent un sous-officier et deux soldats, pour visiter nos prisons, et examiner si nous n'avions point essayé de forcer les grilles. Ils nous annoncèrent en même temps qu'on s'occupait à préparer les meubles qui nous étaient nécessaires. Ces meubles consistaient en un bois de lit, un petit matelas, une couverture, une table grossière et un banc de bois.

Le général Beurnonville, son aide-de-camp, son secrétaire, son piqueur, et le domestique de l'aide-de-camp ne furent point séparés comme l'avaient été les représentans du peuple : mais, par une vexation en sens contraire, on les réunit, ou plutôt on les entassa dans une seule chambre de douze pieds carrés, où se trouvèrent aussi pour tout mobilier deux ou trois bottes de paille.

Dans quelques-unes de ces prisons, l'on avait écrit sur les murs de mauvaises sentences, à la suite desquelles on nous traitait *d'assassins*, et l'on y avait dessiné un religieux faisant les dernières exhortations à un criminel conduit à la potence.

Cependant la rigueur excessive de ce traitement ayant augmenté nos méfiances, nous profitâmes du peu de temps où l'on nous laissa seuls, pour cacher quelques effets et le peu d'argent qui nous restait. La précaution n'était pas déplacée; car, sur les dix heures du matin, le major, suivi d'un sergent, d'un caporal et de deux soldats, entra successivement dans nos prisons, et nous demanda nos couteaux, rasoirs, plumes et crayons.

Nous ne nous crûmes point obligés de suivre dans toute son étendue cet ordre tyrannique; et nous

ne lui remîmes en effet que ce que nous n'avions pas espéré de soustraire à ses recherches.

Nous nous empressâmes de demander s'il nous serait permis d'écrire à nos familles, ainsi que nous l'avions fait à Maëstricht. L'on nous répondit que toute espèce de relation dans notre patrie nous était désormais interdite.

Nous demandâmes également si nous n'aurions pas la faculté de nous voir, et de nous promener dans la citadelle.

Étonné et embarrassé de cette question, l'on observa précipitamment que les *instructions étaient équivoques*, et qu'on attendait de nouveaux ordres.

Et dans l'intervalle, le commandant général, interprétant l'instruction *équivoque* dans le sens le plus rigoureux, suivant la règle des tyrans ou des gouverneurs de bastille, nous fûmes tenus séparés dans les cachots dont je viens de parler.

Cependant, sur de nouveaux ordres, le commandant nous permit de sortir, et de nous promener une ou deux heures chaque jour dans la partie la plus élevée de la citadelle.

Quoiqu'il ne se fût alors écoulé qu'environ quinze jours depuis le moment où l'on nous avait séparés, ce léger changement nous parut une sorte de résurrection. Nous éprouvâmes sur-tout, en nous revoyant, une douceur infinie à nous entretenir sur la situation de notre patrie, sur le caractère d'élévation et de grandeur qu'elle manifestait déjà dans l'Europe. — Nous nous encourageâmes réciproquement à souffrir pour elle, et à la défendre de toutes les forces qui nous resteraient dans quelque situation que ce fût.

Ces entretiens dont nous conservions le caractère lors même que les officiers de garde se trouvaient au milieu de nous, leur ont fait sentir

quelquefois combien un citoyen qui a l'ame vraiment libre, et qui connaît toute la dignité de l'homme, est supérieur aux sujets des rois....

Mais cette deuxième détention fut de courte durée, et bientôt nous vîmes approcher *la troisième époque*, à laquelle on peut fixer *le commencement* de ce genre atroce de captivité que le gouvernement autrichien nous a fait éprouver depuis, et qui, jusqu'au moment où nous sommes entrés sur le territoire suisse, c'est-à-dire, pendant trente mois, n'a jamais varié.

Déjà quelques officiers nous avaient dit que notre détention à Maëstricht, et à Ehrenbrestein, n'était que *provisoire*.

Le sieur de Vins, général-major, commandant pour l'électeur à Coblentz, était venu, le 28 mai, visiter nos prisons, suivi de ses officiers majors, et d'un émigré (du moins à ce qu'il nous parut); mais, au lieu de s'occuper des soins que l'humanité exige dans une situation pareille à la nôtre, et dont sa place de commandant lui faisait un devoir, il ne dit à quelques-uns de nous que des injures grossières, prétendant que nous ne pouvions pas être trop mal, puisque nous avions *massacré, assassiné notre roi*, et osant nous présenter, comme juge des Français, l'empereur d'Allemagne qu'il n'appelait que *César*. A la suite de ces propos, il avait donné à entendre assez clairement que nous devions nous trouver bientôt dans une espèce de détention beaucoup plus sévère et plus dure.

Le 28 juin, lorsque nous nous réunissions à l'heure accoutumée, nous vîmes passer rapidement à côté de nous le major Pradache, notre conducteur de Maëstricht, accompagné d'un lieutenant.

Bientôt après nous reconnûmes dans la cour de la citadelle quelques-uns des sous-officiers ou soldats qui avaient été de la première escorte.

Cette apparition nous donna dans l'instant même beaucoup à penser; et néanmoins, il faut l'avouer, au milieu des idées sombres que devait naturellement inspirer le caractère connu de nos tyrans, nous nous laissâmes séduire encore par quelques lueurs d'espérance.

Mais tout ce qui s'était présenté sur ce dernier point fut bientôt dissipé.

Le commandant de Vins nous annonça, le lendemain 29, que nous allions être transférés dans une autre prison, et que nous partirions au premier instant.

Nous serions en effet partis dans le jour même, si une maladie très-grave, dont souffrait le général Beurnonville depuis notre arrivée à Coblentz, n'eût forcé de différer.

Pour lever cet obstacle et sauver les apparences, on imagina de faire prendre à Beurnonville, pendant cinq à six jours, une quantité excessive de quinquina : par ce moyen, sans que le principe de la maladie fût détruit, la fièvre cessa momentanément ; et, malgré la faiblesse extrême de ce général, l'ordre fut donné de partir le 4 juillet.

L'on essaya encore de nous tromper sur l'intention du gouvernement autrichien, en nous faisant annoncer indirectement que nous allions être transférés, non dans une citadelle, mais dans une maison particulière, où nous trouverions, pour notre usage commun, un jardin très-vaste, d'où nous pourrions en même-temps écrire à nos familles, recevoir les gazettes; et l'on porta la fausseté à cet égard, jusqu'à recevoir de nous le prix

d'abonnement d'une feuille intitulée *Journal de la Sarre*, qui nous avait paru bonne, et qu'on s'engagea formellement de nous faire passer.

L'on avait cependant des vues bien opposées, et vous allez voir, Citoyens collègues, que ce n'étaient ni des jardins ni des délassemens qu'on nous préparait.

Nous partîmes de la citadelle d'Ehrenbrestein le 4 juillet, à sept heures du matin, et nous vînmes coucher à Limbourg.

Le lendemain, nous nous arrêtâmes un moment à Kœnigstein, où nous eûmes le plaisir de considérer le fort dans lequel nos braves frères s'étaient si vaillemment défendus contre les Prussiens.

Nous arrivâmes le même jour à Francfort, où nous reçûmes la visite du commandant, officier général prussien, qui nous montra beaucoup de douceur et d'honnêteté, et parut fortement improuver notre enlèvement.

Le 6, nous partîmes de Francfort pour venir à Aschaffenbourg.

A peine étions-nous descendus de voiture, et réunis dans une salle commune, que les officiers autrichiens étant passés, contre leur ordinaire, dans une autre partie de la maison, un étranger entra sans aucune opposition de la part des sentinelles. Cet homme, dont les yeux nous parurent égarés, et les manières extrêmement indécentes, était le prince de Ligne. Il savança vers nous; et adressant la parole au général Beurnonville, il lui demanda grossièrement *ce qu'il faisait ayant la révolution. Qu'entendez-vous par-là !* répondit le général. Je demande, dit-il alors, *dans quel corps vous avez servi.* Beurnonville répondit brièvement à cette question, et avec la fierté convenable. De notre côté, nous continuâmes de nous promener

dans la salle, comme si nous eussions été seuls, et sans dissimuler à cet homme le mépris qu'il nous inspirait. — Alors, changeant de ton, il dit au général, sans néanmoins le regarder directement, *qu'il était bien dommage qu'il servît une si mauvaise cause; qu'on le disait brave.* — Je sers, repliqua Beurnonville, *la plus belle de toutes les causes, celle de la liberté contre la tyrannie : quant à la bravoure, avez-vous jamais douté de celle des Français ! — Il n'y a plus de Français*, dit l'Autrichien d'un ton furieux : *vous êtes tous des scélérats, des assassins, des régicides; vous allez être pendus.* A ces mots, nous fîmes quelques mouvemens, pour lui faire sentir toute l'indignité d'un pareil propos contre des prisonniers sans défense; et celui de l'un d'entre nous fut tel, que l'insolent agresseur en parut ému, et se hâta de sortir de la chambre. — Dans le même instant le major Pradache ayant reparu, nous nous plaignîmes à lui d'une si atroce violation du droit des gens; et le général Beurnonville dit hautement que, sans examiner si cet individu était prince, et sans s'embarrasser des suites, il était disposé, s'il continuait ses outrages, *à le jeter par les fenêtres.*

Cette sortie chaleureuse étourdit Pradache, qui répondit en balbutiant, *que le prince de Ligne était fou.*

Plusieurs officiers impériaux nous ont attesté le même fait à différentes époques; cependant nous ne remarquâmes d'autre folie que cette espèce d'orgueil et de dureté que produit le gouvernement autrichien, et d'après lequel nous avons cru observer entre les militaires soumis à ce gouvernement, et ceux des autres parties de l'Allemagne, une différence essentielle qui a échappé à la plupart de nos écrivains politiques, et qu'il est néanmoins très-important de remarquer.

Quoi qu'il en soit, voici un trait particulier qui contraste fortement avec le précédent, et que nous retracerons ici en peu de mots, en ayant l'attention de n'indiquer ni le lieu de la scène, ni le nom de l'acteur.

C'est dans le cours de notre translation, soit de Maëstricht à Ehrenbrestein, soit de cette citadelle à Prague, que nous avons eu occasion d'en être témoins.

Au moment où nous étions arrêtés dans une ville que nous ne pouvons pas nommer, un officier de l'armée impériale s'apercevant que nos gardes s'étaient éloignés, s'avança vers nous avec empressement, et débuta par ces mots : *Vous n'aimez pas les rois.* Comme nous paraissions étonnés : *Je ne les aime pas plus que vous*, poursuivit-il ; *mais soyez tranquilles : vous avez beaucoup d'amis en Allemagne, vous en avez même à Vienne.* Enfin, dit-il alors en langue latine avec une sorte d'enthousiasme, *Respublica manebit et florebit.* « La République se sou-» tiendra et fleurira. »

Ces mots nous firent une impression si vive, que nos yeux se mouillèrent de larmes. Nous regardions avec attendrissement ce généreux étranger ; nous allions lui marquer toute notre sensibilité, lorsque nos satellites reparurent, et nous forcèrent de resserrer les sentimens que nous brûlions de répandre. Mais ce trait et quelques autres de même nature furent profondément gravés dans nos cœurs ; et c'est aujourd'hui une de nos jouissances les plus douces de pouvoir les transmettre à la République et à tous les amis de la philosophie et de l'humanité.

Le lendemain de la scène du prince de Ligne, l'on nous fit partir d'Aschaffenbourg, et l'intention de nos conducteurs était que nous arrivassions le même jour à Wirtzbourg, capitale de la Franconie ;

mais la maladie de Beurnonville, qui n'avait été que palliée, se reproduisit violemment, de manière que l'on fut forcé de s'arrêter à Eiselbach, petit village situé dans la forêt de Spessard.

Le lendemain, nous arrivâmes à Wirtzbourg, où il fut reconnu que l'état de faiblesse, et même de danger dans lequel se trouvait le général, ne permettait pas de continuer la route, ce qui détermina le major Pradache à envoyer un courrier au prince de Cobourg, pour lui demander de nouveaux ordres.

Cet incident nous fut avantageux, car les officiers autrichiens desirant de cacher aux habitans de l'Allemagne la manière tyrannique dont ils nous traitaient dans l'intérieur de nos prisons, continuèrent, malgré ce délai, de nous considérer comme voyageurs; et nous eûmes en conséquence la faculté de nous promener chaque jour dans un jardin de la ville.

Toutes les fois que nous sortions, les rues et la place publique étaient remplies d'une foule très-nombreuse; mais ce n'était pas pour nous insulter, comme on l'avait fait ailleurs; c'était au contraire pour nous accueillir par les témoignages les plus touchans d'intérêt et de bienveillance.

Puissions-nous un jour, lorsque nos triomphes et notre constitution nous auront ouvert des routes paisibles par toutes les contrées de l'Europe; puissions-nous avoir occasion de témoigner aux bons Franconiens combien nous desirons de resserrer avec eux les liens de fraternité qui devraient unir tous les peuples!

Mais ici la scène change. Nous touchons aux frontières de cette partie de l'Allemagne où quelques cantons conservent encore au moins l'image de la liberté, et nous allons entrer dans ces vastes

asiles de l'ignorance et de la servitude, connus sous le nom de *Pays héréditaires*.

C'est là que nous retrouverons toute la dureté du gouvernement autrichien relativement aux étrangers.

Le 21 juillet, arriva l'ordre de faire partir de Wirtzbourg les représentans du peuple et tous les prisonniers, à l'exception du général Beurnonville, auquel cependant, après de longues délibérations, l'on consentit de laisser le citoyen Menoire, son aide-de-camp, et Marchand, son piqueur.

Cette séparation fut d'autant plus douloureuse, que Beurnonville avait semblé jusqu'à ce moment ne se soutenir que par nos soins, et qu'en outre il avait eu connaissance, par quelques journaux français, des calomnies qui, à cette époque, se répandaient contre lui; ses adieux furent extrêmement touchans, et les paroles qu'il nous adressa dans ce moment pénible, méritent d'être transmises à nos concitoyens.

« Il serait cruel, nous dit-il, que ma destinée » fût de mourir sur ce lit étranger, tandis que ce » devrait être d'un coup de canon, pour le salut » de ma patrie; mais quels que soient les événe- » mens, souvenez-vous qu'en partant de Paris, » nous sommes convenus d'être indivisibles; rien » désormais ne peut nous désunir. Si je survis à » cette maladie cruelle, si vous devez être victimes » des tyrans, je vous suivrai par-tout, je monterai » avec vous à l'échafaud, comme sur un théâtre » d'honneur, et nous y mourrons en vrais républi- » cains. Si je succombe, et que vous ayez le bon- » heur de revoir le peuple français, je vous charge » solennellement d'attester que je meurs fidèle à » la République, à mes devoirs, et martyr de la » liberté. »

Nous fûmes pénétrés de douleur; mais il fallut

la vaincre, et nous préparer aux nouvelles vexations qui nous étaient dès-lors assez clairement annoncées.

Nous partîmes de Wirtzbourg le 22 juillet, à quatre ou cinq heures du matin. Le même jour, nous vînmes coucher à Bamberg, et le lendemain à Culmbach, petite ville de la principauté de Bareuth, où nous aperçûmes un assez grand nombre d'officiers français prisonniers de guerre. Nous demandâmes qu'il nous fût permis de les embrasser; cette satisfaction nous fut refusée.

Le 24 au matin, l'on nous fit partir à trois heures. L'un des prisonniers français que nous avions aperçus la veille, et qui, autant que nous pouvons nous le rappeler, avait pour uniforme un habit blanc à revers violets, était sur la place depuis très-long-temps pour se trouver à notre passage : malgré les gardes qui entouraient et couvraient pour ainsi dire notre voiture, il perça jusqu'à la portière, et nous prenant la main, il nous dit d'un ton pénétré, les yeux mouillés de larmes : *Adieu, Citoyens.* Ces deux mots se sont profondément gravés dans nos cœurs : nous nous en sommes souvent entretenus, et nous ne les oublierons jamais.

Ce fut le même jour 24, que nous arrivâmes à Égra, ville frontière du territoire autrichien.

La première différence que nous remarquâmes, et qui nous affligea, sans néanmoins nous être personnelle, ce fut le caractère servile de quelques habitans du pays, qui, ayant occasion de s'approcher pour la fourniture de ce qui nous était nécessaire, nous saluaient de la manière la plus rampante, se prosternaient, pour ainsi dire, et nous prenaient les mains qu'ils baisaient avec respect.

Nous détournâmes les yeux de ce spectacle qui

nous fatiguait horriblement, et nous fûmes soulagés en pensant à notre patrie (1).

Cependant l'inspection du major Pradache ne s'étendant que jusqu'à Égra exclusivement, l'on nous remit entre les mains d'un vieux major de place qui avait été prisonnier en France lors de la guerre de 1744, et qui, ayant éprouvé de la part des Français des traitemens doux et humains, semblait disposé à user de réciprocité à notre égard; mais il en fut empêché par le commandant d'Égra, homme dur et brutal, qui le gronda très-sévèrement de ce qu'il nous avait parlé, lui fit défense de dîner avec nous, et le consigna à notre porte, où nous le vîmes de garde jusqu'au lendemain, sans qu'il lui fût permis d'entrer.

Nous passâmes deux jours à Égra. Le 26, nous couchâmes à Pilsen, ville de la Bohême, où, ayant manifesté le desir d'apprendre la langue allemande, quelqu'un dit à côté de nous : *Non videbunt Germaniam, sed Moraviam.* L'on affecta le lendemain, à notre passage dans un petit bourg voisin, de nous montrer deux tableaux, dont l'un représentait les adieux de Louis Capet à sa famille. L'on voyait dans le second notre arrestation par Dumouriez, et l'on y faisait dire à ce traître *qu'il nous arrêtait au nom du roi Louis XVII.*

---

(1) Cette manière de saluer, qui remonte à l'établissement du régime féodal, est presque généralement répandue dans la Bohême, ainsi que dans les autres États de l'Autriche, et dans ceux de la Pologne et de la Russie; mais il ne faut pas croire pour cela que ces peuples soient façonnés au joug sans retour; ils conservent, même en baissant la tête, un sentiment de fierté et un souvenir secret de leur primitive indépendance; ils le manifestent par des mouvemens fréquens, que le despotisme appelle *séditieux;* et ils ne manqueront pas d'en profiter (car ils sont courageux et forts) dès l'instant où ils auront acquis assez de lumières et de connaissances politiques pour diriger un plan.

Le même jour nous arrivâmes à Prague sur les dix heures du soir. Nous traversâmes cette ville, et, après une heure de marche ou environ, l'on nous fit descendre à l'entrée d'un vaste et bel édifice, qu'on nous a dit depuis être la maison des Invalides.

Nous crûmes que ce serait là le terme de notre voyage ; et, comme la maison n'avait point l'air de bastille, et que nous y aperçûmes des jardins, nous espérâmes, pendant quelques minutes, que notre traitement serait adouci, et que nous aurions au moins la faculté de nous voir et de nous promener ; mais nous fûmes bientôt détrompés.

A peine étions-nous entrés dans une grande salle, où se trouvaient le commandant général de la Bohême, et le commandant particulier de la ville de Prague, que le premier donna ordre qu'on nous séparât. En exécution de cet ordre, l'on vint d'abord prendre Camus, auquel on réunit Villemur, secrétaire du général ; et un officier les conduisit dans une pièce particulière. — La même opération eut lieu relativement à Bancal et à Constant Laboureau, domestique de Menoire; en sorte que Quinette, Lamarque et Foucaud, restèrent seuls avec le commandant général. — Le premier mot de cet Autrichien fut *que nous devions faire la paix et recevoir un roi*, puisque Valenciennes et Condé étaient pris. — Nous l'engageâmes à se rappeler de quelle manière, dans les campagnes de 1712 et 1713, les Français avaient expulsé de leur territoire toutes les troupes ennemies, nonobstant la prise de places plus importantes que Valenciennes et Condé. Cet officier général nous sembla profondément ignorer toutes les parties de l'histoire qui s'étaient passées avant lui : mais il prétendit que les troupes autrichiennes étaient les

premières de l'Europe ; il alla même jusqu'à soutenir qu'elles ne pouvaient pas être battues, et se servit plusieurs fois de cette expression : *nos invincibles troupes ;* expression que nous avons relue depuis dans plusieurs journaux de la cour de Vienne. — *Au reste*, ajouta-t-il, *dès que nous aurons terminé avec vous, nous nous montrerons aux Prussiens ;* et sur cela, il se répandit en propos injurieux contre cette nation, prétendant que sous Frédéric elle avait joué un grand rôle, mais que maintenant elle était incapable de résister à l'Autriche. — Il parla ensuite de sa fortune, et dit qu'il possédait dans ses domaines dix-huit à vingt mille hommes, ce qu'il exprima du même ton (en paraissant y attacher la même idée) que s'il eût parlé de dix-huit à vingt mille têtes de bétail. — Telles furent les principales observations du feld-maréchal Thoun, qui ne nous donnèrent pas une plus haute idée de son génie que de sa morale.

Vers une heure après minuit, nous fûmes conduits, dans le plus grand silence, aux voitures qui nous étaient destinées, et l'on nous fit partir, suivant la division qui a été expliquée ci-dessus, en refusant de nous dire quelle route nous allions prendre.

Mais, comme la nuit était fort claire, nous eûmes soin de nous orienter par la position des étoiles, et nous pûmes au moins nous instruire si nous allions au nord ou au midi, au levant ou au couchant. — Nous avions, outre cela, des cartes d'Allemagne cachées sous nos sièges ; et toutes les fois que les officiers descendaient de voiture, ce qui arrivait presque à chaque poste, nous examinions rapidement les routes tracées sur ces cartes ; et en profitant de quelques mots échappés à nos conducteurs, nous réussîmes à connaître tous les endroits par où nous passions.

Cependant l'inspection sur tous nos mouvemens était d'une sévérité dont jusqu'alors nous n'avions pas eu d'idée. Chaque fois que l'un de nous descendait de voiture, il était entouré de fusiliers et de hussards ; et à l'instant où nous entrions dans une auberge, l'on en faisait une prison hideuse dont il semblait qu'on voulût étonner et effrayer les habitans du pays.

C'est ainsi que nous fûmes conduits (à quelques différences près, suivant le caractère des divers inspecteurs), savoir, Camus et Villemur à Kœnig-gratz, dans la Bohême orientale; Bancal et Constant Laboureau à Olmutz, en Moravie; et Lamarque, Quinette et Foucaud, à la citadelle de Spielberg, aussi en Moravie.

Nous connûmes l'instant où nous approchions, par le cri de *langsam*, que répétaient plusieurs fois nos conducteurs, et qui, signifiant *lentement*, avait pour objet d'empêcher qu'en arrivant de jour nous ne fussions aperçus par les habitans du pays ; l'attention constante des despotes, et sur-tout des despotes autrichiens et de leurs satellites, étant, par le sentiment même de leur injustice, d'éviter l'œil public, et d'envelopper des ténèbres les plus épaisses tous leurs actes tyranniques.

Nous n'arrivâmes donc qu'à minuit dans ces divers endroits, de même que nous étions arrivés à Ehrenbrestein.

Dès que nous fûmes entrés, vingt ou trente fusiliers nous conduisirent dans une salle où se trouvaient le commandant de place et autres officiers. L'on nous dit qu'on allait nous fouiller; et pour que cette recherche fût plus exacte, l'on demanda que nous quittassions nos habits, nos souliers et nos bottes. Nous opposâmes à cette barbare demande la résistance et l'indignation; mais il fallut

céder à la force. L'on nous enleva donc nos papiers, nos couteaux et rasoirs, nos épingles, nos boucles, jusqu'à nos rubans, et même les lettres que le prince de Cobourg nous avait fait remettre à Maëstricht.

L'on nous prit aussi nos montres, et le peu d'argent qui nous était resté.

Ensuite chacun de nous fut conduit dans une prison séparée, dont l'horreur nous parut fort au-dessus de ce qu'on nous avait dit autrefois de la bastille.

Nous n'y aperçûmes qu'un petit grabat avec un peu de paille, une lampe attachée au haut du mur, la porte garnie de plusieurs verroux et cadenas, et la fenêtre close et grillée de la manière qui suit :

Premièrement, un treillis de fer en dedans, après le treillis un vitrage ; à la suite des vitres, de grosses barres de fer et une autre fenêtre au dehors ; mais ce qui peut étonner et indigner plus encore que ce que je viens de dire, c'est qu'à la croisée qui donnait sur la cour, on avait enduit les vitres d'un vernis épais, qui, sans intercepter la lumière, empêchait néanmoins qu'on ne pût apercevoir à travers aucun objet extérieur.

Voilà comment s'était exercé le génie de la cour de Vienne : et il y eut, à cet égard, peu de différence entre les divers prisonniers, si ce n'est qu'à Kœniggratz, Camus fut assez heureux pour conserver un peu d'argent, ainsi qu'un canif, du papier, des cure-dents qui lui servirent de plumes, et quelque reste d'encre de la chine qu'il s'était procurée à Wirtzbourg, et qu'il remplaça ensuite par du noir de fumée.

Du reste, on lui refusa, quoique malade, et on refusa également aux citoyens Menoire et

Villemur, la faculté de se promener, quoique Menoire fût affecté d'une maladie grave dont il souffre encore, et que tous les deux ne fussent prisonniers que parce qu'ils avaient généreusement, et en bons citoyens, voulu partager notre sort.

Nous demandâmes s'il nous serait permis de faire quelques observations à la cour de Vienne pour obtenir que nos prisons fussent au moins un peu plus salubres. L'on nous répondit que toute pétition était interdite; que nous ne pourrions avoir, pour quelque cas que ce fût, ni plumes, ni encre, ni papier; que les commandans même n'avaient pas la faculté de parler de nous; que nos noms étaient oubliés, que nous ne serions plus désignés que par des *numéros*, et qu'il y avait la défense la plus expresse de nous entretenir ou de nous dire même un seul mot sur ce qui se passait, soit en France, soit dans toute autre partie de l'Europe.

Un des officiers se permit d'ajouter que tous les prisonniers d'État étaient traités de cette manière, et qu'il suffisait que ce fût la volonté de César. *est capricium Cæsaris* furent ses expressions en langue latine; ce qu'il ne dit point par ironie, mais du ton d'un esclave avili qui baisse respectueusement la tête sous les coups du tyran (1).

Cependant plusieurs d'entre nous étaient très-malades en arrivant dans ces cachots.

Il fallut appeler des médecins, au moins pour la forme. Leur premier avis fut qu'il était indis-

---

(1) Nous invitons nos lecteurs à se rappeler quelques-uns des *caprices* de ces modernes *Césars*:

Charles-Quint faisant assassiner sur un territoire neutre les ambassadeurs français qui se rendaient à Constantinople.

Léopold I.er se permettant de faire enlever, dans une ville libre, au milieu des négociations de paix commencées sous la garantie de toutes les puissances de l'Europe, un ministre public

pensable

pensable que nous pussions renouveler l'air, et que nos triples fenêtres fussent ouvertes pendant le jour.

Les commandans particuliers délibérèrent sur cet objet avec les commandans généraux. Leurs délibérations furent envoyées au conseil de guerre (car c'était lui qui réglait notre sort, quoiqu'on nous prétendît prisonniers d'état); et à cet égard les observations des médecins avaient été si fortes qu'on n'osa pas s'y refuser, et que nos fenêtres furent ouvertes.

Mais ce soulagement était si insuffisant, et il nous restait encore tant d'incommodités dans des chambres voutées, dont les murs, pour la plupart, avaient sept à huit pieds d'épaisseur, que plusieurs d'entre nous n'ont jamais cessé d'y être malades, et auront sans doute beaucoup de peine à recouvrer leurs premières forces.

Un seul, mais véritable adoucissement parmi tant de vexations, ce fut la faculté de recevoir quelques livres. Il est vrai qu'on nous annonça, les premiers jours, que nous ne pouvions avoir aucun ouvrage où il fût question de politique ou de morale publique (ce qui assurément était exclure tout ce qu'il y a de bon). Il est vrai aussi que par les premiers

---

de l'une de ces puissances (1), et osant ensuite le retenir, pendant plusieurs années, comme prisonnier d'État.

Ce même Léopold accordant des passe-ports à un ambassadeur français, et ayant néanmoins la perfidie de le faire arrêter sur la frontière, et de le retenir six mois prisonnier à Inspruck.

En se rappelant ces traits et une foule d'autres de même nature qui se trouvent abondamment dans l'histoire de la maison d'Autriche, l'on reconnaîtra que les politiques ne se sont pas trompés, lorsqu'ils ont dit que la cour de Vienne avait un *caractère soutenu* (2).

---

(1) Le prince de Furztenberg, ministre plénipotentiaire de l'électeur de Cologne.

(2) Voyez sa conduite actuelle à l'égard des conseillers d'États palatins.

livres qu'on a présentés à quelques-uns d'entre nous (tels que les détails de l'exécution de Struensée, décapité à Copenhague, le poëme de Cartouche, et quelques autres de même nature), on a montré clairement l'intention de nous mortifier : mais dans la suite, soit inattention, soit ignorance, soit peut-être bonne volonté (ce que nous aimerions beaucoup mieux croire), quelques ouvrages excellens nous ont été fournis (tels que l'Émile et Anacharsis) ; ouvrages qui, en nous faisant oublier le régime despotique dont nous étions environnés, nous ont souvent transportés dans l'ancienne Italie ou dans l'ancienne Grèce, parmi ces illustres citoyens qui regardaient comme le suprême bonheur de se dévouer pour leur patrie.

Voici cependant quelques traits qui pourraient faire douter de cette bonne volonté que nous venons de supposer.

Il y avait défense expresse de nous communiquer aucune espèce de nouvelles sur ce qui se passait dans notre patrie.

Cette défense a été très-exactement gardée pour tout ce qui nous était avantageux ; mais l'on a eu en même temps grand soin de nous annoncer nos premiers revers, tels que la prise de Valenciennes, du Quesnoy, celle de Toulon par les Anglais, le forcement des lignes de Wissembourg en 1793, la prise de Landrecies, l'incendie de plusieurs bourgs ou villages. L'on nous a parlé aussi très-souvent de la guerre de la Vendée, des troubles intérieurs, de la mort de nos collègues, de nos parens, de nos amis; et l'on a été jusqu'à nous dire que Lyon était tellement détruit, qu'il n'y restait pas pierre sur pierre, et que nous douterions, en y repassant, si cette grande et superbe ville avait jamais existé.

On s'est efforcé de nous faire croire, jusqu'au dernier instant, que les Autrichiens triomphaient, et qu'ils étaient encore sur le territoire de la République. C'est bien là, sans doute, un raffinement de cruauté ; et nous avouons qu'à cet égard on a réussi à nous affliger quelquefois : mais loin de donner à nos ennemis la satisfaction de croire qu'ils nous eussent persuadés ou affectés, nous leur avons dit constamment que nous ne croirions jamais un mot de ce que portaient les gazettes allemandes, relativement à notre patrie ; et par cette attention soutenue, leurs petites et basses méchancetés ont été déconcertées.

Voici encore une circonstance qui nous semble digne d'être connue.

L'on avait imprimé à Vienne une liste des membres de la Convention nationale, dans laquelle se trouvait une colonne de ceux qui avaient voté la mort du tyran ; l'on affecta de nous communiquer cette liste, et de nous faire remarquer les articles de Quinette et Lamarque, où était écrit en lettres rouges : *Nota bene. Ce sont ceux qui se trouvent maintenant au pouvoir de notre empereur* (1).

Chacun de nous répondit : *Notez bien* qu'il existe aussi en France des prisonniers autrichiens, et que, d'après un décret de la Convention nationale, ces prisonniers doivent être traités comme on nous traitera. Considérez en même temps que le maintien de la République française ne dépend en aucune manière du sort de quelques individus, et que par conséquent, quel que puisse être le nôtre, il n'en résultera aucun avantage réel pour votre gouvernement. Cela nous suffit.

(1) Drouet, à cette époque, n'était pas prisonnier.

Beurnonville, de son côté, après avoir souffert environ six semaines à Wirtzbourg et à Égra, avait été conduit à Olmutz, où il était entré à onze heures du soir.

Voici quelques traits qui le concernent.

Le général Darco, commandant de cette ville, lui dit, en l'abordant, qu'il devait ignorer dans quel lieu il était, et qu'il ne serait plus connu par son nom, mais par le titre de N.° Ier Je sais, lui dit Beurnonville, que je suis dans la ville d'Olmutz, et qu'il vous sera difficile d'oublier mon nom. Il ne s'agit pas de plaisanter, reprit Darco. Je n'ai qu'une question à vous faire, et c'est de la part de sa majesté l'empereur : Quelle est votre religion ? — *Ma religion est une affaire entre Dieu et moi ; et je vous déclare que votre empereur ne sera jamais mon Dieu.*

Sur cette réponse, on le sépara de son domestique, et on lui enleva tous ses effets.

Il demanda, ainsi que nous, que sa fenêtre fût ouverte, afin qu'il pût respirer. *Vous voyez*, lui dit l'officier, *ce triangle de fer blanc qui se trouve au coin de votre croisée ; voilà où vous respirerez.* Beurnonville a eu l'attention de compter cent quatre-vingt-quatorze trous dans ce triangle équilatéral de six pouces. C'est par cette ouverture seulement que l'air pénétrait dans son cachot.

Il demanda un rideau, observant qu'à peine délivré d'une maladie grave, l'humidité lui était extrêmement funeste ; on eut la barbarie de lui répondre *que les douleurs que lui causerait l'humidité, lui rappelleraient ses crimes.*

Dans une autre occasion, on avait semblé le favoriser, en lui permettant d'adresser à l'empereur une pétition dont l'objet était d'avoir un chirurgien et des secours particuliers pour sa maladie ; mais la

réponse, arrivée trois mois après, fut pire que le silence. *Il ne s'agit pas d'adoucir votre sort*, lui dit le général Darco : *pourvu que vous existiez de manière à ne mourir que le lendemain du jour où vous arriverez sur le territoire français, cela suffit. Tel est*, ajouta-t-il, *la réponse que je reçois de son Excellence M. le maréchal de Beauta, gouverneur de la province, et tel est l'ordre de sa Majesté l'Empereur.*

Cependant, comme on aperçut qu'il était près de succomber, on lui permit, au bout de sept mois, de se promener sur les remparts, trois quarts d'heure tous les deux jours, avec un officier, un caporal et quatre sentinelles ; et bientôt après, pour le soustraire à la curiosité des habitans d'Olmutz, on prit le parti de le faire sortir hors de la ville dans une voiture fermée. Parvenu à la campagne, on le laissait respirer trois quarts d'heure, et il rentrait dans le même ordre. Les bains ayant été ordonnés, on le conduisit, dans le plus grand secret, à un village nommé Schlatemitz, distant de deux lieues d'Olmutz, où il resta quatorze jours, dans une petite prison préparée exprès, sous la garde d'un capitaine, et de vingt hommes commandés par deux caporaux. A son retour, la promenade fut continuée encore en voiture pendant quelques semaines.

Bancal eut aussi momentanément la faculté de se promener dans un petit jardin attenant à sa prison.

Et enfin Lamarque, qui était arrivé malade à Spielberg, et pour lequel un médecin, nommé Hollé, homme très-doux et très-instruit, avait paru faire les réclamations les plus fortes, obtint, *au bout de neuf mois*, la faculté de sortir dans le premier retranchement de la citadelle, trois heures par semaine (c'est-à-dire, à trois jours différens, une heure chaque fois) ; mais avec la condition qu'il aurait toujours à côté de lui un officier de garde,

et serait suivi d'un soldat. Cette promenade, ainsi conditionnée, était si désagréable pour lui, que, quelque rare qu'elle dût être, il en profita plus rarement encore. Bientôt après elle lui fut interdite, ainsi qu'à tout autre, sous prétexte qu'un prisonnier, abusant, disait-on, de cette petite portion de liberté, avait essayé de briser entièrement ses fers. (Nous avons su depuis que ce prisonnier était Lafayette.)

Tel a été le genre de captivité que nous avons souffert, et qui s'est soutenu, sans varier, jusqu'au moment de notre départ.

Cependant, vers la fin de 1794, nous remarquâmes un changement très-sensible dans les manières de quelques officiers qui nous avaient paru les plus durs ou les plus fiers : nous les entendîmes souvent *parler de paix ;* et, comme nous savions parfaitement qu'ils étaient incapables de la desirer tant qu'ils se croiraient les plus forts, nous en tirâmes, sur le succès des armes de la République, les présages les plus heureux.

Nos pressentimens n'ont point été trompés ; mais nous devions souffrir encore, et de plus d'une manière.

Ici je demande qu'il me soit permis de rapporter quelques faits relatifs à mon voisinage avec un de nos collègues, et à la manière dont j'en fis la découverte.

Un jour que j'étais à ma fenêtre, et que je tâchais de respirer un peu d'air nouveau à travers mes grilles, j'entendis, à peu de distance, une voix française chantant fortement des airs patriotiques : je fus très-ému, et je répondis sur-le-champ par un couplet de la *Marseillaise.* Mais comme je crus qu'on ne m'entendait pas, je m'avançai vers la porte de ma chambre, séparée du mur de la prison voisine seulement par un petit corridor où

se tenaient deux sentinelles ; je répétai le même couplet : à l'instant le nouveau prisonnier s'avança de mon côté, et recommença à chanter, d'un ton plus haut que la première fois. C'était *Drouet;* mais je ne pus pas le reconnaître, et je n'en fus pas reconnu non plus, parce que les deux sentinelles frappant vivement à ma porte, m'obligèrent de me retirer.

Quelques jours après, vers les trois heures du matin, j'entendis des mouvemens extraordinaires dans le corridor, et vers la prison d'où la voix s'était fait entendre : je crus même distinguer le bruit de ces fortes et nombreuses clés dont on fermait et ouvrait ces portes. Bientôt je n'eus plus aucun doute, car la mienne s'ouvrit, et je vis entrer un officier, un caporal et deux soldats. Que voulez-vous ! leur dis-je. Nous avons ordre, me répondit l'officier, de visiter votre prison et de voir si tout est en bon état. Cette visite se fit, et l'on se retira sans me donner aucune explication.

Le même jour, je vis sur la terrasse des ouvriers, des soldats, des officiers, et même un général autre que le commandant. Ils s'approchèrent de ma fenêtre; et comme ils me crurent instruit, ils ne me cachèrent point que c'était notre collègue Drouet, qui avait fait, pour se sauver, des efforts admirables, mais malheureusement inutiles.

L'on prit le treillis de fer attaché à ma fenêtre pour le transporter sur la sienne. L'on cloua au plancher de sa prison ses chaises, sa table et son lit, et l'on s'efforça de nous persuader que sa tentative était très-blâmable et même criminelle, *attendu*, disait-on, *qu'il avait exposé les officiers de garde à être punis.*

Telle est la morale des Autrichiens.

Je ne sais si ces événemens ou d'autres causes

aggravèrent ma maladie; mais, bientôt après, elle fut à tel point, que l'on parut croire que j'y succomberais. Je le crus moi-même, et je demandai si je pourrais voir un de mes collègues ou du moins lui écrire, pour transmettre par lui quelques dispositions à ma famille : l'on me répondit que cela ne se pouvait pas : alors j'essayai d'user d'industrie.

Je n'avais ni plume, ni crayon, ni papier; mais il me restait un clou ou petite pointe de fer que j'avais arraché des murs de ma prison de Coblentz, et précieusement conservé depuis. — Je savais aussi que les livres qu'on me donnait à lire passaient successivement dans les mains de mes collègues, et que je les recevais le premier, comme étant le premier numéro. — Dès que je pus me lever, je gravai au bas de la page de l'un de ces livres les mots suivans : *Si je meurs et si tu vis libre, je te recommande ma famille et ma réputation.*

Je le confiai à tout hasard à l'officier de garde, sans savoir à qui il devait le remettre, et doutant si ces mots seraient lus.

Huit jours après, l'on m'apporta un autre livre, où j'aperçus d'abord une page indiquée, et à cette page la réponse qui suit. *Nos familles sont communes, ta réputation est mienne; mais notre destinée est de revoir nos concitoyens et de vivre libres.* C'était Quinette qui avait reçu mon billet, ou plutôt qui l'avait découvert, et qui, fidèle à l'amitié comme à la patrie, m'écrivait ces paroles si consolantes et si douces.

Nous continuâmes quelque temps cette correspondance, en nous servant d'une dent de peigne; et le citoyen Foucaud, qui avait constamment reçu le même traitement et les mêmes injures que nous, y participa : mais bientôt après nous crûmes apercevoir tant de défiance dans nos officiers de

garde, que, craignant d'être découverts, et de compromettre quelqu'un, nous convînmes d'y renoncer.

Dans le mois de nivôse ou ventôse dernier, ce qui est le commencement de 1795 (vieux style), l'on nous remit pour la première fois des lettres qui remontaient à deux ans, et l'on nous annonça que nous pouvions y répondre.

Enfin, après cette correspondance de dix mois avec nos parens ou nos amis, correspondance qui est connue du Corps législatif, et qui fut si douce en un sens, mais si pénible de l'autre par les incertitudes et les variations qu'elle nous offrait sans cesse, les commandans ou gouverneurs sont venus nous dire officiellement, le 11 brumaire, que nous nous tinssions prêts à partir; mais ils nous ont fait cette déclaration d'une manière si grave, et avec tant de réserve, que si nous n'eussions eu d'ailleurs quelques indices satisfaisans, nous aurions pu douter si on nous rendait à la liberté, ou si on voulait nous transférer encore dans quelque autre citadelle.

Nous sommes partis en effet dans la nuit du 13 au 14 brumaire; et nous respirons maintenant le doux air de la patrie et de la liberté.

Quinette, en continuant notre récit, va vous retracer, Citoyens collègues, les diverses situations par lesquelles nous sommes passés jusqu'à ce moment; et moi, je terminerai par une observation qui me semble digne d'occuper les représentans d'un peuple libre.

Des officiers allemands, paraissant très-instruits et très-dignes de foi, nous ont certifié qu'il existait encore dans les prisons d'état de la cour de Vienne plusieurs citoyens français. Je ne vous ai pas dit en vous racontant les détails de notre détention à Ehrenbrestein, mais je dois vous dire

ici, que nous y découvrîmes un de nos malheureux frères gémissant dans un des cachots de cette citadelle, malade, et néanmoins chargé de fers. Tous les jours Bancal, dont la prison était voisine de la sienne, entendait en frémissant le bruit des chaînes, et les gémissemens de cet infortuné.

Nous avons su que c'était un militaire natif de Saar-Louis, et arrêté comme espion, depuis l'époque de la révolution française; et par un hasard inouï, inespéré, et qui, en pareille circonstance, ne se représentera peut-être jamais, nous avons eu la douce satisfaction de lui être utiles, en partageant avec lui notre argent et nos vêtemens : mais combien d'autres dont le sort nous est inconnu !

Ainsi, pendant que nous faisons le tableau des bastilles étrangères, une foule de victimes, Allemands, Hongrois, Bohémiens, Polonais et Français, y gémissent encore, ignorant et devant ignorer toujours si nous avons été à côté d'eux, si nous avons eu le bonheur d'en échapper, et s'il existe dans une partie de l'Europe des hommes qui s'occupent de leur sort, qui défendent avec courage la faiblesse contre la force, la liberté et l'égalité contre le despotisme et la tyrannie.

Et remarquez, Citoyens, un caractère particulier à ces prisons d'état. Nos anciens tyrans étaient cruels, sans doute; mais ils étaient légers, étourdis, et le peuple français n'avait point perdu sa générosité primitive. Depuis long-temps il était éclairé, et impatient du joug; nos tyrans étaient inattentifs, et le génie savait en profiter pour venir au secours de l'humanité souffrante : mais en Autriche le despotisme est calme, sérieux, froidement combiné; il a, si j'ose ainsi parler, une discipline ferme, une tactique invariable, et il ne fait presque jamais de faute dont l'opprimé puisse

tirer avantage. C'est donc pour les infortunés qui sont ses victimes, que nous devons nous intéresser.

Je ne demande pas que nous cherchions à nous immiscer dans l'administration intérieure des puissances voisines ; mais en ce qui concerne leur gouvernement extérieur, leurs rapports avec nous et avec nos amis.... ah ! renonçons, il en est temps, à cette politique vacillante des anciennes cours ; soyons toujours, comme vous l'avez été dans ces momens difficiles, justes, fermes et attentifs. Honorons-nous de maintenir, pour la tranquillité de l'Europe, le droit des gens et les lois de la guerre ; et faisons craindre à ceux qui se permettraient de les violer, l'exercice sage, humain, mais exact et rigoureux, du droit de *représailles ;* de ce droit qu'une fausse générosité peut proscrire, mais qui, aux yeux du philosophe et du vrai politique, est utile et juste, puisqu'il a pour but constant la résistance à la force, et que dans les temps malheureux de la guerre, c'est le seul moyen de défendre les lois et l'humanité contre la violence et l'oppression (1).

Signé LAMARQUE.

---

(1) Je dois observer, en finissant, qu'il a été impossible que cette partie du rapport, ainsi que celle qui la suit, fussent du même genre que la précédente, c'est-à-dire, également détaillées et soutenues de citations, de rapports de pièces, &c.... La raison en est bien sensible. Notre collègue Camus, fouillé par ses geoliers moins rigoureusement que nous, a conservé constamment du papier, de l'encre, des plumes et un canif, ce qui lui a donné l'avantage (très-précieux pour nous tous) de travailler utilement pendant trente mois. Nous, au contraire, n'avons jamais eu dans nos prisons d'autre plume qu'*un clou et une dent de peigne ;* et nous trouvant, à notre arrivée, loin de nos familles, sans livres, sans aucune des pièces ou journaux distribués pendant notre absence au Corps législatif, et trop pressés pour recourir à des bibliothèques étrangères, nous avons été forcés de travailler

de mémoire, et rapidement : aussi ne puis-je me dissimuler l'extrême imperfection de la partie que j'ai rédigée ; et cependant je la crois, par sa nature, et sous une foule de rapports, de la plus haute importance. Je me regarde donc comme ayant de nouveaux devoirs à remplir ; et je me propose en conséquence, dès que mes occupations me le permettront, de publier, sous le titre de *Mémoires politiques*, les mêmes événemens plus développés, plus fortement tracés : j'espère en augmenter l'intérêt par le rapprochement des faits de même nature que présentent les diverses époques de notre histoire moderne.

Ces mémoires contiendront un précis de la révolution, et l'on y trouvera quelques circonstances particulières, que j'ai connues personnellement : ils seront précédés d'un tableau historique du gouvernement primitif des Français, de leurs lois civiles et religieuses, et sur-tout de la suite exacte de leurs assemblées nationales, sur lesquelles nos historiens ont affecté de glisser avec tant de rapidité.

Je tâcherai aussi d'y peindre fidèlement le changement qui s'est opéré dans les mœurs et dans le gouvernement de nos pères, lorsque les Romains leur ont apporté, d'une part, la théocratie et le fanatisme des Hébreux, et, de l'autre, quelques restes des lois républicaines qu'avaient précieusement conservés, malgré la tyrannie des barbares, un petit nombre de dignes rejetons des Brutus et des Cassius, d'où il a dû nécessairement résulter, par le mélange du despotisme militaire, de la tyrannie religieuse et des principes républicains, une opposition constante entre le gouvernement et les mœurs : et de-là cette agitation qui a caractérisé les Français, et qu'on a si mal à propos qualifiée de *légèreté*, lorsque ce n'était que l'impatience louable d'un peuple généreux qui, se trouvant dans une position pénible et en désirant une meilleure, sentait aussi que son génie, ses lumières et ses forces lui permettaient de l'atteindre.

Le tout sera terminé par une analyse et un rapprochement exact de toutes les constitutions actuelles des diverses nations de l'Europe.

Quoique j'aie médité ce sujet pendant tout le temps de ma captivité, comme il est aussi vaste qu'intéressant, je n'ai pas la présomption de croire que je puisse arriver à la perfection dont il est susceptible ; mais je promets le zèle, l'attention et l'impartialité qui conviennent à un citoyen dévoué à sa patrie et au bien public.

Seconde note. Je dois dire encore que différentes personnes, sans avoir la réputation d'être extraordinairement susceptibles d'attendrissement ou de pitié, ont trouvé mauvais que j'eusse parlé de *représailles*, et ont semblé confondre l'exercice de ce droit avec le prétendu droit de *vengeance*. Mon opinion, à ces

égard, est bien différente de la leur. La vengeance est une passion sanguinaire et funeste, contre laquelle doivent s'élever toutes nos institutions et nos lois. Mais le droit de représailles (d'après lequel, par exemple, je croirais permis à la République de détenir le ministre ou ambassadeur d'une puissance étrangère qui détiendrait un ministre français), ce droit, dis-je, me semble avoir pour objet d'empêcher les meurtres, les emprisonnemens, et toute espèce de vexation faite contre les lois ou les usages de la guerre : je le crois donc, du moins dans l'état actuel des mœurs de l'Europe, favorable à la justice et à l'humanité ; s'il leur était contraire, je n'en voudrais plus, et je me serais trompé de bonne foi ; mais je ne me rétracte point encore, et j'expliquerai ailleurs mon opinion.

Signé LAMARQUE.

IV.e PARTIE

Du Rapport des Représentans du Peuple, Commissaires de la Convention.

FAITS relatifs à l'arrestation des citoyens Semonville *et* Maret, *ambassadeurs de la République française, et autres faits compris dans l'intervalle du 15 brumaire, l'an II (4 novembre 1793), au 12 nivôse présent mois.*

Séance du 26 nivôse, l'an quatrième.

LES victimes de la trahison de Dumouriez ne désespérant jamais, dans la solitude des prisons, du salut de la République, nourrissaient leur courage de l'espoir de rentrer un jour dans leur patrie libre. Les événemens n'ont point démenti cet espoir consolant. Le 12 messidor (1) (30 juin 1795), la Convention nationale, forte de ses travaux, de ses victoires et de la justice de sa cause, essaya de leur tendre une main puissante; elle rappela au chef de la maison d'Autriche les lois de l'honneur et de l'humanité. — Pour donner un nouvel appui à ces lois, elle fit valoir les liens du sang; elle offrit de remettre Marie-Thérèse, fille de Louis-Capet. — Mais ces liens, si faibles dans les familles royales, furent, pour ainsi dire, méconnus par la cour de Vienne; elle n'eut pas honte de soumettre à des négociations lentes, à des difficultés ridicules, la restitution de citoyens français qu'elle

(1) Voyez le rapport de Treilhard, du 12 messidor.

détenait injustement, et la liberté d'une jeune fille qui avait excité l'intérêt des cours de l'Europe. Pendant la durée de ces négociations, le gouvernement autrichien observa son silence accoutumé à l'égard des captifs français. C'est au zèle de leurs amis, à la tendre sollicitude de leurs parens, qu'ils durent les premières nouvelles de l'approche de leur délivrance. Des lettres de France leur apprirent, au fond de la Bohême et de la Moravie, que bientôt ils seraient rendus à la liberté.

Jamais la cour de Vienne ne permit aux commandans militaires de s'expliquer à cet égard; ce silence inhumain prit même un caractère plus sombre dans les derniers momens. Enfin on vint leur annoncer, non pas leur liberté, mais leur départ, dans les mêmes termes et avec le même appareil qu'on avait employés au commencement de leur détention à Maëstricht et à Coblentz : *Tenez-vous prêts*, leur dit-on, *pour partir à telle heure*. On ne leur fit connaître ni la cause ni le but de ce nouveau voyage. — C'est de ce ton sinistre que, le 12 brumaire (3 novembre), on annonça aux représentans du peuple, au ministre Beurnonville et à leur suite, un départ qui les comblait de joie, puisqu'ils n'en ignoraient pas le motif. Ils étaient entrés la nuit dans les bastilles autrichiennes, ils en sortirent la nuit. Mais c'est en vain que les despotes agissent dans les ténèbres, l'œil vigilant du peuple les suit dans l'ombre : s'il n'ose publier hautement leurs crimes, il les déteste en secret. Oui, sur le territoire autrichien, je dirais même dans les bastilles dont il est couvert, les Français captifs ont trouvé des hommes qui se sont montrés sensibles à leurs malheurs, et irrités d'un despotisme qui n'épargne point les sujets, quand il atteint les étrangers.

Les captifs livrés par Dumouriez ne sont pas les seuls qui sont sortis, à l'époque du 12 brumaire (4 novembre dernier), des prisons autrichiennes; le décret du 12 messidor (30 juin 1793), comprenait dans le nombre des personnes dont la liberté devait précéder celle de la fille du dernier roi des Français, un cinquième représentant du peuple, le citoyen Drouet, les ambassadeurs de la République française, les citoyens Semonville et Maret, plusieurs secrétaires de légation, et d'autres personnes de la suite : tous ces captifs avaient été arrachés à leur patrie pour la même cause que les premiers, la cause de la liberté; comme eux, ils étaient devenus les victimes du système perfide, insolent, et attentatoire aux droits de toutes les nations, formé par la cour de Vienne. Pour compléter la dénonciation résultant de l'ensemble de ce rapport du grand délit politique commis par le cabinet autrichien, il est important de mettre ici sous vos yeux une notice des faits relatifs à l'arrestation du citoyen Drouet, et à celle des citoyens Semonville et Maret, ainsi que de leur suite.

Dans votre séance du 23 nivôse, notre collègue Drouet vous a présenté lui même le tableau animé de son arrestation et de sa captivité. En reproduire ici les traits, serait affaiblir leur beauté originale (1). Je passe à ce qui regarde les citoyens Semonville et Maret.

L'attentat commis le..... (24 juillet 1793) dans le comté de Chiavenne, sur les ambassadeurs de la République et les citoyens qui les accompagnaient, est intimement lié aux machinations perfides qui préparaient à la même époque la trahison

(1) Voyez le rapport de Drouet, du 23 nivôse, à la suite du présent rapport.

de

de vos généraux, la défection de vos troupes, les révoltes dans les départemens : la même intrigue a livré Toulon aux Anglais, et vos ambassadeurs à l'Autriche.

A la fin de mai 1793, le citoyen Semonville fut envoyé par le comité de salut public en qualité d'ambassadeur extraordinaire de la République auprès de la Porte Ottomane. Une mission particulière devait aussi le conduire à Florence, où il avait ordre de se présenter avec l'extérieur d'un ministre de la République, sans cependant en développer le caractère auprès de cette cour. Connaissant la nécessité de se rendre promptement à son poste, il partit pour Marseille dans le dessein de s'y embarquer. Le premier juin, muni des ordres du ministre, il demande à Trogolph, commandant à Toulon, un bâtiment de guerre pour se rendre à sa destination ; d'après ses refus obstinés, dictés par la perfidie, Semonville est contraint de prendre la route de terre, et de se rendre à Genève. A cette époque, le citoyen Maret était nommé par le comité de salut public pour se rendre, en qualité de ministre plénipotentiaire, à la cour de Naples. Le ministre des affaires étrangères, instruit des difficultés qu'éprouvait Semonville à Marseille, et informé que la voie de la mer était fermée par les escadres ennemies, donna l'ordre à Maret, le 7 juin, de passer par la Suisse. Les deux embassadeurs se rencontrent à Genève et le quittent le même jour ; rien ne s'opposait à ce qu'ils fissent route ensemble : ils unirent leur prudence et leur courage pour éviter les piéges qu'on leur apprêtait, ou pour supporter les dangers qui les attendaient.

En traversant la Suisse ils éprouvèrent par-tout les égards que des hommes publics ont droit

d'attendre en pays neutre. Mais les émigrés, cette populace composée d'hommes étrangers à toutes les nations, et méprisés de toutes, eurent l'étonnante audace de persiffler leurs domestiques. Arrivés dans le Rhintal, au point où le Rhin seul les séparait des terres de l'Empire, les difficultés, les embûches de tout genre se multiplièrent, sans qu'ils suspendissent un instant leur marche. Des postillons tentèrent plusieurs fois vainement de conduire les ambassadeurs sur les terres de l'Empire; la première, c'était, disait-on, par erreur; l'autre, pour éviter un chemin difficile; une troisième, on était assuré que la frontière était dégarnie de toute espèce de troupes, aucun danger n'était possible; cependant plusieurs détachemens de cavalerie autrichienne ont constamment suivi la rive opposée du Rhin; des hommes amis de la liberté en avertirent les ambassadeurs; ceux-ci en acquirent la certitude, et en ont instruit dès-lors le ministre des affaires étrangères.

La ville de Coire, capitale des Ligues Grises, était le centre de ces intrigues. Le baron de Cronthal, ministre de l'empereur, les dirigeait: l'ambassadeur de Vienne en Suisse quitta avec une extrême précipitation sa résidence ordinaire pour assurer l'exécution des mesures criminelles concertées avec Milan, dont l'archiduc et le premier ministre se transportaient à la même époque sur le lac de Come.

Les ambassadeurs français n'ignoraient point ces menées sourdes et prêtes à éclater avec audace: mais quelles alarmes pouvaient inspirer à des républicains les agens d'un despote au milieu d'un peuple libre! Des embûches! elles étaient grossières. Des dangers personnels! vos ambassadeurs étaient Français. Un attentat politique! C'est

à Vicoseprano le . . . (15 juillet 1793) que vos ambassadeurs ont eu les premières atteintes de l'inquiétude à cet égard. C'est là que, placés entre le péril et le devoir, ils ont fait tout ce que la prudence humaine leur indiquait pour éviter l'un, tout ce que le courage leur inspirait pour remplir l'autre. Ils ont dit : Dans le serment de mourir à notre poste, est implicitement compris celui de nous y rendre : qu'importe la présence de quelques satellites vomis par l'Autriche sur les confins d'un territoire neutre ! Vos ambassadeurs avaient pour eux la foi des traités, l'autorité des chefs des Ligues promue par des réquisitions formelles, des ordres positifs du gouvernement aux podestats de tous les lieux de leur passage : plus que tout cela, l'opinion qu'un danger commandé par l'honneur national exige un absolu dévouement. Le 23 juillet ils rendent compte au ministre Deforgues de leurs démarches pour écarter le sort qui les menaçait : s'ils succombent, ajoutent-ils, ils trouveront des consolations dans un malheur qui doit dénoncer à l'Europe l'ambitieuse déloyauté du principal ennemi de la liberté des peuples.

Les ambassadeurs français, guidés par leur devoir, soutenus par un courage calme et attentif, et munis des ordres des souverains des Ligues Grises, partent pour Chiavenne ; remettent au lieutenant de l'office de cette ville, Bartholomée Pollavini, les ordres de ses supérieurs ; requièrent une escorte, se rendent à Novate, et dépêchent les mêmes ordres au podestat du bailliage limitrophe de Trahone. Ils attendaient sa réponse dans l'auberge où le traître Pollavini avait trouvé un prétexte pour les retenir quelques momens. Mais déjà le crime est consommé, la garde d'honneur accordée à prix d'argent par ce lâche avait appelé

par des signaux convenus les Autrichiens cachés et dispersés sur les bords du lac de Chiavenne. Tout-à-coup la maison est investie, les portes enfoncées, les armes saisies, vos ambassadeurs garrotés; leur suite, leur famille même, rien ne fut respecté, ni l'innocence du premier âge, ni la faiblesse du sexe, ni le front vénérable des vieillards; tous furent outragés, frappés, dépouillés; les habitans du village fuient dans les campagnes, et une partie des barbares pille les bagages de leurs victimes.

Cependant les ambassadeurs de la République française et leurs secrétaires de légation, sont traînés, les menottes aux mains, et à coups de crosse de fusil, à un bateau préparé non loin de l'auberge: leurs domestiques les suivent, et demandent avec violence qu'on leur donne des fers: ils réclament sur-tout le titre de citoyens français pour obtenir une captivité glorieuse. Réunis enfin aux ambassadeurs, comme eux ils sont saisis, jetés au fond du bateau, couchés à terre, liés sur deux files les uns aux autres. On donne le signal du départ: mais le premier coup de rame fut pour des Français le signal de chants patriotiques. Ils entonnent l'air marseillais, et la barque qui portait les Républicains enchaînés, faisait retentir le rivage des hymnes de la liberté.

Ce spectacle nouveau étonne les sbirres autrichiens, et appelle les curieux dont les barques nombreuses couvraient le lac: elles s'approchent rapidement de celle des captifs. Les émigrés sont les plus empressés; leurs outrages ne peuvent interrompre les chants civiques: mais l'un d'entre eux, provoquant par des gestes insultans Sajou, homme de confiance de Semonville, ce dernier se soulève du fond de la barque, secoue avec orgueil ses fers; et fixant l'émigré interdit, il prononça ces mots

terribles : Un Français qui n'est pas un lâche ne peut paraître ici que les fers aux pieds ou les armes à la main.

O Sajou ! ton nom doit être prononcé, répété dans le sein du Corps législatif : avec quelle dignité tu représentas dans les fers le caractère national ! Si tu dois à la nature l'énergie de tes sentimens, tu dois à la révolution leur utile développement. Tu méritas des cachots en Autriche, tu trouveras des récompenses dans ta patrie.

Tandis que les ambassadeurs français et leurs braves compagnons d'infortune étaient traités comme des criminels au nom du despote autrichien, on répandait à Paris le bruit qu'ils étaient passés en Autriche. Vos ambassadeurs, disait-on encore, auraient dû voyager *incognito*. Mais quels lieux, quels intérêts pouvaient jamais justifier des Français, des fonctionnaires publics, de dissimuler leur caractère ! Était-ce lorsqu'ils se voyaient entourés, sur la rive du Rhin, de cocardes blanches, qu'ils devaient cacher les couleurs nationales ! épiés d'ailleurs dans leur marche, leur travestissement n'eût servi qu'à rendre leur arrestation honteuse et leur malheur inutile. On publiait aussi qu'ils avaient eu l'imprudence coupable de traverser un pays soûmis à la domination autrichienne. Une simple inspection de la carte suffirait pour détruire de telles calomnies, si l'absurdité n'en était pas démontrée par ce fait seul, que les peuples grisons, par un mouvement subit et prolongé, ont appelé à la vengeance de leur territoire violé, et leurs propres souverains et leurs alliés du Corps Helvétique.

Mais il importait à la cour de Vienne d'arrêter par-tout les effets de l'indignation. En France, elle cherchait à priver vos ambassadeurs de l'intérêt

mérité par leur honorable infortune. Dans l'étranger, parmi ses sujets, elle les représentait comme des transfuges chargés des dépouilles nationales. Il n'était aucune des personnes attachées à vos ambassadeurs dont le nom ne servît de déguisement à des fonctionnaires publics, même à des représentans du peuple. Tous en effet en avaient le courage ; et ce qui est digne de remarque, leur constance inébranlable, leur généreux dévouement, leurs réponses républicaines, ont porté le gouvernement autrichien à douter lui-même de la vérité d'un bruit semé par ses propres agens. On ne peut se le dissimuler : sans ces doutes honorables, des Français sans caractère public auraient depuis longtemps quitté des cachots où la parcimonie du despotisme les faisait subsister à regret, puisque nul intérêt politique ne pouvait déterminer à les y retenir.

Les prisons criminelles de Gravedonne furent le premier séjour de vos ambassadeurs ; c'est là qu'après avoir été débarrassés des liens dont ils avaient été chargés comme des brigands, le despotisme les destina à porter jour et nuit les fers que la justice y réservait pour le crime. Là, pendant une décade, une foule importune vint se rassasier de ce spectacle. La curiosité l'avait attirée, bientôt le sentiment la retint et l'augmenta. Le gouvernement autrichien sentit que s'il avait pu charger des hommes libres du poids des chaînes, il était au-dessus de son pouvoir de faire fléchir cette fierté républicaine qui conciliait le respect à leur courage, et l'intérêt le plus vif à leurs malheurs.

Il fallait sans retard priver les prisonniers de toutes communications. Mantoue était plus éloignée que Milan ; mais ses rues désertes, ses vapeurs morbifères, promettaient au lâche despote un

profond silence. Il fut tel, que de trois fonctionnaires publics succombés depuis deux années à d'horribles traitemens, la mort d'un seul a été connue avant l'époque de sa restitution.

La nation française doit à la mémoire de ces hommes généreux, martyrs de la cause républicaine, de conserver leurs noms précieux ; que tout citoyen français brûle de voler à son poste et d'y mourir, quand il entendra dire : Mongeroult, officier général, employé auprès de la légation de Naples, vieillard âgé de soixante-dix ans, chargé de fers, est mort pour sa patrie dans les cachots de Mantoue. — Tasistro, ingénieur interprète attaché à la légation de Constantinople, chargé de fers, est mort pour sa patrie dans les cachots de Mantoue. — Lamarre, secrétaire de légation, jeune homme connu par ses talens et par une sensibilité chère à ses amis, chargé de fers, est mort pour sa patrie dans les cachots de Mantoue. — Représentans du peuple, entendez, recueillez avec soin les dernières paroles d'un Français à qui l'approche de la mort arracha tout espoir de revoir jamais sa patrie adorée. Lamarre mourant demande à faire son testament; ses bourreaux le lui refusent. Accablé de ce refus, il fait enfin un dernier effort, se soulève sur son grabat, se traîne sur ses genoux tremblans, porte une main mal assurée sur les barreaux de sa prison, appelle d'une voix languissante Merger, l'un des compagnons de son infortune, déjà frappé d'une maladie qui ne l'a point encore quitté. « Ami, lui dit le malheureux Lamarre, reçois mon » dernier soupir; il appartient à l'amitié et à ma » patrie ». Il expire à l'instant.

Dans les premiers temps, on permit aux ambassadeurs captifs de correspondre avec leurs familles. Un officier venait partager un instant leur solitude.

Le gouvernement l'adoucit aussi par l'usage de quelques livres : mais le 22 octobre 1793, la scène change; toute correspondance, toute visite est supprimée. Sans doute il suffisait à l'Autriche que les prisonniers, dans le dessein de calmer la douleur de leurs familles, eussent laissé entendre, dans leurs lettres, qu'ils étaient l'objet de quelques égards, pour qu'on se crût à l'abri des représailles. Les atrocités pouvaient alors se commettre impunément, et les agens civils de l'autorité les accumulèrent avec une prodigalité barbare. Les médecins avaient annoncé depuis six semaines que l'époque des chaleurs à Mantoue terminerait infailliblement les maux des captifs. Le 31 mai, on transporta de Mantoue à Kustain, forteresse du Tyrol, les citoyens Maret et Semonville. Ils avaient été, pendant cinq mois, alités : malgré leur faiblesse extrême, l'hydropisie commencée, on les charge d'une triple chaîne, eux qui ne pouvaient se livrer aux moindres mouvemens sans le secours de trois hommes vigoureux. Où va-t-on déposer ces mourans enchaînés? dans une tombe de huit pieds carrés, où l'air était plus inaccessible que la lumière, dont la porte de fer ne s'ouvrait qu'une fois par semaine, pendant cinq minutes, pour laisser entrer l'officier de santé et le commandant. C'est-là que, pendant dix-neuf mois de captivité nouvelle, inconnus et morts au monde, ils ont vécu par l'espoir et l'amour de la liberté. Avec quel art perfide le machiavélisme autrichien ne remplissait-il pas ses obligations! La réclamation connue des médecins était satisfaite, les ambassadeurs soustraits aux miasmes pestilentiels de Mantoue, leurs souffrances aggravées, et leur agonie prolongée. La suite des ambassadeurs resta à Mantoue. Pourquoi cette séparation? La mort menaçait également à Mantoue tous les captifs. Par

quelle effroyable calcul les distingue-t-on ? Le gouvernement autrichien pensa sans doute que la tête de vos ambassadeurs était plus précieuse, soit pour un échange, soit pour la vengeance, que celle de leurs compagnons. C'est ainsi que les rois se jouent, au gré de leurs caprices, de la vie des hommes : mais qu'ils apprennent enfin que le peuple français veille sur tous les tyrans, et qu'en ce jour la République, assise sur ses trophées, entend, de la bouche de ses enfans, les horribles secrets des prisons d'état autrichiennes. Ils seraient dévoilés par des détails qui feraient frémir l'humanité et répugneraient à nos sens ; mais de funestes résultats sont plus faciles à saisir qu'à rendre. Sur douze personnes enlevées à Novate, trois ne reverront plus leur patrie, quatre sont à jamais hors d'état de la défendre ; tous sont souffrans, et menacés d'incommodités graves.

Tels sont les faits qui concernent l'arrestation des citoyens Maret et Semonville; ils opposèrent aux outrages une conduite ferme et digne de leur patriotisme. La Convention nationale, en les comprenant dans son décret du 12 messidor (30 juin 1793), rappela dans leur patrie des hommes qui ont bien mérité d'elle. Maintenant il faut se reporter à l'époque du 12 brumaire (3 novembre 1795), époque à laquelle tous les fonctionnaires publics français, captifs depuis près de trois ans dans les états d'Autriche, sortirent pour la première fois de leurs prisons à la voix de leur patrie libre et triomphante. Ils sortirent la nuit des forteresses de Kœniggratz, Olmutz, Spielberg et Kustain ; ce fut sans aucun des ménagemens que dictait l'humanité, qu'ils passèrent des langueurs de la captivité aux mouvemens rapides et prolongés

d'une route de deux cents lieues, qu'ils furent condamnés à faire en dix jours.

Des officiers et sous-officiers autrichiens les accompagnèrent. Les ordres de la cour de Vienne portaient qu'ils devaient être traités avec *égard;* mais ce mot, qu'on ne leur a jamais défini, ne leur a paru le plus souvent qu'une expression qui, excluant toute idée de justice, se bornait purement à ce qui concerne les besoins physiques. Ils ont traversé la Moravie, la Bohême, l'Autriche et la Bavière, offrant par-tout le spectacle d'une captivité qui se prolongeait même en se rapprochant des frontières du territoire français. Ceux qui, partis de lieux différens, se rencontrèrent sur la même route, furent obligés de concentrer dans leur cœur l'élan qui les portait à se féliciter d'une réunion si desirée; et des hommes devenus amis inséparables par des malheurs communs, furent contraints de garder extérieurement l'attitude glacée de l'indifférence. Cependant le caractère personnel des divers officiers chargés de leur conduite a beaucoup influé sur la manière dont ils ont été traités ; mais gardons-nous d'exposer l'homme sensible et généreux aux vengeances du méchant qui lui commande.

Dans le cours du voyage, le 15 frimaire (6 novembre), la plupart des transports ont été atteints par une estaffette, qui a remis à leurs conducteurs des ordres portant permission aux prisonniers d'écrire à leurs familles et à leurs amis ; ces ordres étaient sur-tout précieux pour le ministre Beurnonville, qui jusqu'alors avait reclamé en vain la faculté d'écrire.

Fribourg en Brisgaw était le rendez-vous général de toutes les divisions. Il fallait y arriver le 23 brumaire (14 novembre). On marcha jour et nuit.

Les captifs, occupés entièrement du desir de se trouver promptement sur le sol de la République, bravaient gaiement toutes les fatigues. Ils pensaient ne séjourner que peu de temps à Fribourg. Ils se trompaient cruellement. Cette ville ne les reçut que pour les soumettre de nouveau aux volontés arbitraires et oppressives des agens autrichiens. Amenés à la vue du port, une main invisible les en écarte pendant plus de cinq semaines : on les dépose dans une maison dont les appartemens sont autant de prisons séparées ; il semble qu'on les replonge tout-à-coup dans les citadelles qu'ils avaient cru fuir; ils s'y trouvent même plus à l'étroit, respirant un air étouffé, mal-sain et funeste. Les fatigues du voyage se font alors sentir ; les incommodités, les maladies, se déclarent. On veut enlever à leurs soins Muger, qu'une fièvre ardente consumait ; ils s'y opposent avec énergie. Chacun languit d'impatience et de douleur. Tous les captifs furent rassemblés sous le même toit au nombre de vingt, le 6 frimaire (27 novembre). L'humanité souffrante réclamait pour eux la douce consolation de se voir, des ordres sévères s'y opposent ; des sentinelles sont à toutes les portes, et personne n'entre dans les chambres qu'accompagné d'un caporal. Les papiers publics, après une si longue ignorance de tout ce qui intéressait la patrie, étaient d'un prix inestimable : d'abord on les desira vainement ; on les reçut enfin ; et ceux qui les remirent donnèrent à entendre que la délicatesse autrichienne avait voulu épargner aux prisonniers la douleur d'apprendre la défaite des armées françaises ; et cependant on publiait alors dans les gazettes les succès mémorables de l'armée républicaine en Italie.— Quelques-uns des captifs s'occupaient à dessiner

des trophées patriotiques ; ils suspendaient dans l'intérieur de leur chambre les images sacrés de la liberté et de l'égalité. Un homme lâche les aperçoit, veut se faire un mérite en les dénonçant ; la police s'inquiète, le tableau est arraché et livré aux flammes. Jamais une pareille inquisition ne s'était attachée aux captifs dans leurs bastilles lointaines, et souvent ils avaient éprouvé le bonheur de se sentir au moins libres entre quatre murs, d'embellir leurs solitudes des images chères aux ames républicaines.

Enfin le 4 nivôse (25 décembre), il se répand un bruit sourd qu'une estaffette a apporté la nouvelle de l'arrivée de Marie-Thérèse à Huningue ; l'agent militaire supérieur vient annoncer officiellement, et dans le style accoutumé, de se tenir prêt à partir à dix heures du soir. La joie que cette nouvelle donna aux captifs fut étouffée par l'impossibilité de se réunir pour célébrer ensemble l'aurore de leur liberté ; d'ailleurs leur captivité durait encore, elle ne devait cesser qu'à Richen.

Le 5 nivôse, an 4 (26 décembre), les cinq représentans du peuple, Camus, Bancal, Quinette, Lamarque et Drouet, le ministre Beurnonville et Menoire son aide-de-camp, les ambassadeurs Maret et Semonville, et les autres prisonniers français de la suite, arrivèrent à Richen vers les trois heures après midi : c'est un village sur la frontière de la Suisse, chef-lieu d'un bailliage du même nom. Il est administré par un des membres du Conseil de Bâle, le citoyen Legrand. Ce patriote éclairé joint beaucoup de douceur à un caractère ferme : il reçut les prisonniers français comme on offre l'hospitalité à des amis long-temps malheureux. Ils trouvèrent dans son salon des journaux choisis et récens, plusieurs exemplaires

de la Constitution française : ils s'empressèrent de la lire, bien sûrs d'y trouver des garans du bonheur dont ils allaient jouir, et des fondemens inébranlables pour la félicité publique.

Le citoyen Bacher, secrétaire de légation, chargé spécialement des opérations relatives à la restitution, se fit connaître aux représentans du peuple, et les félicita de les voir bientôt rendus à leur patrie. Le bailli fit l'appel des citoyens français amenés par le lieutenant-colonel autrichien, qui les remit entre ses mains sous la sauve-garde de la neutralité ; ainsi la restitution était déjà commencée. Le citoyen Bacher partit sur-le-champ pour Huningue, afin de faire remettre la fille de Capet entre les mains des commissaires autrichiens. Il fut de retour à huit heures du soir ; alors le bailli de Richen s'empressa d'annoncer aux citoyens français qu'ils étaient entièrement libres. Leur premier sentiment fut consacré à la patrie ; ils s'écrièrent tous avec transport, *vive la République !*

Dès le moment où les captifs français entrèrent sur le territoire suisse, ils sentirent le bienfait de respirer l'air pur de la liberté. Les officiers autrichiens les accompagnaient encore ; mais il était facile et doux de les oublier. Le caractère franc, ouvert et élevé des Suisses qui se rendirent à Richen, leur empressement à leur témoigner la joie qu'ils avaient de voir des Français si long-temps victimes de leur amour pour la patrie, leur fit une impression profonde et délicieuse. On ne voulut plus les quitter, on les accompagna jusqu'à Bâle ; là on vint les visiter en foule : l'intérêt qu'on prenait à leur sort multipliait les questions ; à des réponses courtes et précises succédait l'expression des sentimens les plus vifs. Les citoyens français ne virent dans les Bâlois que des frères, on se

félicita d'être réunis ; un banquet patriotique, où se firent entendre les hymnes de la liberté, termina un jour mémorable pour tous les amis de l'humanité. Le lendemain la même scène se renouvela chez le ministre de la République française, et dans une société d'amis de la révolution française. Ce sont eux qui, dans des récits intéressans, fruit d'une observation constante, levèrent le voile épais qui depuis trois ans cachait aux citoyens français les événemens politiques de leur patrie. La foule des objets les empêcha de les distinguer ; ils reconnurent seulement le génie républicain planant sur toutes les factions, poursuivant également l'anarchie et le royalisme, ses ennemis acharnés réunis en secret contre elle, et formant une phalange formidable de ses amis éprouvés par le malheur, et demeurés fidèles, courageux et sages.

Ces instructifs entretiens ne purent ralentir l'impatience qu'avaient les citoyens français de poser enfin le pied sur le sol de la République, de saluer la terre natale devenue aussi celle de l'égalité, enfin de rendre compte à la nation souveraine, dans le sein du Corps législatif, de la manière dont ils avaient rempli leurs sermens et leurs devoirs. Ce fut le 7 nivôse qu'ils entrèrent sur le territoire français ; dans leur marche rapide à travers les départemens, ils reçurent les témoignages précieux de l'affection publique : à Schelestat, à Ormond (1) et à Toul les représentans du peuple Camus, Lamarque, Bancal et Quinette, furent visités par les différentes autorités constituées ; entourés alors de patriotes, ils reconnurent que dans les fréquentes convulsions du corps politique, il n'y avait point de républicain qui n'eût eu à payer à

(1) Ormond, ci-devant Saint-Dié, département des Vosges.

la patrie le tribut de ses peines, et ils crurent en songeant à leur longue captivité, qu'ils avaient acquitté le leur. Heureux si, après avoir été livrés par un traître à un roi, et avoir trouvé le terme de leur longue et périlleuse mission dans le sein de la représentation nationale, ils peuvent contribuer à maintenir, par de bonnes lois, par des institutions sages, une constitution dont l'affermissement doit écraser tous les ennemis ouverts ou cachés de la souveraineté du peuple français, de son indépendance et de sa liberté !

Signé QUINETTE, *Représentant du Peuple.*

Faits particuliers à la captivité du citoyen Bancal.

L'époque de notre séparation à Prague, dans la nuit du samedi au dimanche 28 juillet 1793, commença pour moi un nouvel état de souffrances, qui a duré jusqu'au moment où nous avons eu le bonheur de revoir notre patrie.

Je fus placé avec le citoyen Constant et un officier, dans une pièce voisine de celle où était mon collégue Camus. Le major qui nous avait accompagnés jusqu'à Prague, nous avait promis de nous y faire séjourner, de nous y donner les agrémens de la société, et de nous permettre d'écrire à nos familles. Nous fûmes privés de ces consolations; et notre séparation fut faite avec tant de précipitation, que nous ne pouvions conjecturer que des suites fâcheuses. Il était onze heures du soir, et j'espérais du moins qu'on nous laisserait prendre un peu de repos ; mais l'ordre de notre départ arriva bientôt, et, placé dans une nouvelle voiture avec le citoyen Constant et l'officier, je partis en regardant avec douleur celle dans laquelle j'étais venu avec mes collégues, et cherchant inutilement des yeux celle où pouvait être mon collégue Camus, qui avait été destiné à voyager avec le citoyen Villemur, et que je présumai être parti le premier. Je pensai que mes collégues Lamarque et Quinette allaient partir avec le citoyen Foucaud.

Par la route que prit la voiture où j'étais, je jugeai que l'on m'éloignait encore de ma patrie, et que j'étais jeté plus avant dans une terre étrangère,

dont

dont la langue et les mœurs m'étaient inconnues, et dont j'avais déjà éprouvé la rigueur du gouvernement dans le cachot de Coblentz, où je fus laissé sur la paille la première nuit sans aucun secours, et où je gémis de l'outrage qui était fait au peuple français, dans la personne de son représentant.

Alors je perdis l'espoir prochain de notre liberté, que j'avais toujours conservé dans les deux prisons de Maëstricht et de Coblentz, qui étaient plus près de la France.

Je voyageai trois jours avec le citoyen Constant et l'officier. Nous étions escortés d'une garde nombreuse. Je crois que nous traversâmes la Bohême; et le troisième jour nous fûmes enfermés, avec les précautions du secret (vers les minuit), dans une citadelle qu'on m'a dit depuis être celle d'Olmutz en Moravie. Après une courte conversation avec le commandant, j'eus la douleur d'être séparé du citoyen Constant. Je fis ma réclamation contre cette séparation: on me dit qu'il serait avec moi le lendemain; mais je n'ai plus eu le bonheur de le revoir. J'obtins avec peine un rafraîchissement de bière et de pain, et je dormis cette première nuit sur des planches.

Le lendemain un officier m'annonça que je devais être transféré pendant la nuit. Je lui demandai quelle pouvait être la cause de ce changement, et si ma situation n'était pas déterminée. Il me répondit qu'il venait de nouveaux ordres à chaque instant.

Une conversation que j'avois eue à Égra avec notre collégue Camus, nous avait fait penser qu'on nous éloignait de notre patrie, afin de pouvoir plus facilement nous sacrifier comme des otages. Quand l'officier m'eut laissé seul, cette idée

s'empara de mon esprit, et je me préparai à la mort toute la soirée.

Sur les dix à onze heures, l'officier et le prévôt vinrent me chercher. Je passai au milieu d'une garde d'une vingtaine de fusiliers qui avaient la baïonnette au bout du fusil. Je fus placé dans une voiture avec deux officiers qui me laissèrent seul au fond de la voiture; ils ordonnèrent d'éteindre les lumières d'une maison voisine. Cet ordre donné sévèrement, et d'autres précautions pour le secret de mon existence, me firent penser qu'elle était perdue pour la société.

Je fus ainsi enfermé dans un autre logement de la même citadelle, composé de deux pièces, exposé au nord, et qui ne recevait jamais les influences salutaires et bienfaisantes du soleil. Les fenêtres avaient une double grille de barreaux de fer. Pendant les dix premiers jours, les croisées, les vitres, furent cadenassées et fermées; et cette privation de l'air me fit beaucoup souffrir.

Là, je fus tout-à-fait dans le tombeau des prisons qu'on appelle *prisons d'état.* Je n'eus plus de communication; je ne vis que les officiers et les soldats qui faisaient le service. Je ne pus obtenir ni la permission d'écrire en France, ni celle d'écrire dans ma prison; et l'on peut juger de la sévérité des ordres qui existaient sur moi, par un mot du commandant lors de sa seconde visite : je le priai de m'accorder la lecture des papiers publics; il me dit que s'il me les donnait, il lui en coûterait la tête.

Je restai ainsi séparé de tout : la mélancolie me consumait, et altérait visiblement ma santé. Après sept mois entiers de réclusion, j'obtins d'abord des promenades dans le jardin qui était au-dessous de mon logement; ensuite, un peu plus loin sur les

fortifications de la citadelle : j'espérai alors le retour prochain de ma liberté. Cet espoir, que je nourris une partie de l'année 1794, me fut enlevé vers la fin de l'été, de manière à me faire présumer une fin prochaine.

Je fus privé d'abord, pendant dix jours, de la société de l'officier. Au bout de ce terme, le sous-officier, qu'on nomme *prévôt*, me dit, avec un visage et un ton dur et sinistre : Je suis chargé de la part du commandant, de vous faire savoir que vous ne sortirez plus.

Je lui dis que je voulais parler au commandant, et je lui demandai sa visite. Le commandant était dans l'usage de venir me voir tous les quinze jours. Il ne répondit point à mon invitation, ce qui augmenta mon inquiétude. Le prévôt revint le même jour me dire qu'il avait ordre de me faire sortir en voiture le lendemain, et de me tenir prêt. Je lui demandai la cause de ce changement : il me répondit que, quand l'officier reviendrait, il me l'apprendrait. Mais l'officier ne revenant point, le commandant ayant refusé de me faire une visite dans un moment aussi important, et m'ayant laissé à la garde d'un sous-officier que je considérais comme un homme dont l'emploi était d'accompagner à la mort, j'envisageai ce jour comme devant être le terme de mes malheurs.

Je sortis en effet le lendemain en voiture avec le prévôt. La garde intérieure, composée de douze fusiliers, qui était dans l'usage de se présenter lorsque je passais, avait une contenance triste et alarmante. Un ancien grenadier, alors sous-officier de cette garde, offrit au prévôt de l'accompagner; mais celui-ci le refusa brusquement. Il me fit traverser une partie de la ville, tandis que pour en sortir il aurait pu prendre un chemin plus court; une des

rues était occupée par une garde très-nombreuse d'officiers et de soldats. Nous entrâmes ensuite dans une grande place que je considérai un moment, mais sans me troubler, comme pouvant être le dernier théâtre de ma vie : nous la traversâmes; nous arrivâmes bientôt aux portes de la ville, où le sous-officier fit arrêter la voiture, et dit au garde de cette porte que j'étais un prisonnier d'état.

Après un quart-d'heure de marche dans la campagne, j'ignore si je fus surpris par le grand air, que je n'avais pas respiré depuis si long-temps; je sentis au cœur une douleur très-vive, qui n'était point faiblesse, et que je ne saurais définir. Heureusement je la supportai sans me plaindre, et je pense que le prévôt ne s'en aperçut pas. Me voyant éloigner de la ville, je pensai encore que l'ordre pouvait avoir été donné de me sacrifier en secret, et à quelque distance de la garnison. Je marchai ainsi environ deux heures dans le plus grand silence, et je rentrai dans ma prison, livré à une incertitude plus cruelle que la mort. Trois jours après, l'officier qui me faisait société me fut rendu : il m'apprit les événemens principaux qui avaient eu lieu en France dans les mois de mars, de juillet et d'août 1794. Les promenades en voiture furent reprises; et alors ce fut l'officier qui m'accompagna. Dans deux de ces promenades, au commencement de septembre, au moment où la campagne était encore couverte de verdure, j'aperçus la possibilité de me délivrer de ma prison, en me jetant dans les bois qui couvrent les montagnes des environs d'Olmutz, dont la chaîne se prolonge en Pologne et en Turquie, et jusqu'en France par la Bohême, la Hongrie et la Suisse. Deux fois je fus laissé seul à pied, en liberté, à une distance de moins d'un quart de lieue de ces bois : peut-être l'officier ne s'apercevait pas que je pouvais

me délivrer ; peut-être, touché du sort d'un prisonnier gardé comme otage, voulait-il me laisser le moyen de me soustraire à une situation si cruelle. Je me délivrai de ma perplexité, en songeant que nos armes n'avaient pas cessé et ne cesseraient pas d'être victorieuses, et je remontai en voiture, bien résolu de me soumettre à ma destinée.

J'attribuai à des événemens nouveaux et aux succès de la République dans cette campagne, d'autres changemens de situation que j'éprouvai il y a plus d'une année. Tout-à-coup les promenades furent supprimées ; je restai enfermé pendant plusieurs jours : ensuite on me fit sortir encore quatre ou cinq fois en voiture ; mais je fus conduit dans l'enceinte des fortifications, et gardé avec l'appareil de la terreur. A la dernière fois, je fus menacé par quatre fusiliers qui, lorsque j'arrivai près des hangars servant de magasin de guerre, se présentèrent tout-à-coup à moi, comme sortant d'une embuscade. Je les regardai avec calme, et ils se retirèrent. Je me promenai quelques momens avec l'officier, qui gardait le silence.

Cette sortie fut la dernière : l'officier me fut enlevé pour toujours ; je ne reçus plus aucune visite du commandant, qui était dans l'usage de venir me voir tous les mois.

Je n'essaierai pas, citoyens, de vous peindre mes douleurs pendant cette dernière année. J'ai vu presque chaque jour une mort présente, une mort prochaine ; j'ai entendu les soldats de la garde prononcer dans le jardin le mot de mon exécution comme otage ; j'ai vu l'échafaud dressé pendant deux mois ; j'ai vu une potence long-temps attachée dans la guérite de la sentinelle qui était en face de mon logement ; j'ai vu dans le service intérieur et extérieur les scènes et les images de la douleur

et de la mort. J'ai été souvent privé de nourriture et de sommeil ; j'ai beaucoup souffert..... Mais Dieu, que je n'ai cessé d'implorer, ne m'a point abandonné ; mes concitoyens ne m'ont point abandonné : j'ai été secouru par vous, quand mon infortune était au comble, quand j'étais sur le point de succomber.

J'ai long-temps cherché, je cherche encore quelle pouvait être la cause de cet appareil de la mort, si long-temps prolongé : c'était le malheur ajouté au malheur, c'était une cruauté inutile.

Vous avez été touchés, citoyens, du sort de vos frères, et vous les avez délivrés d'une longue et rigoureuse captivité.

N.° 5. *Rapport du représentant du peuple* Drouet, *envoyé, par la Convention nationale, commissaire près les armées du Nord, détenu par les Autrichiens, et mis en liberté le 5 Nivôse, conjointement avec les commissaires de la Convention nationale trahis par* Dumouriez ;

Fait au Conseil des Cinq-cents, le 24 Nivôse, l'an 4.° de la République française, une et indivisible.

Entraîné par un zèle ardent pour la patrie, je suis tombé en la puissance de nos ennemis, et je me suis trouvé en butte à tous les tourmens qu'une horde de fanatiques et de conspirateurs insensés ont pu imaginer pour me persécuter et me punir d'une action que, dans le temps, tous mes concitoyens ont jugée utile et glorieuse à la patrie.

On ne m'a point vu, au milieu des tourmens dont on m'environnait, donner le spectacle de quelques faiblesses. Le courage qui m'accompagnait dans les combats, m'a suivi dans les cachots. Sur-tout je n'ai point oublié le grand caractère dont j'étais revêtu, et j'ai tâché de ne pas m'en montrer indigne.

L'accueil fraternel et touchant qui m'a été fait, ainsi qu'à mes collégues, depuis notre arrivée sur le sol de la république des Suisses jusque dans cette enceinte, me fait présumer que mes concitoyens n'ont jamais pensé devoir me retirer leur estime et leur confiance.

Qu'il est beau, mes collégues, après un si long esclavage, de se réveiller encore au sein de l'honneur et de la liberté !

Si cependant je jouis de la vie, si je puis encore me flatter de pouvoir contribuer au bonheur de mes semblables, c'est à vous, illustres coopérateurs, que j'en suis redevable ; vous dont le zèle imperturbable au milieu des troubles inséparables d'une grande révolution, au milieu des vices d'une génération née dans l'esclavage, a su amener le vaisseau de la République au port du salut et de la gloire.

C'est aussi à vous, intrépides volontaires, que je dois le bonheur de revoir ma patrie, vous dont le courage invincible a surmonté tous les obstacles et forcé les tyrans à croire à l'existence de la République : recevez ici l'hommage sincère de ma reconnaissance.

Puissiez-vous, au récit de mes malheurs, trouver que moi aussi j'ai, par mon courage à les supporter, contribué à soutenir la dignité du nom républicain.

Le 14 septembre 1793, j'ai été nommé, par la Convention nationale, commissaire représentant du peuple français près les armées du Nord de la République, conjointement avec mes collégues Bar et Isoré. Nous nous sommes d'abord transportés à l'armée et au camp retranché devant Maubeuge. Nous avons trouvé cette division remplie de zèle et de courage, mais manquant d'un chef intelligent, manquant de subsistances et de fournitures en tout genre.

Le général Gudin, sur le compte duquel je m'interdis toute réflexion, puisque mes collégues ont dû rendre compte de sa conduite, commandait alors la division. Un détachement en avait été distrait, et envoyé, sous les ordres du général Desjardins, dans la forêt de Mormal, pour en débusquer les Autrichiens, qui assiégeaient le

Quesnoy. Le zèle, l'intelligence et le courage des officiers et des volontaires qui composaient ce détachement, la victoire même qu'ils avaient su fixer un instant de leur côté, tout devint inutile, parce que ces mesures avaient été prises lorsque déjà le Quesnoy était tombé en la puissance des ennemis.

Ce fut sous de si mauvais auspices que nous arrivâmes à Maubeuge. Nous fîmes assembler à l'instant même le conseil de guerre, et nous eûmes encore la douleur d'apprendre que la ville et l'armée n'avaient de vivres que pour quinze jours. Il était urgent de ravitailler la place, déjà menacée par l'ennemi. Mes collégues Bar et Isoré se transportèrent sur-le-champ dans différentes communes des départemens du Nord, et en firent arriver, de toutes parts, du blé en abondance. De mon côté, je faisais enlever à main armée, sur le territoire ennemi, du fourrage, des bestiaux et des chevaux dont nous avions le plus pressant besoin, par le citoyen May, adjudant-major du premier bataillon des chasseurs du Hainaut. Je dois tous les éloges possibles au zèle, à l'intelligence, à la bravoure avec laquelle il s'empressa d'exécuter les ordres qui lui furent donnés. Nous voyions avec la plus vive satisfaction le succès répondre à notre sollicitude et à nos travaux, lorsqu'inopinément, le 29 septembre au matin, toute l'armée de Maubeuge se trouva, presque au même instant, surprise, attaquée, et forcée de se retirer dans son camp.

Je ne chercherai point ici à inculper personne en particulier relativement à cette surprise; des faits de cette nature parlent eux-mêmes, et prouvent évidemment l'incapacité ou l'insouciance de ceux qui commandaient en chef, et qui étaient chargés d'observer la marche des ennemis. Je ne

m'appesantirai pas davantage sur le détail de tout ce que j'ai pu faire dans cette journée malheureuse pour rallier nos bataillons épars, et ralentir une retraite trop précipitée; je laisse à ceux qui m'ont vu pendant près de neuf heures sur le champ de bataille, le soin d'apprécier ma conduite : mais je ne peux me dispenser de rendre les plus honorables témoignages à l'ardeur et aux talens des généraux de brigade *Mayer* et *Desjardins*. Ils contribuèrent l'un et l'autre, par leur bonne contenance, à relentir la marche de l'ennemi. Je citerai aussi un capitaine de chasseurs à pied, homme intrépide, dont j'ignore le nom, et que j'ai vu, à la tête de trente hommes seulement, résister, par un feu terrible, à une colonne de cavalerie, et l'arrêter dans sa course. Si je donne ici quelques instans à relever la gloire dont se sont couverts ces généreux citoyens, ce n'est pas que je pense que le courage héroïque qui les animait fût rare dans l'armée; au contraire, j'ai déjà dit que tous les guerriers qui la composaient étaient remplis de zèle et de courage : mais malheureusement cette même armée, trahie et abandonnée par Dumouriez dès le commencement de la campagne, languissait depuis cette époque dans l'insouciance et l'inactivité, sous les ordres d'un général impotent et nul. Le premier pas qu'elle avait fait pour sortir de sa longue léthargie, n'avait servi qu'à lui faire sentir sa faiblesse réelle, et elle avait conçu un mépris nouveau et plus vif contre un général qu'elle n'avait jamais pu honorer de sa confiance. Le dernier échec qu'elle venait de recevoir, et dont elle ne devait accuser que l'impuissance et l'incurie de ses chefs, avait porté un coup fatal à son énergie naturelle. Elle était frappée d'une terreur interne; elle désespérait de son salut.

Plusieurs fois, en passant au milieu des rangs avec mon collégue Bar, nous entendîmes retentir à nos oreilles ces exclamations douloureuses : *Représentans du peuple, nous n'avons plus d'espoir qu'en vous, puisque notre général nous trahit !* Qu'un pareil cri est déchirant pour ceux à qui on l'adresse, sur-tout quand ils se sentent dans l'impuissance de répondre à de si hautes espérances ! Nos ames en étaient déchirées cruellement. Nous méditions les moyens de ranimer la confiance des volontaires, et de leur inspirer une nouvelle ardeur, lorsque le citoyen Pinteville, commandant du deuxième bataillon de la Marne, vint nous trouver, et nous dit : J'ai observé l'armée avec attention ; il m'a paru qu'elle était frappée d'une stupeur profonde, dont l'ennemi pourrait tirer un grand avantage s'il en était instruit. Je pense qu'il est de la plus haute importance pour la chose publique, d'entreprendre quelque action d'éclat capable d'en imposer aux ennemis, et de ramener l'espérance et la fermeté dans l'ame de nos guerriers. Si vous l'approuvez, ajouta-t-il, je me propose de passer, à la tête de vingt-cinq braves, au milieu de l'armée autrichienne, pour aller instruire la Convention nationale et le ministre de la guerre de notre situation, et solliciter un secours prompt et suffisant pour faire lever le siége.

Nous accueillîmes avec enthousiasme la résolution et le dévouement du citoyen Pinteville ; mais je lui observai que, vu l'immensité d'affaires qui surchargeaient la Convention et le ministre, on pourrait ne pas accorder à son grade toute la confiance que cette démarche commandait, et qu'il se trouverait privé de moyens propres à abréger les lenteurs, et capables de surmonter une multitude d'obstacles : il me paraissait plus à propos qu'un de nous entreprît de rentrer sur le sol de la

République. J'y trouve, lui dis-je, deux avantages considérables : le premier, c'est que l'armée, voyant un de ses représentans s'exposer à un péril presque certain pour le salut de tous, trouvera dans son exemple l'énergie qu'il lui faut pour venger sa mort s'il vient à succomber; le second, c'est qu'un représentant commissaire de la Convention nationale, investi de grands pouvoirs, parvenant à passer au-delà des lignes de l'ennemi, sera en état de rassembler promptement autour de lui une armée assez forte pour marcher avec succès au secours de Maubeuge.

Ce parti ayant été vivement applaudi par mon collégue et par plusieurs bons citoyens présens à une conférence tenue à cet effet, je me proposai pour chef de cette expédition, laissant à mon collégue Bar le soin de remplir, à l'égard de la division de Maubeuge, une partie de la mission dont nous étions chargés près de l'armée du Nord.

Mais, avant de nous quitter, nous crûmes devoir prendre de concert quelques mesures vigoureuses relativement à la sûreté de la ville et du camp. Nous suspendîmes de ses fonctions le général Gudin, et nous confiâmes provisoirement le commandement tant de la garnison que de l'armée, à des hommes désignés hautement par l'opinion publique, jusqu'à ce que le général Jourdan, qui venait d'être nommé par le ministre de la guerre, arrivât et prît le commandement en chef de l'armée.

Au moment où la ville avait été bloquée, il s'y trouvait des vivres et provisions propres à la subsistance des hommes pour près de quarante jours. Les fourrages n'y étaient pas, à beaucoup près, dans la même abondance : à peine pouvait-on se flatter que les magasins, avec toute la parcimonie possible, dussent suffire au service de

douze à quinze jours. Notre cavalerie, et le train de charrois que nous étions parvenus depuis peu de jours à remonter aux dépens de l'ennemi, se trouvaient alors au complet; ils nous devenaient inutiles par leur inactivité, et à charge par l'immense consommation de denrées malheureusement trop précieuses. Nous savions combien il était dangereux, dans un siége, de se trouver sous peu de jours au dépourvu des subsistances nécessaires aux bestiaux destinés à la nourriture des hommes. Nous ordonnâmes de faire tuer sur-le-champ tous les chevaux de réforme et de peu de valeur, pour les faire manger aux charretiers de l'armée et à tous ceux qui voudraient faire usage de cette viande. Je résolus encore d'emmener avec moi une bonne partie des meilleurs chevaux.

Tout étant ainsi disposé, je me hâtai de mettre à exécution mon projet, avant que l'ennemi eût établi ses lignes de circonvallation pour approcher la place.

Le 1.er octobre, je fis reconnaître le terrain par lequel je devais passer. Je chargeai le citoyen Pinteville et le citoyen May, dont le courage, l'intelligence, la bravoure, m'étaient connus par les preuves qu'ils m'en avaient tant de fois données, de chercher dans l'armée des hommes intrépides, et incapables comme eux de reculer, pour m'accompagner: enfin je pris secrètement toutes les mesures que je crus nécessaires au succès de mon entreprise.

Mais je voulais encore m'assurer par moi-même de l'effet que produirait la démarche que j'allais tenter, et qui aurait pu être taxée de témérité, si je n'y avais aperçu un grand motif d'intérêt public: la veille de mon départ, je fis circuler dans l'armée le bruit de mon expédition. Le lendemain je

parcourus le camp sans être connu, afin d'entendre les discours qu'on ferait à cette occasion. J'eus lieu de me convaincre que l'annonce de mon entreprise avait porté dans l'ame de nos volontaires un grand contentement, mêlé de reconnaissance et d'admiration. Un nouvel enthousiasme s'était emparé de tous les cœurs, et avait rendu à l'armée la confiance dans ses propres forces. « Quel serait » maintenant, disaient-ils, l'homme assez lâche » pour hésiter de combattre l'ennemi, ou parler de » se rendre et mettre bas les armes, lorsqu'un de nos » représentans passe, presque seul, à travers l'armée » autrichienne, et va nous chercher du secours ! »

Satisfait des dispositions de l'armée, je me décidai à exécuter mon projet dans la nuit suivante. J'avais consulté mon collégue et plusieurs généraux, qui avaient approuvé mon entreprise ; ils n'y trouvaient d'autre inconvénient que le péril presque certain que je voulais affronter. J'écrivis au général en chef de la division de Maubeuge, une lettre dont voici la substance :

« GÉNÉRAL,

« LA détresse où se trouve en ce moment » l'armée de Maubeuge, l'immensité des affaires » qui accablent toutes les autorités constituées de » la République, et qui ne leur permettent pas » toujours de s'occuper efficacement des affaires » les plus pressantes, l'incertitude même de savoir » si la Convention nationale sera instruite à temps » de notre fâcheuse position, toutes ces considé- » rations m'engagent à faire les plus grands efforts » pour pénétrer hors des lignes de l'ennemi et » rentrer sur le sol de la République, afin d'abord » d'instruire la Convention et le ministre, de notre » situation ; ensuite, de rassembler le plus de

» forces qu'il me sera possible, et de venir tomber » sur le dos de l'ennemi, tandis que vous le » tiendrez en échec de votre côté.

» Je vous ai fait part tantôt de ce projet : vous » l'avez approuvé en partie, et vous n'y avez » trouvé d'autre inconvénient que le danger » auquel j'allais m'exposer : une pareille consi- » dération est peu faite pour m'arrêter, lorsque » l'intérêt de la République court quelque péril. » Si j'étais général de l'armée, si son salut repo- » sait sur la conservation de ma personne, je me » garderais bien de m'exposer témérairement : » mais ma présence n'est ici d'aucune utilité. Si » je péris dans l'action que je vais entreprendre, » ma mort n'empêchera pas la Convention natio- » nale, faute d'un de ses membres, d'aller son » train, de poursuivre ses travaux, et de contri- » buer, avec la même chaleur, au succès de la » révolution. Si je réussis, je rendrai un grand » service à ma patrie, en empêchant que la ville » et le camp de Maubeuge ne tombent en la » puissance des ennemis. Ces considérations sont » trop importantes, pour que je puisse encore » balancer un instant. Je pars accompagné d'une » centaine de braves, dont mon collégue vous » dira les noms. Il vous instruira également des » signaux que je suis convenu avec lui de faire » briller dans les airs, pour vous instruire des » points sur lesquels nous voudrons attaquer » l'ennemi, lorsque nous serons en état de le » faire avec avantage, pour le forcer à lever le » siége. Salut et fraternité ».

Toutes mes mesures prises, je donnai l'ordre du départ à onze heures du soir, le 2 octobre 1793, et pour mot de ralliement : *courage, Français ! ça ira ! maudit soit qui recule !* Nous avançons pendant quel-

que temps en bon ordre, au milieu des bataillons et escadrons allemands. J'avais recommandé, quelque chose qui pût arriver, de marcher toujours au pas et bien serrés, pour éviter de tomber, soit dans les fossés, soit dans d'autres ouvrages de l'ennemi, que l'obscurité nous empêchait d'apercevoir. Nous ne pouvions nous dispenser de passer près d'un camp d'infanterie, et d'essuyer son feu pendant quelque temps. Nous reçûmes les premières décharges assez tranquillement : mais le bruit occasionné par le sifflement des balles et l'explosion de la poudre venant à redoubler, les chevaux s'emportèrent ; le détachement s'avança au grand trot, puis au galop ; et bientôt, après, ce que j'avais prévu et redouté, arriva. Nous rencontrâmes un large fossé où vingt dragons environ furent abattus : je le fus avec eux. Le détachement continuait toujours son chemin au grand galop, pour éviter le feu roulant de l'ennemi. Chacun de nous se releva le plus promptement qu'il put ; et ceux qui avaient laissé échapper leurs chevaux en tombant, se saisirent de ceux qu'ils trouvèrent sous leur main. Je sautai sur un cheval qui se trouvait à côté de moi. Je me disposais à partir, lorsqu'un dragon saisit la bride en criant : c'est mon cheval, c'est mon cheval ! Eh ! que m'importe ! lui répondis-je : il est au premier occupant. Aussitôt je piquai des deux. Le dragon ne lâchait pas prise, et criait : Au moins ne m'abandonnez pas au milieu de nos ennemis ; laissez-moi monter en croupe. Je ne pus supporter l'idée d'abandonner au feu de l'ennemi un brave homme qui ne s'était exposé que par un zèle ardent pour la cause publique. Allons, mon ami, lui dis-je, dépêche-toi, saute en croupe. Mon cheval, impatient de sentir les autres déjà loin de lui, animé par le

sifflement

sifflement des balles, s'agitait avec violence, et rendait inutiles les efforts du dragon pour sauter dessus. Bref, je restai près de cinq minutes en arrière du détachement, c'est-à-dire, beaucoup plus de temps qu'il n'en fallait pour ne plus le voir ni l'entendre, et par conséquent ne le pouvoir suivre à la piste.

J'étais seul au milieu des ennemis. Que faire, me disais-je à moi-même ! Si je vais passer la Sambre au gué de Saure, ainsi que doit le faire le détachement, je ne manquerai pas de trouver à sa suite des patrouilles de hussards qui chercheront à faire des prisonniers ; si je retourne vers Maubeuge, je trouverai d'autres corps en marche pour nous couper la retraite : il faut aller vers Mons ; on ne m'attend pas de ce côté-là : arrivé à Mons, je trouverai facilement le moyen de rentrer sur les terres de la République. Je me déterminais donc à marcher vers Mons, lorsque le dragon que j'avais en croupe, s'apercevant de mon dessein, me dit qu'il connaissait parfaitement, non loin de là, un gué dans la Sambre, vers lequel il me répondait de me conduire sans accident. Je me rendis à cet avis, et ce fut une grande faute. Nous marchâmes environ un quart-d'heure dans la direction qu'il m'indiquait, et nous rencontrâmes bientôt un poste de hussards. L'obscurité me laissa douter d'abord si ce ne serait pas quelques-uns de nos dragons qui m'attendaient. Je m'avançai vers eux en criant : *qui vive !* On ne répond rien. Ce sont les ennemis, dit aussitôt le dragon qui était derrière moi ; il faut nous rendre.... Qu'appelle-tu, nous rendre ! rends-toi, si tu veux, lâche ! quant à moi, je ne me rends pas ; il faut que je périsse aujourd'hui, ou que je passe à travers les ennemis. Je le jette en bas de mon

cheval ; puis je m'élance incontinent sur les hussards, en criant de toutes mes forces : *A moi, dragons, par ici, suivez-moi.* Les hussards, croyant sans doute que j'avais des troupes à mon commandement, se retirent au plus vîte, et je poursuis mon chemin, espérant trouver bientôt la Sambre, que je me disposais à passer à la nage. Mais les ennemis, qui s'étaient repliés sur un de leurs postes, revenus de leur erreur, s'avancent au nombre de douze ou quinze pour m'envelopper. La partie devenant trop inégale, je repris, mais trop tard, mon premier dessein d'aller vers Mons. J'avais un cheval excellent, et je pouvais encore espérer de réussir en passant au milieu d'un corps considérable d'infanterie, où les hussards n'auraient osé me suivre, par crainte que dans l'obscurité on ne tirât sur eux comme sur moi. Je pars au grand galop. La rapidité de ma course empêche mon cheval et moi d'apercevoir une ravine profonde, dans laquelle je me précipite ; je reste étendu à terre sans connaissance. Mon cheval, quoique déjà blessé, se relève et s'échappe dans la plaine. Les hussards le suivent ; et n'apercevant point le cavalier qui devait le monter, ils retournent sur leurs pas : j'étais presque sans mouvement ; ils déchargent sur moi toute leur furie, et me frappent à coups de sabre. Un officier survient, et fait cesser ce barbare traitement. Il me demande qui je suis. Je réponds, *officier français.* Il me fait transporter à son poste, et ordonne à un chirurgien de panser les blessures dont j'étais couvert. On me conduit ensuite chez un officier général. Nouvelles questions sur mon grade : je me fais connaître alors pour Représentant du Peuple français. Tout le temps qu'on avait cru que j'étais un officier, on avait eu pour moi beaucoup de soins et d'égards ;

ils redoublèrent lorsqu'on apprit que j'étais représentant du peuple : mais aussitôt qu'on sut que je me nommais Drouet, que j'étais ce même homme qui, en 1791, avait arrêté *Louis le déserteur* dans sa fuite, et déconcerté les projets contre-révolutionnaires de la cour, alors il n'y eut point d'atrocités que n'imaginassent les ennemis de la République pour m'outrager. On me déshabilla nu, et l'on me visita de la manière la plus indécente. On chargea de chaînes mes pieds et mes mains, et en cet état je fus jeté sur une charrette, et pendant plusieurs jours traîné en spectacle dans tous les rangs de l'armée, tel à peu près qu'un animal féroce qui désolait la contrée, répandait la terreur au loin, et qu'on se plaît à montrer à la multitude dès qu'on l'a pris au piége. J'étais peu affecté des injures et des vociférations que j'entendais retentir à mes oreilles. Je soutenais aussi avec calme la gêne et les douleurs que j'éprouvais ; je dis plus, je m'honorais de mes tourmens ; je les regardais comme autant de trophées élevés à mes vertus républicaines. Mais mon ame, trop sensible aux maux qui affligent l'espèce humaine, eut souvent occasion de gémir sur l'égarement et la passion des satellites qui m'entouraient, et qui se faisaient un jeu de s'avilir et de se déshonorer à mes yeux. Un d'eux, j'ignore son nom, officier au régiment de Blankestein, hussard, exerça à mon égard un trait de barbarie digne des plus affreux geoliers de la tyrannie. Déjà depuis plus de trente-six heures je n'avais mangé ; la faim me pressait : je lui demandai du pain. *Marche, coquin*, me répondit-il, *ce n'est pas la peine de t'en donner.* Nous continuâmes notre route.

Une pareille réponse ne m'étonnait pas beaucoup de la part d'un hussard, et je me gardais bien de

juger les mœurs autrichiennes sur ce seul fait ; mais que devais-je attendre des coryphées de la nation ! Ceux qu'on appelle *princes*, connaîtraient-ils mieux les droits de l'humanité, et sauraient-ils les respecter à mon égard ! Je fus conduit chez le prince Colloredo : il me dit que Dieu, pour me punir de mon zèle républicain, avait permis que je fusse fait prisonnier. Je lui répondis qu'il n'y avait point là de fatalité ni de permission du ciel ; que mon courage seul et mon dévouement m'avaient engagé à braver la mort et les outrages de mes ennemis. Nous savons bien, dit-il, que vous êtes un fou. Après plusieurs questions, il me reprocha avec aigreur que le peuple français était perfide, et ne remplissait aucun des engagemens qu'il avait contractés. Il me cita pour exemple la translation de la garnison de Mayence, qui était allée combattre dans la Vendée, contre la teneur de la capitulation, aux termes de laquelle, disait-il, cette garnison ne devait plus porter les armes contre les troupes de l'Empire. Nous n'avons jamais pensé, lui répondis-je, que l'empereur se fût coalisé avec des rebelles. Apprenez, me dit-il, à parler avec plus de respect des têtes couronnées, et connaissez mieux votre langue : les puissances s'allient, et il n'y a que des brigands de ton espèce qui se coalisent. Au sortir de chez ce général, on me conduisit chez un autre, appelé, je crois, *le prince de la Tour*. J'avais les pieds et les mains enchaînés, la tête nue, les cheveux épars, le visage ensanglanté ; une blessure considérable au genou m'empêchait de me soutenir. J'étais, en un mot, dans un état à inspirer la pitié à des bourreaux, et de l'admiration aux braves guerriers. Ce lâche général m'aperçoit à peine ; il me saute à la gorge, me porte deux coups de poing dans l'estomac ; puis, me crachant

au visage, il m'apostrophe à peu-près en ces termes : Monstre, nous te tenons maintenant ; tu vas bientôt porter la peine due à tes forfaits. Et se tournant vers ceux qui l'entouraient : Il n'y a pas, leur dit-il, de supplice assez cruel pour un pareil scélérat ; il faut le pendre avec ses chaînes, les pieds en haut, et le laisser mourir en cet état. Lâche que tu es, lui répondis-je, tu m'insultes, parce que je suis sans défense ; si j'avais un sabre à la main, je te ferais bien changer de langage, et peut-être n'oserais-tu me regarder en face. Je voulais poursuivre ; mais cet homme se sentant suffoqué de colère, ordonna à ses satellites de m'entraîner, et d'ôter de sa présence un être qui, disait-il, lui faisait horreur.

Je dois cependant à la nation allemande la justice de déclarer que cette férocité n'est pas dans ses mœurs ; elle n'appartient qu'à ses oppresseurs. Dans la classe des opprimés, j'ai rencontré des ames sensibles, qui ont versé des pleurs sur mes fers, et ont cherché à en adoucir la rigueur. Hommes généreux, recevez ici les témoignages de ma sincère reconnaissance. Sans la crainte de vous compromettre auprès de vos tyrans, je consacrerais dès ce moment vos noms et vos faits à l'immortalité.

La rage de nos ennemis étant rassasiée du spectacle de mes maux, je fus transporté à Bruxelles, où le comte de Metternich me fit encore diverses questions, auxquelles je répondis avec tout le laconisme, la sagesse et la fermeté d'un républicain. Il était intéressant pour mes concitoyens que nos ennemis fussent persuadés que la ville et le camp de Maubeuge se trouvaient dépourvus de subsistances, afin de les engager à ralentir leur ardeur, dans l'espérance de réduire bientôt cette

place par la famine et sans combat. A notre arrivée à Maubeuge, vers le 14 ou le 15 septembre, nous avions fait assembler un conseil de guerre pour connaître l'état de situation de l'armée ; le résultat nous avait donné la douloureuse certitude qu'il n'y avait dans la place des vivres que pour quinze jours. Quelque temps après la tenue de ce conseil, un commissaire des guerres, nommé *Petit*, avait perfidement déserté, et était allé porter cette nouvelle aux Autrichiens. Depuis sa désertion, mes collégues et moi, avec le secours d'un commissaire ordonnateur plein de zèle, nommé *Vaillant*, nous avions fait entrer dans la ville beaucoup de subsistances à l'insçu de l'ennemi ; il était essentiel qu'il l'ignorât. Tous mes discours et toutes mes réponses furent donc dirigés dans la vue de confirmer aux Autrichiens le rapport du déserteur Petit. Je renchérissais encore sur lui, en ajoutant que déjà on était obligé de manger des chevaux, faute d'autre nourriture. J'ignore si mes discours auront produit sur l'esprit des ennemis l'effet que j'en attendais, c'est-à-dire, de les déterminer à traîner le siége en longueur, et procurer ainsi aux généraux de la République le temps de le faire lever ; mais dès le premier moment que j'ai été rendu à la liberté, j'ai appris que les Autrichiens n'avaient pas brusqué l'attaque, et qu'ils avaient été obligés enfin de se retirer honteusement.

Je restai trois ou quatre jours à Bruxelles ; après quoi je fus transféré à Luxembourg, dans un cachot fétide et obscur, toujours enchaîné, couché sur la paille, condamné au plus grand secret, comme un vil criminel. Pour ajouter aux outrages, et peut-être dans l'intention d'inspirer à ceux qui m'approchaient de l'horreur pour ma personne, il ne m'était permis ni de me faire raser, ni de couper

mes ongles. Je restai dans cet état de souffrance jusqu'à ce que les armées de la République, animées par l'espoir de venger les outrages faits au peuple français, et voulant montrer aux despotes étonnés que rien n'est au-dessus des efforts d'une nation belliqueuse, déterminée à conquérir sa liberté et à fixer irrévocablement chez elle le culte de la raison et de la philosophie, jusqu'au moment, dis-je, où nos intrépides volontaires commencèrent à remporter une suite non interrompue de victoires sur les Autrichiens, et forcèrent nos ennemis à respecter les armes républicaines. Alors seulement l'empereur donna des ordres pour ôter mes fers. On me transféra à Spielberg en Moravie, où je commençai à être servi avec le respect dû à la dignité de mon caractère (1).

J'étais cependant toujours enfermé au secret, sans pouvoir parler, écrire ni sortir.

Ma chambre contenait un espace d'environ vingt pieds carrés; les murailles étaient d'une épaisse maçonnerie de briques. Il y avait au nord une porte solide, fermée à trois serrures, et gardée en dehors par deux sentinelles; au midi, deux fenêtres fermées chacune par un grillage de fer, incrusté dans la muraille et attaché solidement par huit crampons. Les fenêtres donnaient sur une terrasse qui entourait la forteresse, élevée au-dessus du niveau

(1) Dans tout le cours de ma translation, je fus accablé d'injures et d'outrages de la part des émigrés, auxquels j'ai toujours répondu par un calme inaltérable et le mépris le plus profond. A Coblentz, j'étais entouré d'une multitude furieuse. Un des plus brillans de cette cohue se présente à moi, et me demande si je ne me repentais pas de la journée de Varennes. Je lui dis que si c'était à recommencer, j'arrêterais non-seulement Louis Capet, mais encore tous ceux qui se trouvaient devant moi, s'ils l'accompagnaient.

de la terre d'environ deux cents pieds. Au bas de cette forteresse coule la rivière Schwartz, qui va, non loin de là, se jeter dans le Danube.

Je passai assez tranquillement l'hiver et le printemps dans mon ennuyante captivité. La satisfaction de souffrir pour avoir essayé de rendre service à ma patrie, enivrait mon ame d'un sentiment délicieux. L'espoir de tirer un jour une réparation éclatante de tous les outrages dont on m'avait accablé, occupait sans cesse mon esprit, et me forçait à chercher les moyens de rendre ma vengeance complète pour moi et glorieuse pour ma nation. Mon imagination, à force de se replier sur elle-même, se lassa bientôt de l'inaction honteuse dans laquelle je languissais, tandis que nos frères, exposés à toutes les injures de l'air, combattaient pour repousser les ennemis de la République loin de nos foyers. J'étais impatient de partager leurs travaux héroïques, et ma captivité commença à me devenir insupportable : alors je cherchai les moyens de me sauver. Je résolus de conquérir ma liberté, ou de mourir en combattant pour elle.

La résolution chez moi est ordinairement bientôt suivie de l'exécution. Je mis incontinent la main à l'ouvrage; et, après deux mois de peines et de fatigues, je parvins à forcer ma prison. Reprenons ici d'un peu plus haut.

Je n'avais dans ma chambre aucun instrument, pas même une épingle ni une fourchette : mais on avait mis à mes fenêtres des rideaux pour me garantir des ardeurs du soleil. Ils étaient supportés par des tringles de fer attachées dans la muraille. Je démontai une des tringles sans qu'on s'en aperçût, & je m'en servis pour arracher deux grands crampons de fer qu'on avait ajoutés depuis peu à ma grille dans la vue d'en augmenter la solidité. Avec

ces deux morceaux de fer, longs d'un pied et demi, et d'un pouce d'épaisseur, j'aurais détruit en très-peu de temps, toute la forteresse, si l'on m'en eût laissé la faculté. Je démolis donc facilement la maçonnerie dans laquelle était scellé chaque crampon de la grille. Je les cassais à fleur de muraille, puis je rétablissais le tout sans qu'on pût s'en apercevoir, ayant soin de blanchir chaque jour ma maçonnerie avec de la poudre. Assuré une fois de la possibilité de forcer ma prison, je cherchai les moyens de sortir de la forteresse. Elle était assise sur la croupe d'un rocher, et élevée, comme je l'ai dit, de près de deux cents pieds au-dessus de terre; elle était revêtue de hautes murailles, pour soutenir la terrasse dont j'ai déjà parlé : au bas de la terrasse, on avait placé des sentinelles à deux cents pas de distance. Ainsi, il n'était pas possible de descendre avec des cordes, quand même j'aurais pu m'en procurer d'assez longues. Il fallait se précipiter du rempart sur la terre : ce fut le seul expédient qui se présenta à mon esprit.

La nécessité fut toujours la mère des arts et de l'industrie ; elle me suggéra l'idée de me faire des ailes d'une invention tout-à-fait neuve. Dans mon enfance, j'avais souvent remarqué la résistance que présentait un cerf-volant lancé dans les airs. Je pensai que si je parvenais à construire une machine à-peu-près semblable, je pourrais, en la tenant fortement à la main, balancer la pesanteur qui m'entraînerait vers la terre, et me soutenir dans ma chute. J'espérais encore que les sentinelles, effrayées, dans l'obscurité de la nuit, par l'appareil de ma machine et le bruit que je ferais en tombant du haut des airs, fuiraient, et me laisseraient tranquillement achever mon entreprise. Arrivé au bas de la rivière, je devais me jeter dans un petit batelet que

j'aperçevais depuis long-temps, m'abandonner au gré des flots rapides du Danube, gagner la Turquie, et me rendre à Constantinople.

L'exécution suivit de près mes réflexions. Je n'avais ni fil, ni aiguilles, ni ciseaux : pour me procurer du fil, je déchirai plusieurs paires de bas et bonnets de coton à mon usage ; avec les débris je fabriquai de petits cordages. J'avais une mouchette de fer; j'aiguisai la lame sur une brique, et je me fis un couteau. Enfin, je me servis d'une arête de carpe en place d'alêne, pour coudre mes divers matériaux. Je parvins de cette manière à construire ma machine aérienne, qui ne me fut guère d'un plus grand secours que ne le furent jadis à Icare les ailes dont il se servit.

J'avais employé à cette construction les draps de mon lit, et plusieurs brins de bois arrachés dans ma prison. Je remettais chaque jour à sa place chaque pièce que je préparais; et je le faisais avec tant d'art, que, malgré la vigilance de mes gardes, qui entraient trois fois par jour dans ma prison pour en faire l'inspection, il leur était impossible de rien apercevoir.

Tout étant préparé vers le 18 juin 1794, je remis mon expédition au 21, jour mémorable où j'avais vu le succès couronner glorieusement une entreprise pour le moins aussi périlleuse que celle que je méditais (1). Une maladie qui me survint à cette époque, occasionnée par les travaux auxquels je m'étais livré, retarda mon dessein de quelques jours ; et ce ne fut que le 6 juillet suivant que je conquis pour un instant ma liberté.

J'avais déjà essayé plusieurs fois ma machine

(1) C'est le 21 juin 1791 que j'arrêtai Louis XVI à Varennes.

dans ma chambre, en sautant à bas d'une corniche élevée de près de huit pieds. Je n'éprouvais aucun mal en arrivant à terre; et je pensais que si, dans un espace de huit pieds, mon parachute trouvait assez de résistance pour me soutenir, il résisterait encore mieux en plein air.

Satisfait de cette découverte, plein de l'espérance d'échapper aux mains de nos ennemis, je réfléchis un instant sur ce qu'il me resterait à faire lorsque je serais libre. Que vais-je devenir, me disais-je, sur une terre inhospitalière, dans un pays dont je ne connais pas la langue, sans vivres et sans ressources! Je ne pourrai exister qu'en arrachant la vie au premier Autrichien que je rencontrerai. Tous mes sens frémirent à cette pensée. Non, non, m'écriai-je, je ne tremperai pas ma main, encore pure, dans le sang d'un homme sans défense, et je ne veux pas devoir ma liberté au meurtre d'un de mes semblables, qui peut-être en secret est mon ami!

Il me vint dans l'esprit d'emporter avec moi plusieurs hardes que j'avais dans ma chambre, pour les vendre. Je me fis aussi une petite provision de pain, de fruits et autres subsistances : je composai un paquet qui pouvait peser vingt-cinq à trente livres. Insensé que j'étais! j'aurais dû calculer que ce poids, ajouté à ma pesanteur naturelle, était capable de rendre nulle la résistance de mon parachute. J'aurais pu jeter ce ballot avant de sauter : mais je craignais que les sentinelles, averties par le bruit, ne donnassent l'alerte; ce qui dérangeait mon plan. Je me décidai donc à le prendre avec moi.

Je choisis la nuit du 5 au 6 juillet pour mon évasion; je rassemblai promptement toutes mes pièces, je construisis ma machine, et j'arrachai ma grille, qui ne tenait plus qu'en apparence : je me

jette sur la terrasse, et me dispose à me précipiter en bas de la forteresse. Deux fois j'avais déjà essayé de m'élancer dans les airs, deux fois une puissance invisible semblait me retenir ; et la nature, aux approches de ma destruction, répugnait à suivre les mouvemens de mon cœur. Enfin je recule quelques pas ; puis, m'avançant à grande course, et fermant les yeux, je me précipite dans l'abîme profond.

A peine avais-je quitté le haut du parapet, que je me sentis entraîner rapidement. Ah ! je suis mort ! m'écriai-je. Je me trompais cependant ; j'éprouvai seulement une forte commotion, dont j'eus le pied gauche fracassé. Je réfléchis alors, mais trop tard, que c'était mon ballot qui avait occasionné la rapidité de ma chute. Je l'arrachai de dessus mes épaules, et j'essayai de me relever pour sauter encore une seconde muraille qui restait avant d'arriver sur le bord de la rivière. Mes efforts furent inutiles ; mon pied me refusa son secours ; et je sentis alors une douleur si violente, que je fus forcé malgré moi de pousser des cris aigus. Les sentinelles, ainsi que je l'avais prévu, avaient été tellement effrayées par ma chute, qu'elles s'étaient sauvées au corps-de-garde ; et, malgré les cris douloureux que je poussais, la garde n'osa reparaître qu'au lever du soleil : alors on me reporta dans ma prison ; on me jeta sur le plancher, où je restai étendu sans secours pendant près de huit heures. Les Autrichiens pensaient qu'il était impossible qu'ayant fait une pareille chute je pusse en revenir, et attendaient ma mort à chaque instant ; cependant, voyant que je ne mourais pas, on fit venir un chirurgien, qui, trouvant ma jambe enflée considérablement, ne put faire qu'une opération imparfaite. Je restai trois mois au lit, souffrant des

douleurs cruelles ; après quoi, je commençai à me lever et marcher avec le secours de deux béquilles. Je ne les quittai qu'au commencement du mois de mai 1795, vingt mois après ma captivité, époque à laquelle je reçus pour la première fois des nouvelles de ma femme et de mes enfans, et où j'acquis alors la certitude que la République s'élevait avec éclat au-dessus de tous ses ennemis.

Une pareille nouvelle fit circuler dans mon sang un baume délicieux, plus salutaire que toute la pharmacie d'Autriche. Ma santé se rétablissait à mesure que j'apprenais des nouvelles favorables pour la République. Elles allaient toujours croissant, lorsqu'enfin j'en appris une qui, si elle ne lui était pas d'une grande utilité, allait du moins lui rendre d'ardens amis, victimes de la tyrannie, que la satisfaction d'avoir toujours rempli leur mission avec zèle et honneur consolait dans leur captivité, et auxquels elle faisait supporter les outrages dont on les accablait, avec une fermeté héroïque qui étonnait nos propres geoliers.

Le 3 novembre, je sortis de prison pour venir à Fribourg en Brisgaw avec mes collégues Lamarque et Quinette, qui étaient enfermés dans la même forteresse. Jusque-là je n'en avais pas encore entendu parler.

Comme il ne m'est arrivé rien de particulier dans ma dernière translation, je leur laisse le soin de vous en faire le récit.

Avant de terminer ce rapport, je crois devoir retracer sous les yeux des représentans du peuple français, une déclaration que j'avais faite à l'empereur, et que j'avais écrite sur une planche avec du jus de cerises noires, un instant avant d'essayer ma sortie. Lorsque je fus reconduit dans ma chambre, le gouverneur de la forteresse en tira une copie

qui fut traduite en allemand, et envoya l'original et la copie à Vienne. J'espère que vous retrouverez dans cet écrit les sentimens qui ne doivent point abandonner les hommes qu'un grand peuple libre a choisis pour le représenter.

Drouet, à ceux qui liront la déclaration suivante, salut.

« J'ai été fait prisonnier de guerre le 2 octobre 1792 en qualité de représentant du peuple près les armées du Nord de la République, en passant, à main armée, pendant la nuit, au milieu des troupes impériales qui assiégeaient Maubeuge. Je ne me suis point rendu comme un lâche : je me suis battu jusqu'à la dernière extrémité, et n'ai succombé que par accident, après avoir eu deux chevaux renversés sous moi.

» Chez une nation qui aurait connu le droit des gens et su estimer le courage et les vertus guerrières, j'eusse été respecté dans mon malheur, et on m'aurait traité avec humanité. Bien loin de-là, sans égard pour le caractère sublime dont j'étais revêtu, on m'a chargé de chaînes, et traîné indignement de cachot en cachot, jusque dans cette forteresse dont j'ignore le nom, où je suis condamné au plus grand secret, comme si j'étais un criminel. Si on m'y avait enfermé comme prisonnier de guerre, sur ma parole d'honneur de n'en pas sortir, plutôt que de manquer à mes engagemens je me serais cassé la jambe qui la première, malgré moi, aurait fait un pas en avant pour fuir ; mais la manière barbare avec laquelle on m'a traité, légitime tous mes efforts, et je ne crois pas manquer à l'honneur en me sauvant. L'auteur de la nature, en me donnant l'existence, m'a aussi confié le soin de la défendre et de la prolonger autant qu'il est en moi.

Je crois, en m'échappant de ma prison, remplir ce devoir sacré imposé à tout être vivant.

» Je prie qu'on n'inquiète personne à mon égard. Je n'ai eu besoin de personne : les ressources de mon génie et de mes forces naturelles m'ont suffi pour forcer ma prison.

» Je remercie les généraux et officiers de l'armée impériale qui, en remplissant envers moi, quoique strictement, les devoirs dont ils étaient chargés, n'y ont cependant apporté de leur part ni passion ni aigreur. Quant à ceux qui ont eu la lâcheté de m'outrager et même de me frapper lorsque j'étais sans défense et enchaîné, je les méprise trop pour m'occuper d'eux en ce moment, peut-être le dernier de ma vie. Je remets à des temps plus prospères le soin de ma vengeance. Au reste, le nombre de ces lâches est petit; c'est une justice que j'aime à rendre à la nation allemande, chez qui j'ai trouvé parfois plus de générosité que je ne m'y étais attendu.

» Mon entreprise est difficile, je le sais; j'ai peu d'espérance d'y réussir; il est très-possible que tout-à-l'heure je me mette en pièces en sautant en bas des remparts : mais au moins je mourrai libre et content. C'est pourquoi je recommande mon ame à Dieu, ma femme et mes enfans à mes parens et amis, et ma mémoire aux hommes qui chérissent l'honneur et la liberté : et je pars ».

DROUET.

N.° 6. *MANIFESTE de la Convention nationale de France, à tous les peuples et à tous les gouvernemens, publié au mois d'avril 1793* (vieux style).

CE n'est pas seulement aux peuples qui prononcent le nom de la liberté, ce n'est pas seulement aux hommes dont le fanatisme n'a point égaré la raison et dont l'ame n'est point abrutie par la servitude, que la Nation française dénonce l'atroce violation du droit des gens, dont les généraux autrichiens viennent de se rendre coupables : c'est à tous les peuples, c'est à tous les hommes.

Un Français parjure, abusant, contre la Convention nationale, d'une autorité qu'il n'avait pu recevoir que d'elle, a fait arrêter quatre de ses membres. Ce n'est point un citoyen qui méconnaît, dans un ennemi privé, dans un homme d'un parti contraire, le caractère auguste de représentant du peuple : c'est un général qui exerce une violence contre ce caractère même, qu'il était obligé de défendre.

Trop sûr que la présence des représentans du peuple français rendrait bientôt l'armée toute entière à la République, Dumouriez a porté sa lâche perfidie jusqu'à les livrer aux ennemis; il a osé en faire le prix d'une honteuse protection. Il les a vendus dans l'espérance qu'on le laisserait jouir en paix de l'or acquis par ses forfaits; et les généraux autrichiens n'ont pas rougi de se rendre ses complices, de participer à son opprobre comme à son crime.

Jamais, chez les peuples civilisés, le droit de la guerre n'a autorisé à retenir comme prisonniers,

et

et bien moins encore comme otages, ceux qu'une lâche trahison a livrés. Ce n'est point sur le territoire autrichien, c'est sur une terre française qu'ils ont été arrêtés. Ce n'est pas la force ou la ruse militaire, c'est le crime seul qui les a mis entre les mains de Cobourg. Se croire en droit de les retenir, c'est vouloir légitimer la conduite de ceux qui les ont livrés; c'est dire que les généraux ont le droit de vendre aux ennemis de leur pays ses ministres, ses magistrats, ses représentans.

Diront-ils qu'ils ne reconnaissent pas la République! Qu'ils nient donc l'existence de la nation française! qu'ils nient donc l'existence du territoire sur lequel vingt-cinq millions d'hommes ont proclamé la liberté républicaine! Ils ne la reconnaissent pas, et ils ont reconnu Dumouriez! La trêve convenue avec lui n'a-t-elle pas été présentée à l'armée comme accordée aux troupes de la République? L'armée l'aurait-elle acceptée, si elle n'avait pas été trompée, si elle avait pu la regarder comme le prix d'une trahison qu'elle déteste! Et quand ils rompent cette trêve au moment où les trames de Dumouriez sont découvertes, n'est-ce pas avouer qu'ils ont voulu tromper et l'armée et la France! n'est-ce pas annoncer qu'ils ne veulent traiter qu'avec des conspirateurs et des traîtres!

Hommes libres de tous les pays, élevez-vous contre la conduite lâche et perfide des généraux de l'Autriche, ou bientôt vous n'aurez plus d'autres lois que celles des sauvages! Que deviendront vos droits, s'il suffit, pour vous arracher les plus zélés défenseurs, d'un traître qui veuille les vendre, et d'un despote qui ose les acheter!

Rois, songez qu'un conspirateur peut aussi vous livrer à des ennemis, et que l'exemple donné par

Cobourg peut un jour retomber sur vos têtes. Plus le pouvoir que les peuples vous abandonnent est grand, illimité, plus votre sûreté exige que les liens qui unissent les hommes ou les peuples soient religieusement respectés : et vos agens, vos hérauts d'armes, ne les mettez-vous pas en sûreté jusque dans les camps de vos ennemis, par la seule impression du caractère dont ils sont revêtus ? vos négociations, vos guerres (ces guerres que du fond de vos palais vous ne dirigez trop souvent que pour le seul orgueil de la victoire), ne les faites-vous pas à la faveur du droit des gens ?

Prenez garde : l'attentat commis sur les représentans connus d'une grande nation, outrage la première des lois, efface la tradition du respect que les peuples civilisés étaient convenus de lui porter, et ne laisse plus apercevoir que ce droit terrible, réservé jusqu'alors aux hordes barbares, le droit de poursuivre ses ennemis comme on poursuit les bêtes féroces.

Le voile qui cachait si faiblement les intentions des ennemis de la France, est déchiré.

Brunswick nous déclarait en leur nom qu'il venait détruire une constitution où le pouvoir royal était avili : aujourd'hui ils viennent rétablir cette constitution, parce que du moins le nom de roi y était conservé.

Peuples, entendez-vous ce langage ? Ce n'est pas pour vos intérêts que coulent votre sang et le nôtre, c'est pour l'orgueil et la tyrannie des rois ; c'est à l'indépendance des nations, et non à la France, qu'ils ont déclaré la guerre.

Peuples qui vous croyez républicains, ils ne veulent pas souffrir qu'une grande nation n'ait pas un roi ; ils savent que l'existence de la

République française serait un obstacle éternel au projet qu'ils ont formé de vous donner aussi des maîtres.

Peuples qui vivez sous des rois, ils ne veulent pas qu'une nation puissante donne à l'Europe l'exemple d'une constitution libre, fondée sur les droits sacrés de l'homme ; ils craignent que le spectacle de cette liberté ne vous apprenne à connaître, à chérir vos droits : il serait perdu pour eux, l'espoir coupable de vous retenir dans ce sommeil, dont ils profitent pour saper les fondemens de la liberté qui vous reste, pour forger ces chaînes auxquelles, dans le délire de leur orgueil, ils ont osé condamner l'espèce humaine.

Peuples de tous les gouvernemens, c'est sous la sauve-garde de votre générosité et des droits les plus sacrés que la nation française met ses représentans que la trahison a livrés à la tyrannie. Vous êtes plus intéressés que nous à ce qu'ils soient bientôt libres ; vous auriez souffert, et votre faiblesse donnerait aux tyrans la mesure de ce qu'ils peuvent contre vous.

N.° 7. *Extrait du procès-verbal des séances du Conseil des Cinq-cents, relatif à l'arrivée subite et imprévue des Représentans du peuple* Camus, Lamarque, Quinette *et* Bancal, *livrés à l'Autriche par* Dumouriez.

Du 12 Nivôse, an IV.e de la République française, une et indivisible.

La discussion est interrompue ; de nombreux applaudissemens se font entendre : le président, étonné, réclame l'exécution de la loi, et rappelle à l'ordre. On lui annonce que les représentans du peuple Camus, Lamarque, Bancal et Quinette, entrent dans la salle : ils avancent lentement ; et sont couverts des embrassemens et des larmes de leurs collégues. Le calme rétabli, le président prend la parole, et dit :

Discours du Président.

« Si des marques éclatantes d'approbation peuvent être entendues dans cette enceinte, c'est uniquement, sans doute, au moment où des représentans du peuple si long-temps victimes de la plus odieuse et de la plus lâche des trahisons, rendus enfin à leurs frères et à leurs amis, recueillent dans leur sein des témoignages flatteurs et touchans d'un intérêt qu'ils inspirent à tant de titres.

» Approchez, illustres victimes ; venez combler l'espoir de tous vos concitoyens, en occupant une place que la volonté nationale ne vous a conservée que parce que vous l'avez déjà remplie avec gloire ; venez, par de nouveaux efforts et par de grands

exemples, vouer tout ce qui n'est pas républicain et vertueux, à la honte, au remords et au désespoir ».

Camus demande la parole au nom de ses trois collégues et au sien ; elle lui est accordée. Il s'exprime en ces termes :

CITOYENS,

« DEPUIS le jour où, après trente-trois mois de captivité, la liberté nous a été rendue, nous n'avons pas perdu un instant pour venir remplir avec vous les fonctions dont le peuple nous a honorés, et vous rendre compte de notre conduite.

» Passés rapidement, du séjour hideux du despotisme, sur la terre de la liberté, des pays de l'esclavage au sein de notre patrie, des prisons de Maëstricht, des cachots de Coblentz, des bastilles de Kœniggratz, de Spilberg et d'Olmutz dans l'assemblée des représentans du peuple français, comment exprimer les émotions que nous éprouvons ! Le bonheur si long-temps attendu de revoir nos collégues, est troublé uniquement par le regret de n'avoir pas participé à vos immenses travaux. La renommée les publie ; et leur bruit, malgré l'épaisseur des murailles dont nous étions environnés, a pénétré dans nos retraites obscures. Le succès de vos efforts est assuré ; par-tout, dans notre route, nous avons trouvé l'espérance d'un avenir heureux, une pleine confiance dans le gouvernement actuel.

» Il eût été dans nos souhaits d'arriver dans cette enceinte réunis avec le général Beurnonville, qui, dès le moment de la trahison dont nous avons été les victimes, s'est déclaré inséparable des représentans de la nation, et, malgré, soit les offres, soit les menaces de l'ennemi, a constamment partagé notre sort ; nous aurions desiré entrer avec notre

collégue Drouet, qui, combattant pour la même cause, a partagé les mêmes souffrances; accompagnés des citoyens Semonville et Maret, chargés d'une mission publique, arrêtés contre le droit reçu par toutes les nations; enfin, nous aurions voulu vous présenter l'aide-de-camp du général Beurnonville (Ménoire), notre secrétaire (Foucaud), le secrétaire du général (Villemur), les personnes de la suite du général et de celle des ambassadeurs, tous braves citoyens, qui, sans y être astreints par un devoir rigoureux, mais poussés par les sentimens que les vertus républicaines inspirent, ont refusé d'obtenir leur liberté sous la condition à laquelle il fallait l'acheter, de se séparer des représentans et des agens de la nation. La nécessité de faire route séparément pour hâter notre retour, nous prive de ces avantages; mais rien ne saurait nous dispenser de vous attester, dès ce moment, le courage de ces fidèles républicains, sur lesquels le despotisme a appesanti long-temps son sceptre de fer, sans pouvoir jamais courber la tête d'aucun d'entre eux.

» Quant au compte de notre conduite, il nous a été impossible, toujours séparés les uns des autres, par des ordres tyranniques et inhumains, jusqu'au moment de notre arrivée à Bâle le 5 nivôse, de le rédiger dans une forme digne de vous être présentée : quelques jours de délai, l'intervalle d'une décade, nous seraient suffisans et nécessaires. Nous vous prions de fixer dès à présent le jour que vous jugerez convenable pour entendre notre rapport. Donnez-nous vos ordres, citoyens; nous nous y conformerons ».

Un membre demande que le récit de ce qui vient de se passer, et les discours du président et de Camus, soient imprimés et distribués.

La proposition est adoptée.

Un autre membre demande que le président, au nom du Conseil, donne l'accolade fraternelle aux quatre représentans du peuple.

La proposition est adoptée, et l'accolade est donnée par le président.

Sur la proposition d'un membre, le Conseil arrête que le rapport annoncé par le représentant du peuple Camus sera fait à la séance du 22 du courant, jour fixe.

Collationné par nous président et secrétaires du Conseil des Cinq-cents. A Paris, le 13 nivôse, l'an IV de la République française. *Signé* TREILHARD, *président;* J. B. LOUVET (de la Haute-Vienne), QUIROT, BÉZARD, VOUSSEN, *secrétaires.*

AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

N. 8. *Lois qui ordonnent l'impression, l'envoi aux Départemens et aux Armées, et la traduction dans toutes les langues, des rapports, récits, discours et manifeste ci-dessus.*

Du 16 Pluviôse, an IV de la République française, une et indivisible.

LE CONSEIL DES ANCIENS, adoptant les motifs de la déclaration d'urgence qui précède la résolution ci-après, reconnaît l'urgence.

Suit la teneur de la Déclaration d'urgence et de la Résolution du 23 Nivôse :

Le Conseil des Cinq-cents, considérant qu'il importe de soumettre au tribunal de la postérité, et qu'il est instant de faire connaître à toutes les nations la conduite tenue envers les représentans du peuple, le ministre de la guerre, les ambassadeurs de la République, et les personnes de leur suite, livrés par trahison et injustement détenus par le gouvernement autrichien pendant près de trois ans,

Déclare qu'il y a urgence.

Le Conseil, après avoir déclaré l'urgence, prend la résolution suivante :

LE discours du président, dans la séance du 22 nivôse, aux citoyens qui ont partagé la captivité des Représentans du peuple ; le rapport de *Camus*, fait, dans la même séance, en son nom et en celui de *Lamarque*, *Quinette* et *Bancal*; le rapport de *Drouet*, fait dans la séance de ce jour, et le manifeste publié par la Convention au mois

d'avril 1793 (*vieux style*), sur la trahison de Dumouriez et la complicité des Autrichiens, seront imprimés, envoyés aux départemens et aux armées, distribués au nombre de six exemplaires à chaque représentant du peuple, et traduits dans toutes les langues.

La présente résolution sera imprimée.

Signé TREILHARD, *président;* BEZARD, QUIROT, VOUSSEN, J. B. LOUVET, *secrétaires.*

Après une seconde lecture, le Conseil des Anciens APPROUVE la résolution ci-dessus. Le 16 Pluviôse, an IV de la République française.

Signé GOUPIL-PRÉFELN, *président;* MURAIRE, LEBRUN, LECOUTEULX-CANTELEU, CLAUZEL, *secrétaires.*

Le Directoire exécutif ordonne que la loi ci-dessus sera publiée, exécutée, et qu'elle sera munie du sceau de la République. Fait au palais national du Directoire exécutif, le 16 Pluviôse, an IV de la République française.

Pour expédition conforme, *signé* LE TOURNEUR, *président;* par le Directoire exécutif, *le secrétaire général*, LAGARDE, *et scellé du sceau de la République.*

Du 16 Pluviôse, an IVe de la République française, une et indivisible.

LE CONSEIL DES ANCIENS, adoptant les motifs de la déclaration d'urgence qui précède la résolution ci-après, reconnaît l'urgence.

Suit la teneur de la Déclaration d'urgence et de la Résolution du 26 Nivôse :

Le Conseil des Cinq-cents, considérant que, par

une résolution du 23 de ce mois, il a ordonné l'impression, et la traduction en toutes les langues, des rapports des représentans du peuple *Camus* et *Drouet*; qu'il n'est pas moins important de transmettre à la postérité et urgent de faire connaître à toutes les nations la suite de ces rapports faits dans cette séance par les représentans du peuple *Lamarque*, *Bancal* et *Quinette*, victimes de la trahison de *Dumouriez*,

Déclare qu'il y a urgence.

Le Conseil, après avoir reconnu l'urgence, prend la résolution suivante :

LES récits faits dans cette séance par les représentans du peuple *Lamarque*, *Bancal* et *Quinette*, seront réunis aux rapports des représentans du peuple *Camus* et *Drouet*, comme en étant la suite. Ils seront imprimés, envoyés aux départemens et aux armées, distribués au nombre de six exemplaires à chaque représentant du peuple, et traduits dans toutes les langues.

La présente résolution sera imprimée.

Signé TREILHARD, *président*; VOUSSEN, BÉZARD, QUIROT, J. B. LOUVET, *secrétaires*.

Après une seconde lecture, le Conseil des Anciens APPROUVE la résolution ci-dessus. Le 16 Pluviôse, an IV de la République française.

Signé GOUPIL-PRÉFELN, *président*; MURAIRE, LEBRUN, LECOUTEULX-CANTELEU, CLAUZEL, *secrétaires*.

Le Directoire exécutif ordonne que la loi

ci-dessus sera publiée, exécutée, et qu'elle sera munie du sceau de la République. Fait au palais national du Directoire exécutif, le 16 Pluviôse, an IV de la République française.

Pour expédition conforme, *signé* LE TOURNEUR, *président ;* par le Directoire exécutif, *le secrétaire général*, LAGARDE ; *et scellé du sceau de la République.*

Certifié conforme :

Le Ministre de la Justice,

Genissieux
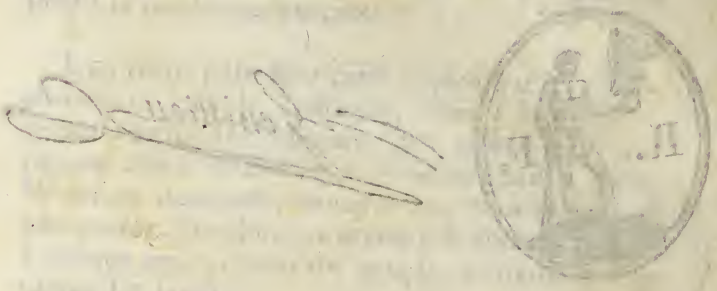
À PARIS, DE L'IMPRIMERIE DE LA RÉPUBLIQUE.